



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



COUR DES COMPTES



**RAPPORT SUR L'EXECUTION
DES LOIS DE FINANCES
GESTION 2013**

Décembre 2014

SOMMAIRE

Avertissement	4
Introduction	5
Première Partie: Résultats généraux de l'exécution des lois de Finances pour 2013	9
1- Budget Général	11
2 - Comptes Spéciaux du Trésor	12
Chapitre I : Opérations du budget général	13
1. Recettes du Budget Général	13
1.1- Prévisions de recettes des lois de Finances	13
1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2013	13
1.1.2 - Les lois de finances rectificatives pour 2013	14
1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2013	15
1.2.1 - Les recettes internes	16
1.2.2 – Les recettes externes.....	28
2 - Dépenses Du Budget Général	29
2.1 - Prévisions de dépenses des lois de Finances pour 2013	30
2.1.1 - La loi de finances initiale	30
2.1.2 - Les lois de finances rectificatives.....	32
2.2 - Dépenses effectives Du Budget Général.....	34
2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes	35
2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes	61
2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital	65
Chapitre II : Opérations des comptes spéciaux du Trésor	68
1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor	68
2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor	70
3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor	71
3.1 - Comptes d'affectation spéciale.....	72
3.1.1- Le Fonds National de Retraite (FNR)	72
3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale.....	74
3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor	74
3.2.1- Les comptes de commerce	75
3.2.2- Les comptes de prêts	75
3.2.3- Les comptes d'avances.....	75
4. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor	76
Chapitre III : Gestion des opérations de trésorerie	77
Deuxième Partie : Gestion des autorisations budgétaires	78
Chapitre I : Gestion du budget général	79
1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires	79
1.1- Modifications des crédits en cours de gestion	79
1.1.1- Modifications du montant des crédits	79
1.1.2- Modifications de la répartition des crédits	80
1.2- Utilisation des crédits des dépenses ordinaires	86
1.2.1 - Dépassements de crédits	86
1.2.2 - Crédits non consommés	91
2- Gestion des crédits d'investissement	94
2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes	94
2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion.....	94
2.1.2 - Utilisation des crédits	100
2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes	102
2.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion	103
2.2.2 - Utilisation des crédits	103

Chapitre II : Gestion des comptes spéciaux du Trésor	104
1 - Modification des crédits.....	104
2 - Utilisation des crédits.....	104
2.1- Dépassements de crédits	104
2.2- Crédits non consommés.....	104
3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor	105
3.1- Différence entre sortie CGAF 2012 et entrée CGAF 2013	105
3.2- Report de soldes sur la gestion 2013.....	106
4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor	106
4.1- Régularisation des plus-values de recettes du compte FNR	106
4.2- La non fixation du découvert Des Comptes de commerce	107
Conclusion	108
Liste des recommandations	110
Liste des tableaux	111
Liste des graphiques.....	113
Sigles et abréviations.....	114

DELIBERE

Le présent rapport provisoire a été établi en application de l’alinéa premier de l’article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d’application de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes en vertu duquel *«la Cour des comptes contrôle l’exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d’apprécier l’action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l’Etat.*

Ce rapport annexé à chaque projet de loi de règlement, doit, d’une part, rendre compte de l’exécution de ces opérations et, d’autre part, apprécier leur régularité. Il donne la situation financière de l’Etat au terme de la gestion contrôlée ».

Il est arrêté, après délibération, par la formation des Chambres réunies en sa séance du 29 décembre 2014, conformément aux dispositions des articles 7, 14, 15,16 et 44 du texte précité.

Ont siégé :

Messieurs :

Mamadou Hady Sarr, premier président ;
Abdou Madjid Gueye ; président de chambre ;
Oumar Ndiaye, président de chambre ;
Hamidou Agne, président de chambre ;
Joseph Ndour, président de chambre ;
Mamadou Faye, président de chambre ;
Sabara Diop, conseiller maître ;
Mamadou Thiao, conseiller référendaire ;
Cheikh Lèye, conseiller ;
Mamadou Lamine Konaté, Conseiller ;
Arfang Sana Dabo, conseiller référendaire, rapporteur ;

Etaient présents M. **Boubacar Bâ**, premier avocat général, représentant le Procureur général ;

et Maitre **Ahmadou Moustapha Mboup**, greffier en chef.

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 37 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances qui dispose que « le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport de la Cour des Comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes de gestion des comptables de l'Etat et la comptabilité de l'ordonnateur ».

S'agissant des délais applicables à la production des documents de la Cour dans le cadre de cette assistance, la loi organique relative aux lois de finances dispose, en son article 44 que le projet de loi de règlement doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) ».

A cet égard, la Cour a reçu le projet de loi de règlement (PLR) et le Compte général de l'Administration des Finances (CGAF) de la gestion 2013 le 30 juin 2014.

De plus, la Cour constate que les services du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ont transmis tous les documents demandés par correspondance.

Cette diligence n'occulte cependant pas le problème de la reddition satisfaisante parce que parmi les documents reçus, la Cour a constaté des balances à caractère provisoire et une balance non revêtue de signature qui ont fini par être régularisées.

Par ailleurs, la Cour constate de façon récurrente des écarts entre les montants publiés au journal officiel (JO) et ceux figurant aux PLR et CGAF. A l'examen, il ressort que ces écarts sont imputables au JO.

La Cour rappelle que la version publiée au JO est celle qui fait foi. En cas de publication erronée, les erreurs et omissions doivent être rectifiées sans délai.

INTRODUCTION

Le contexte économique d'élaboration de la loi de finances initiale pour 2013 se caractérisait par les incertitudes sur l'économie mondiale liées aux difficultés financières en Europe, à la morosité de l'activité économique aux Etats Unis et à la décélération de la croissance dans les pays émergents et en développement.

Dans la zone UEMOA, selon les projections de la Banque Centrale en novembre 2012, le taux de croissance économique attendu, en termes réels, ressortirait à 6,5% en 2013 contre 5,8% en 2012. Cette croissance devrait être soutenue principalement par les secteurs tertiaire et secondaire, pour des contributions respectives de 3,2 et 2,1 points.

Dans ce contexte externe, le rapport économique et financier, associé au projet de loi de Finances 2013, bâti à partir du cadrage macroéconomique 2012-2014, traduit la volonté de l'Etat à accompagner le redressement de l'activité économique.

A moyen terme, le Gouvernement vise à :

- porter le taux de croissance économique à plus de 5%, dans un contexte de maîtrise de l'inflation, de façon à consolider le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité de l'économie.
- poursuivre une politique prudente en matière de gestion des finances publiques et d'endettement pour préserver la stabilité macroéconomique. A cet effet, le déficit budgétaire devrait être ramené sous la barre des 5% dès 2013 et à moins de 4% à l'horizon 2015.

Les principales orientations que le Gouvernement compte imprimer à la politique économique à partir de l'année 2013 devraient se traduire essentiellement par l'approfondissement des réformes structurelles, sectorielles et budgétaires. Il s'agit notamment de :

- la poursuite du Programme Economique et Financier appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan « TAKKAL » ;
- le renforcement de la gouvernance sobre et vertueuse ;
- la mise en œuvre de divers projets à incidence économique ;
- des réformes importantes dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie.

Les lois de finances pour 2013 ont été exécutées dans un contexte économique international marqué par une progression des échanges commerciaux, une baisse des prix des matières premières et des prix à la consommation. Globalement, la croissance mondiale a baissé de 0,3 point par rapport à 2012, selon les dernières estimations du Fonds monétaire international.

Au niveau régional, suivant le rapport de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de janvier 2014 sur la *Situation économique en 2013 et perspectives de 2014*, les économies de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ont fait preuve de résilience face à la morosité de la conjoncture internationale et la croissance serait maintenue à un niveau satisfaisant à la faveur de la poursuite de la mise en œuvre de politiques qui ont contribué à consolider la stabilité du cadre macroéconomique.

Ainsi, la reprise de la croissance économique entamée au sein de l'Union en 2012 s'est donc poursuivie en 2013 avec un taux croissance de 6,5 %. Quant à l'inflation, elle décélère de 2,8% en fin décembre 2012 à 1,4% à 2013, à la faveur de l'abaissement des prix des céréales. L'accélération de la croissance est le résultat du redressement de la production agricole, de la forte reprise de l'activité économique en Côte d'Ivoire, de l'essor des productions aurifère et pétrolière ainsi que des efforts consentis en matière d'investissements publics.

Au Sénégal, l'année 2013 est marquée par les contreperformances de la campagne agricole et l'aggravation des difficultés dans le secteur industriel qui ont une incidence négative sur l'activité économique dont le rythme de croissance reste en deçà de 4,0% depuis 2011.

Selon le rapport publié par la DPEE en mars 2014 sur la situation économique et financière en 2013 et perspectives de 2014, dont les données sont reprises dans les paragraphes ci-dessous, le taux de croissance du PIB réel, précédemment attendu à 4%, s'établit à 3,5% contre 3,4% en 2012.

Le graphique n°1 suivant montre l'évolution du taux de croissance du PIB de 2000 à 2013.

Graphique n°1 : évolution du taux de croissance du PIB réel de 2000 à 2013



Source : DPEE

En raison de la détente du cours du baril de pétrole brut, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB s'établit à -1,4% en 2013 contre 2,3% en 2012. Les transactions avec le reste du monde enregistrent une légère amélioration du déficit courant qui s'établit à 11,5% du PIB contre 11,6% en 2012. Il en est de même du solde du compte de capital et d'opérations financières qui a enregistré une amélioration de 78,3 milliards. En conséquence, le solde global de la balance des paiements a vu son déficit passer de 53,5 milliards en 2012 à 21,1 milliards en 2013.

Du point de vue des masses, les lois de finances pour 2013 se présentent comme dans les paragraphes suivants.

La loi de finances initiale pour l'année financière 2013 a arrêté les ressources du budget à la somme de 2157,87 milliards de FCFA et les charges à 2531,12 milliards de FCFA.

La première loi de finances rectificative a ramené les ressources du budget à 2069,77 milliards de FCFA et les charges à 2527,04 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de -457,27 milliards de francs. La deuxième loi de finances rectificative a fait passer les ressources du budget à 2108,23 milliards de FCFA et les charges à 2565,50 milliards de FCFA ; maintenant le déficit prévisionnel au même montant.

En tenant compte du montant de ce déficit, les recettes effectives se chiffrent à 2372,90 milliards de FCFA, soit une moins-value de 192,6 milliards de FCFA par rapport aux prévisions, soit un taux réalisation de 92,49%. Les dépenses effectives s'élèvent à 2302,16 milliards de FCFA, soit des crédits non utilisés d'un montant de 263,34 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,73%.

Ainsi, l'exécution du budget de la gestion 2013 fait ressortir un solde positif de 70,75 milliards de FCFA contre un solde positif de 76,92 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une baisse de 6,17 milliards de FCFA.

L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau n° 1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances 2013

En milliards de FCFA

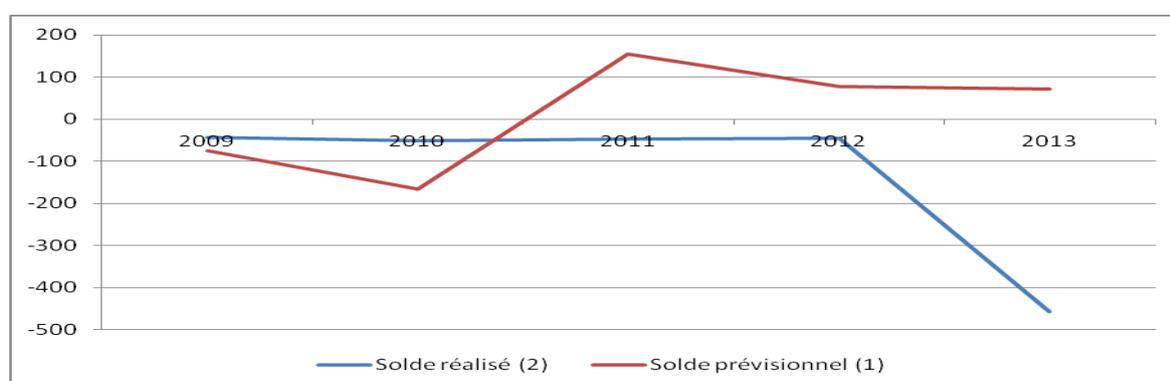
Gestion	Solde prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	E C A R T	
				Valeur (3) = (2) - (1)	% (4) = (3) / (1)
2009	-43,5	-74,3	Na	-30,8	70,8
2010	-51,35	-166,03	123,5%	-115	223,3
2011	-47,21	154,32	-192,9%	201,5	-426,9
2012	-44,61	76,92	-50,2%	121,5	-272,4
2013	-457,27	70,75	-8,0%	70,75	

Na : Non applicable

L'évolution du solde budgétaire suit deux tendances dans la période 2009 à 2013. De 2009 à 2010, il est négatif avec un déficit réel qui s'aggrave. De 2011 à 2013, il devient positif avec un excédent qui baisse d'année en année.

Le graphique n°2 ci- après illustre l'évolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé.

Graphique n°2 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé



De 2009 à 2012, la courbe relative aux prévisions est assez stable en dessous de zéro. Elle se détériore en 2013 pour se situer à -457,27 milliards de FCFA. Or, le MEFP a présenté un tableau d'équilibre de la LFI avec un *solde global prévisionnel nul*. Il justifie cette démarche par le changement intervenu en 2013 qui a expliqué que « les emprunts ont été fusionnés avec le déficit ».

Pour la Cour, cette présentation, outre le problème de permanence de méthode qu'elle pose, ne promeut pas la transparence du budget puisqu'elle ne fait pas ressortir le véritable déficit budgétaire prévisionnel qui s'élève à -457,27.

Elle relève, en outre, qu'il ne s'agit point d'une fusion entre les emprunts et le déficit prévisionnel mais plutôt de modalités de financement du déficit.

En effet, il ressort de l'article 3 de la loi de finances de l'année que le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 808,95 milliards de FCFA se décomposant ainsi qu'il suit :

- Dons budgétaires : 38,6 milliards
- Prévisions de tirage : 397,1 milliards
- Déficit budgétaire : 373,25 milliards

Concernant le déficit budgétaire prévisionnel qui signifie que des dépenses sont prévues alors que leur financement budgétaire n'est pas assuré, le MEF compte le financer par :

- des émissions de bons de Trésor à plus d'un an pour 150 milliards
- des emprunts programmes pour 37,2 milliards
- et d'autres emprunts pour 186,05 milliards.

Or, la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances classe, en son article 5, ces trois emprunts parmi les ressources budgétaires. Dès lors, le déficit budgétaire ne saurait être financé par une opération budgétaire.

Par ailleurs, cette question laisse apparaître un traitement différencié de classification des emprunts entre la DGF et la DGCPT. Cette dernière classe, dans le CGAF, ces emprunts parmi les ressources budgétaires.

Recommandation n°1 :

La Cour demande au MEFP de retracer explicitement dans le tableau d'équilibre de la loi de finances de l'année le déficit budgétaire prévisionnel.

S'agissant de la courbe des réalisations, elle est marquée par deux pointes représentant le déficit de 166,03 milliards de FCFA en 2010 et l'excédent de 154,32 milliards de FCFA en 2011.

Le présent rapport décrit et commente, dans sa première partie, les résultats du budget général et des comptes spéciaux du Trésor concourant au solde d'exécution budgétaire. Un chapitre est consacré aux pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie.

La deuxième partie analyse les modalités de la gestion des autorisations budgétaires, en particulier sous l'angle de leur régularité au regard des dispositions de la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi n°2007-29 du 10 décembre 2007, du décret n°2003-162 du 28 mars 2003 portant plan comptable de l'Etat, du décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat et du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant règlement général sur la comptabilité publique modifié.

PREMIERE PARTIE RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2013

La loi n°2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013 a arrêté les ressources 2157,87 milliards de FCFA et les charges du budget à 2531,12 milliards de FCFA, soit un solde prévisionnel 373,25 milliards de FCFA.

La loi n°2013-03 du 8 juillet 2013 relative à la première loi de finances rectificative a porté les ressources à un montant de 2069,77 milliards de FCFA et les charges à un montant de 2527,04 milliards de FCFA, soit un solde prévisionnel de -457,27 milliards de FCFA.

La loi n°2013-11 du 31 décembre 2013 relative à la deuxième loi de finances rectificative a quant à elle arrêté les ressources à 2108,23 milliards de FCFA et les charges à 2565,50 au même montant maintenant le solde prévisionnel à -457,27 milliards de FCFA.

En variation, les prévisions de ressources sont passées de 2157,87 milliards de FCFA à 2069,77 milliards de FCFA et à 2108,23 milliards de FCFA en définitive. Ainsi, entre les prévisions de ressources initiales et définitives, il y a une diminution de 49,64 milliards de FCFA, soit 2,3%.

Quant aux prévisions de charges, elles ont subi les mêmes modifications que les ressources.

L'exécution des lois de finances pour l'année 2013 dégage les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après, qui effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

Tableau n°2 : Prévisions et réalisations des lois de Finances 2013

en milliards FCFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR1			Prévisions LFR2			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL*	2 077,40	2 450,65	-373,25	1 989,30	2 446,57	-457,27	2 027,76	2 485,03	-457,27	2 301,58	2 216,46	85,12
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
1.1.1. Recettes Internes	2 053,55			2 109,47			2 147,93			2 041,07		
Recettes fiscales	1 492,50			1 459,00			1 459,00			1 362,26		
Recettes non fiscales	77,4			83			83			64,89		
Autres recettes internes	483,65			567,47			605,93			613,92		
-Recettes exceptionnelles	59			59			97,46			88,09		
-Remboursement prêts rétrocedés	12,8			12,8			12,8			1,86		
-Emission de bon du Trésor*	150			79			79			181,97		
-Emprunt programme*	37,2			51			51			52,86		
-Autres emprunts*	186,05			327,27			327,27			268,9		
-Dons programmes	38,6			38,4			38,4			20,24		
1.1.2. Dépenses Ordinaires		1 538,25			1 577,37			1 591,13			1 478,37	
Titre 1 : Dette publique		440,85			412,97			412,97			362,82	
Titre 2 : Personnel		467,1			477,1			477,1			460,94	
Titre 3 : Fonctionnement		352,1			358,76			338,62			317,27	
Titre 4 : Autres transferts courants		278,2			328,54			362,44			337,34	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		515,3			532,1			556,8			477,58	
Titre 5 : dépenses exécutées par l'Etat		183,98			164,91			170,64			113,13	
Titre 6 : Transfert en Capital		331,32			367,19			386,16			364,45	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
1.2.1. Ressources externes	397,1			337,1			337,10			260,51		
sur emprunt	228,2			168,2			168,20			161,32		
sur subventions	168,9			168,9			168,90			99,19		
1.2.2. Dépenses en investissement sur ressources externes :		397,1			337,1			337,1			260,51	
sur emprunt		228,2			168,2			168,2			161,32	
sur subventions		168,9			168,9			168,9			99,19	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	80,47	80,47	0	80,47	80,47	0	80,47	80,47	0	71,32	85,69	-14,37
TOTAL (I+II)	2 157,87	2 531,12	-373,25	2 069,77	2 527,04	-457,27	2 108,23	2 565,50	-457,27	2 372,90	2 302,15	70,75

*Le montant des ressources prévisionnelles du budget général n'intègre pas les bons du Trésor, emprunts programmes et autres emprunts.

Ce tableau fait ressortir un solde global d'exécution de 70,75 milliards de FCFA, composé d'un solde du budget général pour un montant de 85,12 milliards de FCFA et d'un solde de -14,37 milliards de FCFA pour les comptes spéciaux du Trésor.

L'analyse de l'exécution des lois de finances pour 2013 portera d'abord sur le budget général et ensuite sur les comptes spéciaux du Trésor.

1- Budget général

Sur des prévisions de 2485,03 milliards de FCFA, les recettes du budget général, composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de financements extérieurs, ressortent à 2301,58 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 92,62%.

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions rectifiées d'un montant de 2147,93 milliards de FCFA pour l'année 2013, les réalisations s'établissent à 2041,07 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 95,02%.

Quant aux financements extérieurs, ils s'élèvent à 260,51 milliards de FCFA sur des prévisions de 337,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 77,28%.

Sur des prévisions de dépenses pour l'année 2013 arrêtées, après rectification, à 2485,03 milliards de FCFA, les dépenses sur ressources extérieures incluses, les réalisations s'établissent à 2216,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,19%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 1955,95 milliards de FCFA sur des prévisions de 2147,93 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 91,06%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 260,51 milliards de FCFA sur des prévisions de 337,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 77,28%.

Ainsi le solde du budget général qui intègre les ressources d'emprunt s'établit à 85,12 milliards de FCFA. Le tableau n°3 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2009.

Tableau n°3: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2009 à 2013

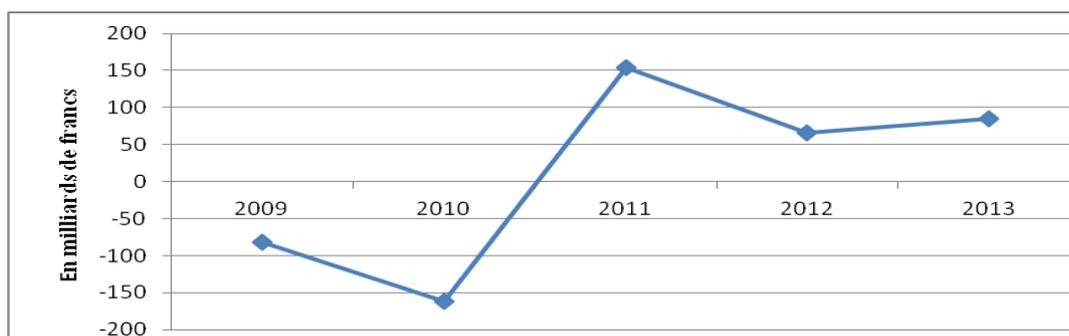
En milliards de FCFA

Gestion	Résultats du budget général
2009	-81,7
2010	-161,38
2011	154,78
2012	65,77
2013	85,12

Le solde de l'exécution du budget général est négatif en 2009. Il s'est dégradé en 2010 de 79,68 milliards FCFA. En effet le déficit budgétaire qui était de 81,7 milliards de FCFA en 2009 a atteint 161,38 milliards FCFA en 2010. Il s'est notablement amélioré en 2011, année durant laquelle il est redevenu positif pour un montant de 154,78 milliards de FCFA. Il a baissé entre 2011 et 2012 de 89,01 milliards FCFA. En 2013, il a connu une hausse de 19,35 milliards de FCFA passant de 65,77 milliards de FCFA à 85,12 milliards de FCFA.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°3 ci-après.

Graphique n°3: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2009 à 2013



2 - Comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de ressources propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 74,47 milliards de FCFA. La prévision de dotation du budget général aux CST s'élève à 6 milliards de FCFA, ce qui porte le montant total des prévisions de ressources des CST à 80,47 milliards de FCFA. Les prévisions de charges sont également évaluées à 80,47 milliards de FCFA.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 71,32 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 88,63 %. Les dépenses s'élèvent à 85,69 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 106,49%.

Ainsi, le solde des Comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2013, s'établit à -14,37 milliards de FCFA.

CHAPITRE I OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1- Recettes du budget général

Prévues par la loi de finances initiale n°2012-18 du 17 décembre 2012 pour un montant de 2450,65 milliards de FCFA, les ressources du budget général ont été revues à la baisse par la première loi de finances rectificative n°2013-03 du 08 juillet 2013 à 2446,57 milliards de FCFA, soit une diminution de 4,08 milliards de FCFA en valeur absolue et de 0,16% en valeur relative. La deuxième loi de finances rectificative n° 2013-11 du 31 décembre 2013 a revu à la hausse les prévisions de la première loi de finances rectificative en les portant à 2485,03 milliards de FCFA, soit une augmentation de 38,46 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,57% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 2301,58 milliards de FCFA dont 2041,07 milliards de FCFA pour les recettes internes et 260,51 milliards de FCFA pour les recettes externes.

1.1- Prévisions de recettes des lois de finances

1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2013

La loi de finances initiale pour 2013 a évalué les ressources budgétaires à 2450,65 milliards de FCFA contre 2329,60 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 121,05 milliards de FCFA en valeur absolue et de 5,19% en valeur relative.

1.1.1.1- Les recettes internes

Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes pour un montant total de 2053,55 milliards de FCFA.

A- Recettes fiscales

Elles sont prévues à 1492,50 milliards de FCFA contre 1366,40 milliards de FCFA en 2012, soit une augmentation de 126,10 milliards de FCFA. Les impôts directs représentent 423,20 milliards de FCFA et les impôts indirects 1069,30 milliards de FCFA.

B- Recettes non fiscales

Les évaluations de ressources non fiscales sont de 77,40 milliards de FCFA contre 95 milliards de FCFA en 2012. Elles sont en baisse de 17,60 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 18,52% en valeur relative. Cette diminution provient essentiellement des prévisions des autres recettes non fiscales qui sont passées de 47,20 milliards de FCFA en 2012 à 2,70 milliards de FCFA en 2013, soit une baisse de 44,50 milliards de FCFA.

Toutefois, cette diminution est atténuée par, d'une part, les produits financiers qui sont passés de 28,00 milliards de FCFA en 2012 à 52 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 24 milliards de FCFA et, d'autre part, les revenus de l'entreprise qui sont passés de 19,60 milliards de FCFA en 2012 à 22,50 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 2,90 milliards de FCFA.

C- Autres recettes

Elles sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts r troced s, des dons et des emprunts.

Les recettes exceptionnelles sont pr vues pour un montant de 59,00 milliards de FCFA contre 59,90 milliards de FCFA en 2012, soit une baisse de 0,90 milliard de FCFA en valeur absolue et de 1,5% en valeur relative. Elles sont port es essentiellement par les recettes tir es des initiatives PPTE pour 17,83 milliards et IADM pour 40,84 milliards de FCFA.

Les pr visions de recettes au titre des remboursements de prêts r troced s sont de 12,80 milliards de FCFA contre 3 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 9,80 milliards de FCFA en valeur absolue et de 326,66% en valeur relative.

Les  valuations des dons sont de 38,60 milliards de FCFA contre 31,70 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 6,90 milliards de FCFA en valeur absolue et de 21,76% en valeur relative.

Les emprunts sont pr vus pour un montant de 373,25 milliards de FCFA contre 401,81 milliards de FCFA en 2012, soit une baisse de 28,56 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,10% en valeur relative.

1.1.1.2- Les recettes externes

En 2013, les pr visions de recettes externes s' l vent   397,10 milliards de FCFA contre 416,40 milliards de FCFA en 2012, soit une baisse de 19,30 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,63% en valeur relative.

Ces recettes se d composent en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 168,90 milliards de FCFA et en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 228,20 milliards de FCFA.

1.1.2 – Les lois de finances rectificatives pour 2013

1.1.2.1 - Premi re loi de finances rectificative

Elle est motiv e par la prise en compte notamment :

- de l'impact financier sur les finances publiques de la situation s curitaire dans le sahel et   l'int rieur du pays ;
- du compl ment de financement sur ressources internes n cessaires   la mise en  uvre du programme d'urgence de lutte contre les inondations ;
- -de la couverture des charges de personnel induites par le recrutement de 5591 agents dans la fonction publique ;
- de la subvention sur le prix du sucre
- et de la r vision   la baisse des recettes.

Les pr visions initiales des recettes du budget g n ral ont  t  revues   la baisse par la premi re loi de finances rectificative. En effet, elles sont pass es de 2450,65 milliards de FCFA   2446,57 milliards de FCFA, soit une baisse de 3,93 milliards de FCFA en valeur absolue et de 0,16% en valeur relative.

Cette diminution résulte uniquement de la baisse des recettes fiscales qui sont passées de 1492,50 milliards de FCFA à 1459 milliards de FCFA. En effet, les recettes non fiscales et les autres recettes internes ont connu respectivement une hausse de 5,60 milliards de FCFA et 83,82 milliards de FCFA.

Quant aux prévisions initiales des recettes externes, elles ont connu une baisse de 60 milliards pour s'établir à 337,10 milliards de FCFA.

1.1.2.2- Deuxième loi de finances rectificative

Elle a pour objet de, notamment :

- constater en recettes du budget général, la quote part de 2,5 milliards de l'Etat sur la plus-value de cession d'actifs par la Sonacos et la redevance de cession de 24,6 milliards de FCFA versée par la société Dubaï Port World FZE, d'une part; le complément de 11,4 milliards versé au titre de la redevance de Millicom bénéficiaire de la deuxième licence de téléphonie mobile, d'autre part ;
- couvrir l'appui au financement de l'économie dans le cadre du fonds souverain d'investissement stratégique (FONSIS) et des besoins nouveaux prioritaires des secteurs de l'éducation de la santé, du tourisme et des infrastructures routières, notamment.

Les prévisions de recettes ont augmenté de 38,46 milliards de FCFA dans la deuxième loi de finances rectificative en passant de 2446,57 milliards de FCFA à 2485,03 milliards de FCFA. Cette modification n'affecte que les recettes internes qui sont passées de 2109,47 milliards de FCFA à 2147,93 milliards de FCFA, soit une hausse de 38,46 milliards de FCFA.

Cette hausse est imputable exclusivement aux autres recettes internes qui passent de 567,47 milliards de FCFA à 605,93 milliards de CFA. Les recettes fiscales et non fiscales n'ont pas été modifiées.

1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2013

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2013 s'élèvent à 2301,58 milliards de FCFA dont 2041,07 milliards de FCFA de recettes internes et 260,51 milliards de FCFA de recettes externes.

Le tableau n°4 ci-après compare les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

Tableau n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2013

En milliards de FCFA

Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Recettes internes	2 147,93	2 041,07	95,02
Recettes externes	337,10	260,51	77,28
Total	2 485,03	2 301,58	92,62

Les réalisations de recettes du budget général sont inférieures de 183,45 milliards de FCFA aux prévisions. Cette moins value concerne aussi bien les recettes internes que les recettes externes dont les taux d'exécution sont respectivement de 95,02% et 77,28%.

Le tableau n°5 ci-dessous retrace l'évolution des recettes réalisées de 2009 à 2013.

Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Nature recette	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes internes	1360,01	1428,08	1972,62	2002,01	2041,07
Recettes fiscales	1002,79	1143,33	1299,43	1386,77	1362,26
Recettes non fiscales	50,15	33,44	37,10	69,52	64,89
Remb. Prêts rétrocédés	2,78	3,36	1,16	2,1	1,86
Autres recettes internes	304,29	247,95	634,93	543,62	612,06
Recettes externes	262,14	292,06	276,57	339,46	260,51
Total	1622,15	1720,14	2249,19	2341,47	2301,58

Sur les cinq dernières gestions, les recettes effectives sont passées de 1622,15 milliards de FCFA à 2301,58 milliards de FCFA, soit une augmentation de 679,43 milliards de FCFA en valeur absolue et de 41,88% en valeur relative. Les recettes effectives ont connu des hausses de 2009 à 2012 pour des montants respectifs de 97,99 milliards de FCFA, 529,05 milliards de FCFA et 92,28 milliards de FCFA. En revanche, une baisse de 39,89 milliards de FCFA est constatée entre 2012 et 2013.

Entre 2009 et 2013, les recettes internes, en constante augmentation, sont passées de 1360,01 milliards de FCFA à 2041,07 milliards de FCFA, soit une hausse de 681,06 milliards de FCFA en valeur absolue et de 50,07% en valeur relative. En 2013, ces recettes ont connu une hausse de 39,06 milliards de FCFA par rapport à 2012 où elles sont exécutées à 2002,01 milliards de FCFA, soit 1,95% en valeur relative.

Quant aux recettes externes, elles sont passées de 262,14 milliards de FCFA à 260,51 milliards de FCFA entre 2009 et 2013, soit une baisse de 1,63 milliards de FCFA. En dents de scie sur la période, elles connaissent, en 2013, une baisse de 78,95 milliards de FCFA en valeur absolue par rapport à la gestion 2012, soit 23,25% en valeur relative.

1.2.1- Les recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 2041,07 milliards de FCFA. Le tableau n°6 ci-après compare leurs prévisions et leurs réalisations

Tableau n° 6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2013

En milliards de FCFA

Recettes internes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution	Part (%)
Recettes fiscales	1459,00	1362,26	93,37%	66,74
Recettes non fiscales	83,00	64,89	78,18%	3,18
Remboursements prêts rétrocédés	12,80	1,86	14,53%	0,09
Emprunts	457,27	503,73	110,16%	24,68
Dons budgétaires	38,40	20,24	52,71%	0,99
Recettes exceptionnelles	97,46	88,09	90,39%	4,32
Total	2147,93	2041,07	95,02%	100

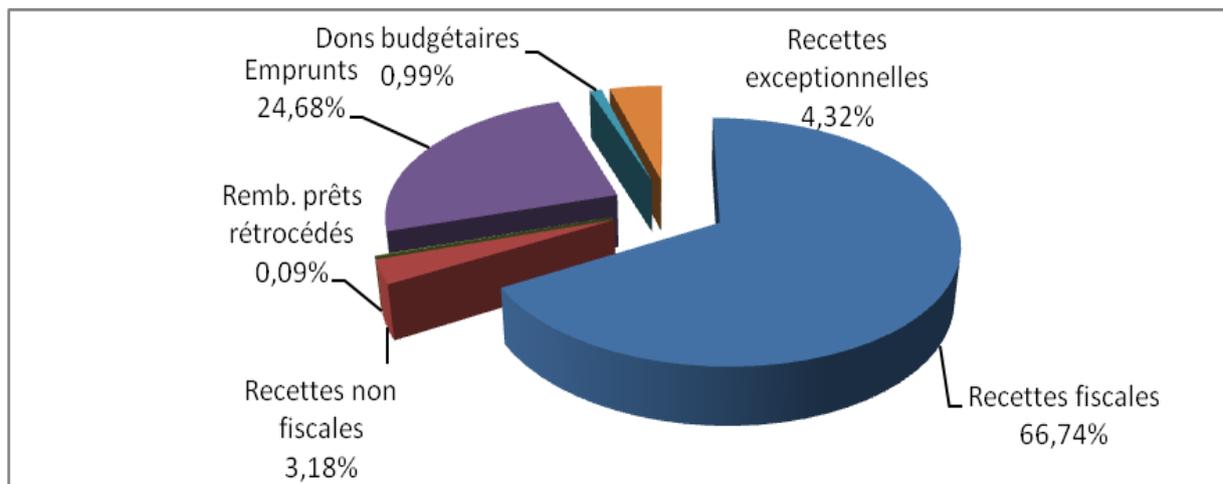
Les recettes internes ont été exécutées à 95,02%. Seuls les emprunts ont enregistré des plus values avec un taux d'exécution de 110,16%. Les autres recettes internes que sont les recettes fiscales et non fiscales, les remboursements de prêts rétrocédés, les dons budgétaires et les recettes exceptionnelles ont enregistré des moins values avec des taux d'exécution respectifs de 93,37%, 78,18%, 14,53%, 52,71% et 90,39%.

La Cour constate que les remboursements de prêts rétrocédés ont été comptabilisés dans la balance générale au niveau du compte 7.29.7 « prêts rétrocédés » qui figure aux recettes non fiscales, alors que dans les tableaux « développement des recettes budgétaires » du CGAF et du PLR, ils ont été enregistrés au niveau du compte 29 « remboursements prêts rétrocédés » qui est une composante des autres recettes internes.

La Cour rappelle que les remboursements de prêts rétrocédés devraient être suivis au niveau des comptes spéciaux du Trésor, précisément aux comptes de prêts, en raison de leur nature et conformément aux dispositions de l'article 30 de la LOLF de 2001 en vertu desquelles « le montant de l'amortissement en capital des prêts de l'Etat est pris en recette au compte de prêts intéressés » ainsi qu'au décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°4 ci-dessous :

Graphique n°4 : Répartition des recettes internes en 2013



Il ressort du graphique ci-dessus que 66,74% des recettes internes sont d'origine fiscale et 24,68% proviennent des emprunts.

1.2.1.1- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectives de 2013 ont diminué par rapport à la gestion 2012. Elles sont passées de 1386,77 milliards de FCFA à 1362,26 milliards de FCFA, soit une baisse de 24,51 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,76% en valeur relative.

A - Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

Prévues à 1459,00 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont été exécutées à hauteur de 1362,26 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,37%. La moins value de recettes fiscales s'élève à 96,74 milliards de FCFA.

Le tableau n°7 ci-dessous présente la situation des prévisions et des réalisations de recettes fiscales.

Tableau n°7 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2013

En milliards de FCFA

Type de recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (3) = (2) - (1)	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
Total des recettes fiscales	1 459,00	1 362,26	-96,74	93,37	100
Impôts directs:	410,70	423,59	12,89	103,14	31,09
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et gains en capital	151,50	177,54	26,04	117,19	13,03
Impôts sur les salaires et autres R	238,60	222,00	-16,60	93,04	16,30
Impôts sur le patrimoine	20,60	23,14	2,54	112,33	1,70
autres impôts directs	0,00	0,91	0,91	Na	0,07
Impôts indirects	1048,30	938,67	-109,63	89,54	68,91
Impôts et taxes intérieures	781,00	666,47	-114,53	85,34	48,92
Droits de timbre et d'enregistrement	32,00	28,05	-3,95	87,66	2,06
Droits et taxes à l'importation	202,40	219,78	17,38	108,59	16,13
Autres recettes fiscales	32,90	24,37	-8,53	74,07	1,79

D'un montant total de 1362,26 milliards de FCFA, les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 423,59 milliards de FCFA au titre des impôts directs, soit un taux d'exécution de 103,14% du total et de 938,67 milliards de FCFA au titre des impôts indirects, soit un taux d'exécution de 89,54%.

Les parts respectives des impôts directs et des impôts indirects dans le total des recettes fiscales sont de 31,09% et de 68,91%.

Du point de vue des montants, les différentes catégories de recettes fiscales ayant réalisé des plus values sont, par ordre d'importance, les impôts sur le revenu, les bénéfiques et gains en capital pour 26,04 milliards de FCFA, les droits et taxes à l'importation pour 17,38 milliards de FCFA et les impôts sur le patrimoine pour 2,54 milliards de FCFA.

Du point de vue des taux d'exécution, les différentes catégories de recettes fiscales ayant réalisé les meilleures performances sont, par ordre d'importance, les impôts sur le revenu, les bénéfiques et gains en capital pour 117,19%, les impôts sur le patrimoine pour 112,33% et les droits et taxes à l'importation pour 108,59%.

Les catégories de recettes ayant dégagé des moins values sont, par ordre d'importance, les impôts et taxes intérieurs pour 114,53 milliards de FCFA, les impôts sur les salaires et autres revenus pour 16,60 milliards de FCFA, les autres recettes fiscales pour 8,53 milliards de FCFA et les droits de timbre et d'enregistrement pour 3,95 milliards de FCFA. Ces catégories ont les taux d'exécution les plus faibles.

Les impôts et taxes intérieures participent à hauteur de 48,92% dans la réalisation des recettes fiscales.

Selon le MEFP, la moins-value de 114,53 résulterait principalement des effets conjugués de cinq facteurs :

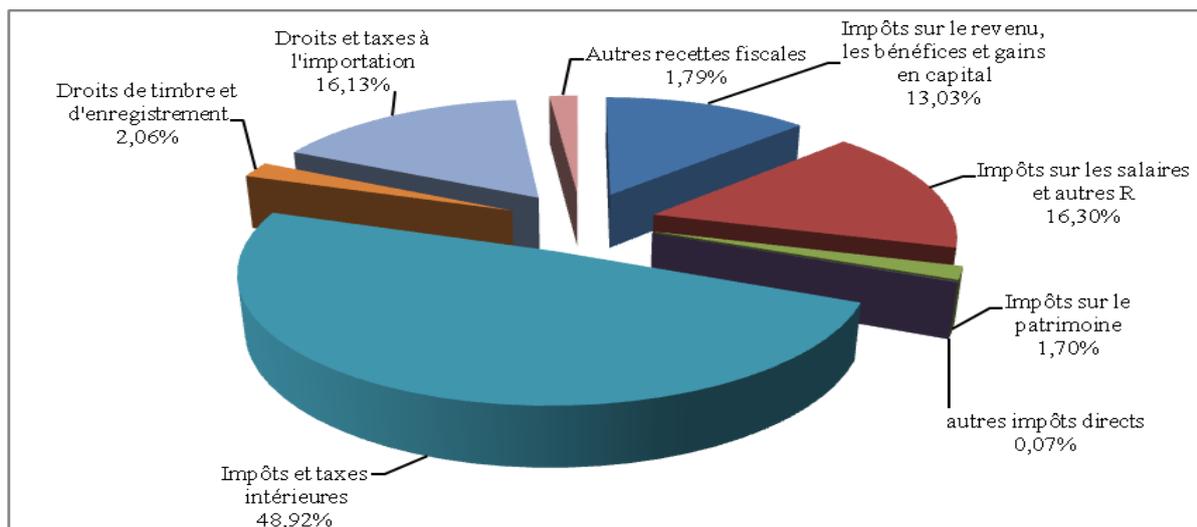
- *le comportement des recettes au regard du contexte économique marquée par une croissance moins soutenue que prévue (4% contre 4,3% du PIB), d'où un repli de 14 milliards dans le recouvrement des taxes sur biens et services ;*
- *les effets de la réforme du Code général des Impôts qui a consacré des mesures généreuses de baisse des retenues sur les traitements et salaires que les nouveaux impôts et taxes institués n'ont pu atténuer (moins value effective de 48 milliards contre des prévisions de moins value de 28 milliards pour le MEF et 44 milliards pour le FMI) ;*
- *des mesures tendant à accroître les recettes et qui ont eu un impact moins important que prévu ;*
- *le retard dans la mise en application des nouvelles impositions avec des difficultés objectives qui ont impacté sur la perception des recettes*
- *et des mesures légales ou réglementaires de stabilisation des prix de certains produits.*

Recommandation n°2 :

La Cour demande au MEFP de veiller à mieux maîtriser ses prévisions de recettes fiscales

Le graphique n°5 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

Graphique n°5 : Répartition des recettes fiscales en 2013



Hormis les impôts et taxes intérieures, les recettes fiscales proviennent pour l'essentiel des impôts sur les salaires et autres revenus, des droits et taxes à l'importation et des impôts sur le revenu, les bénéfices et gain en capital avec des taux respectifs de 16,30%, 16,13% et 13,03%. Les montants des droits de timbre et d'enregistrement, des autres recettes fiscales, des impôts sur le patrimoine et des autres impôts directs représentent des parts faibles dans le total des recettes fiscales avec respectivement 2,06%, 1,79%, 1,70% et 0,07%.

B -Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

Comparées au montant de 1386,77 milliards de FCFA réalisé en 2012, les recettes fiscales de 2013, établies à 1362,26 milliards de FCFA, ont diminué de 1,73%.

En raison de leur importance dans les recettes internes de l'Etat, leur évolution sur les cinq dernières gestions va être examinée.

Les recouvrements effectués au titre des recettes fiscales ont évolué de 2009 à 2013, comme indiqué au tableau n°8 ci-dessous.

Tableau n°8: Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Nature de la recette	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 13/12 (%)
1 – Impôts directs	258,28	311,31	381,41	477,10	423,59	-11,22
2 – Impôts indirects dont :	744,51	832,02	918,02	909,67	938,67	3,19
<i>droits de douane</i>	136,87	158,44	178,27	166,37	186,62	12,17
<i>taxes spécifiques et taxes sur le chiffre d'af</i>	549,23	612,83	596,05	669,50	666,46	-0,45
<i>dont TVA</i>	431,9	479,97	517,91	526,02	520,40	-1,07
<i>Droits d'enreg, timbre et taxes pour service rendu</i>	24,14	23,29	27,29	12,67	28,05	121,39
3- Total des recettes fiscales	1002,79	1143,33	1299,43	1386,77	1362,26	-1,77
Taux d'évolution recettes fiscales (%)	Na	14,01	13,65	6,72	-1,77	
4- PIB nominal*	6 023,20	6 359,20	6 816,40	7 170,70	7 307,70	
Taux de croissance (%)	Na	5,58	7,19	5,20	1,91	
Taux de pression fiscale : (3) / (4) (%)	16,65	17,98	19,06	19,34	18,64	

* DPEE : Situation économique et financière en 2013 et perspectives de 2014

En 2010, les recettes fiscales ont augmenté de 14,01% par rapport à 2009. Toutefois, de 2010 à 2013, le taux d'évolution ne cesse de baisser d'année en année même si le montant des recettes augmente régulièrement. De 14,01% en 2010, il s'infléchit à 13,65% en 2011, à 6,72% en 2012 et à -1,77% en 2013.

L'évolution, par composante, des recettes fiscales entre 2012 et 2013 se présente comme suit :

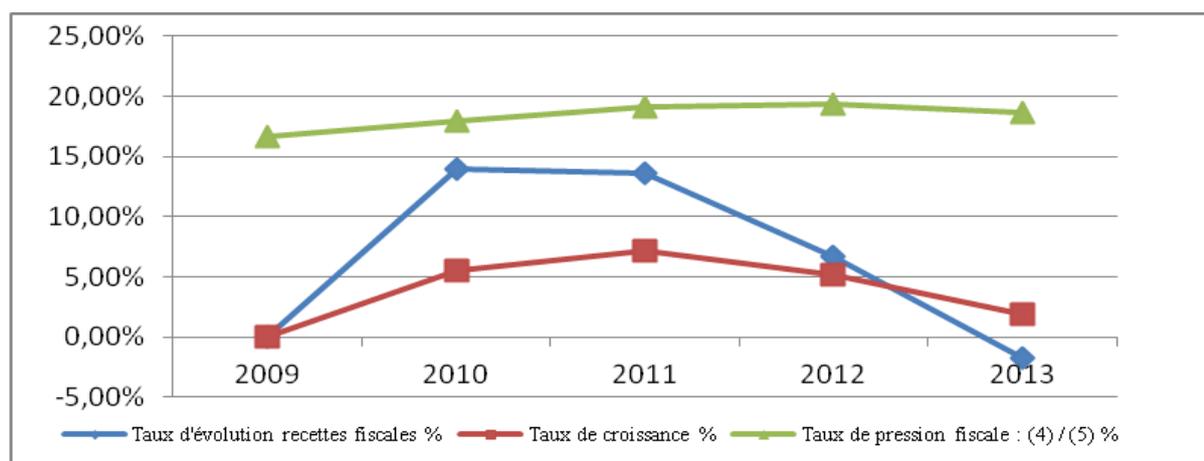
- Impôts directs : - 11,22% ;
- Impôts indirects : 3,19%.

Le produit des impôts directs est passé de 477,10 milliards de FCFA à 423,59 milliards de FCFA, soit une baisse de 53,51 milliards de FCFA. Les impôts directs représentent 31,09% des recettes fiscales.

Les impôts indirects passent de 909,67 milliards de FCFA en 2012 à 938,67 milliards de FCFA en 2013, soit une augmentation de 3,19%. Ils représentent 68,91% des recettes fiscales.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée par le graphique n°6 suivant :

Graphique n°6 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2009 à 2013



Le taux de croissance du PIB nominal et celui des recettes fiscales évoluent selon la même tendance à la hausse entre 2009 et 2012 avec une pente plus élevée pour les recettes fiscales. Entre 2009 et 2010, ces deux grandeurs observent une tendance haussière qui est plus accentuée en ce qui concerne le taux de croissance des recettes fiscales. Par contre, entre 2010 et 2011, le taux de croissance du PIB reste sur la tendance à la hausse tandis que le taux d'évolution des recettes fiscales amorce une régression. A partir de 2011, les deux grandeurs baissent avec une diminution plus accentuée pour le taux d'évolution des recettes fiscales.

De 2009 à 2012, le taux de pression fiscale augmente de façon constante puisqu'il passe de 16,65% à 19,34%. Cependant, entre 2012 et 2013, il amorce une baisse pour se situer à 18,64%.

En 2013, bien que son taux de pression fiscale soit en baisse, le Sénégal satisfait le critère de convergence de l'UEMOA qui doit être supérieur ou égal à 17%.

C. Les restes à recouvrer

La Cour constate que les restes à recouvrer à la clôture de la gestion 2012 n'ont pas été fidèlement reportés à l'ouverture de la gestion 2013 au niveau des postes comptables figurant au tableau n°9 ci-dessous.

Tableau n°9: Ecart constatés dans le report en 2013 des restes à recouvrer (CGAF)

En FCFA

Postes	Restes à recouvrer au 31/12/2012 (1)	Restes à recouvrer au 02/01/2013 (2)	Ecart (2-1)
Kaolack	165 962 585	200 656 944	34 694 359
Louga	218 301 967	242 258 341	23 956 374
Thiès	8 163 442 657	8 420 525 516	257 082 859
RGT	151 192 944 887	149 671 877 912	-1 521 066 975
Total	159 740 652 096	158 535 318 713	-1 205 333 383

Les restes à recouvrer des postes comptables figurant au tableau ci-dessus au 31 décembre 2012 s'élèvent à 159 740 652 096 FCFA. Ils sont reportés au 02 janvier 2013 pour un montant de 158 535 318 713 FCFA, soit un écart de 1 205 333 383 FCFA. Sur les Postes comptables concernés, seule la RGT a reporté un montant inférieur à celui enregistré en fin 2012.

Kaolack, Louga, Thiès et Tambacounda ont reporté en 2013 plus que les montants arrêtés en 2012.

Ces écarts dans le report des restes à recouvrer résultent, selon le MEFP, du report automatique par le logiciel ASTER pour la RGT et des corrections ou compléments de prise en charge intervenus après la transmission des balances pour les TPR. Le MEFP s'est engagé à travailler à réduire ces anomalies à l'avenir.

Recommandation n°3 :

La Cour demande au MEFP de corriger les dysfonctionnements liés au logiciel ASTER dans les meilleurs délais.

La composition des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée au tableau n°10 ci-dessous.

Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2013

En FCFA

Postes	Années	Restes à recouvrer au au 02 janvier 2013	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2013
		1	2	3	4 = 1+2-3	5	6=4-5
	Courante				0		0
Diourbel	Antérieure	550 766 436	0		550 766 436	1 138 250	549 628 186
	Total	550 766 436	0	0	550 766 436	1 138 250	549 628 186
	Courante	0	95 164 734		95 164 734	12 629 278	82 535 456
Fatick	Antérieure	521 776 856	0		521 776 856	193 999	521 582 857
	Total	521 776 856	95 164 734	0	616 941 590	12 823 277	604 118 313
	Courante	0	0		0	0	0
Kaolack	Antérieure	200 656 944	0		200 656 944	187 966 120	12 690 824
	Total	200 656 944	0	0	200 656 944	187 966 120	12 690 824
	Courante	0	15 824 695		15 824 695	0	15 824 695
Kolda	Antérieure	432 015 811	0		432 015 811	8 797 172	423 218 639
	Total	432 015 811	15 824 695	0	447 840 506	8 797 172	439 043 334
	Courante	0	471 978 205		471 978 205	0	471 978 205
Louga	Antérieure	242 258 341	0	-1 000 000	241 258 341	10 719 602	230 538 739
	Total	242 258 341	471 978 205	-1 000 000	713 236 546	10 719 602	702 516 944
	Courante	0	0		0	0	0
St-Louis	Antérieure	4 330 661 744	0		4 330 661 744	9 560 394	4 321 101 350
	Total	4 330 661 744	0	0	4 330 661 744	9 560 394	4 321 101 350
	Courante	0			0	0	0
Tambacounda	Antérieure	148 802 197	0		148 802 197	450 000	148 352 197
	Total	148 802 197	0	0	148 802 197	450 000	148 352 197
	Courante	0	220 715 236		220 715 236	0	220 715 236
Thiès	Antérieure	8 420 525 516	0	- 26 148 746	8 394 376 770	866 425 064	7 527 951 706
	Total	8 420 525 516	220 715 236	-26 148 746	8 615 092 006	866 425 064	7 748 666 942
	Courante	0	143 406 234		143 406 234	0	143 406 234
Ziguinchor	Antérieure	1 380 845 874	0	- 10 000 000	1 370 845 874	8 511 632	1 362 334 242
	Total	1 380 845 874	143 406 234	-10 000 000	1 514 252 108	8 511 632	1 505 740 476
	Courante	0	144 156 434 469	0	144 156 434 469	94 952 640 055	49 203 794 414
RGT	Antérieure	149 671 877 912	0		149 671 877 912	4 911 934 634	144 759 943 278
	Total	149 671 877 912	144 156 434 469	0	293 828 312 381	99 864 574 689	193 963 737 692
	Courante	0	145 103 523 573	0	145 103 523 573	94 965 269 333	50 138 254 240
Cumul	Antérieure	165 900 187 631	0	-37 148 746	165 863 038 885	6 005 696 867	159 857 342 018
	Total	165 900 187 631	145 103 523 573	-37 148 746	310 966 562 458	100 970 966 200	209 995 596 258

Il y'a des prises en charge au titre de 2013 pour certains TPR : Fatick, Kolda, Louga, Thiès, Ziguinchor et RGT. En revanche, aucune prise en charge n'a été effectuée au titre de 2013 pour Diourbel, Kaolack, Saint louis et Tambacounda.

Le MEFP explique cette situation par :

- les difficultés opérationnelles liées au transfert du recouvrement ;
- le fait que toute prise en charge des droits liés aux impôts directs d'Etat emporte responsabilité dans le recouvrement, compétence que le comptable du Trésor ne maîtrise plus
- et l'absence de mesures d'accompagnement pour l'application du décret de transfert de la compétence recouvrement.

Par ailleurs, sur un total de droits constatés sur impôts directs par voie de rôle de 310,96 milliards de FCFA, un recouvrement sur droits pris en charge de 100,97 milliards de FCFA a été effectué, soit un taux de recouvrement de 32,47%.

La RGT a exécuté l'essentiel de ces recouvrements pour un montant de 99,86 milliards de FCFA, soit 98,90% du total.

Sur les restes à recouvrer au 31 décembre 2012 d'un montant de 165,90 milliards de FCFA, les apurements s'élèvent à 0,03 milliard de FCFA. Ces apurements concernent les Trésoreries paieries régionales de Louga, Thiès et Ziguinchor pour des montants respectifs de 1 000 000 FCFA, 26 148 746 FCFA et 10 000 000 de FCFA.

Par ailleurs, la Cour a constaté qu'il n'y a pas eu de prises en charge au titre des années antérieures au niveau de ces mêmes TPR.

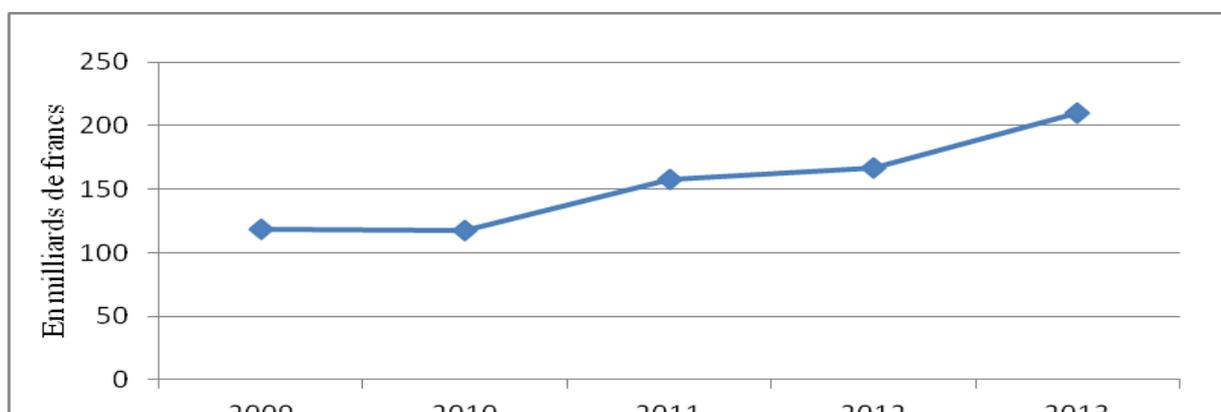
Le tableau n°11 et le graphique n°7 ci-dessous illustrent l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Gestions	2009	2010	2011	2012	2013
Restes à recouvrer	118,64	117,75	158,24	167,10	209,99
Taux d'évolution %	Na	-0,75%	34,39%	5,60%	25,67%

Graphique n°7: Evolution des restes à recouvrer de 2009 à 2013



Le montant important des restes à recouvrer au 31 décembre 2013, qui s'élève à 209,99 milliards de FCFA, en augmentation de 25,67% par rapport à 2012, pose encore la question

de l'apurement des cotes des comptables assignataires déjà évoquée par la Cour dans ses précédents rapports.

Selon le MEFP, ce sont les diligences prises généralement en fin de gestion pour procéder à la prise en charge des rôles qui empêchent une correcte reddition de ces prises en charge en raison d'une imputation préalable des recouvrements au budget tout au long de l'année

Recommandation n°4 :

La Cour demande au MEFP de prendre un texte fixant les modalités d'application du transfert du recouvrement des impôts directs d'Etat pour parachever la réforme.

S'agissant des arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle, la situation de leur recouvrement est indiquée par le tableau n°12 ci-après.

Tableau n°12 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2013

En FCFA

Postes comptables	Total droits constatés avant 2013 (I)	Recouvrements (II)	Taux de recouvrement en % (II/I)
Diourbel	550 766 436	1 138 250	0,21
Fatick	521 776 856	193 999	0,04
Kaolack	200 656 944	187 966 120	93,68
Kolda	432 015 811	8 797 172	2,04
Louga	241 258 341	10 719 602	4,44
St-Louis	4 330 661 744	9 560 394	0,22
Tambacounda	148 802 197	450 000	0,30
Thiès	8 394 376 770	866 425 064	10,32
Ziguinchor	1 370 845 874	8 511 632	0,62
RGT	149 671 877 912	4 911 934 634	3,28
Total	165 863 038 885	6 005 696 867	3,62

Sur des droits d'un montant de 165,86 milliards de FCFA, 6,00 milliards de FCFA sont recouvrés, soit 3,62%. Un seul poste comptable sur dix a un taux de recouvrement supérieur à 14%. Il s'agit de Kaolack qui réalise 93,68% sans prise en charge pour l'année courante. Cinq postes comptables sur dix ont un taux de recouvrement inférieur à 1%.

La Cour attire à nouveau l'attention du MEFP sur la nécessité de prendre les dispositions afin que les restes à recouvrer fassent l'objet d'un recouvrement effectif ou d'un apurement selon la procédure prévue les articles 64 et suivants du décret n°2003-101du 13 mars 2003 portant Règlement général sur la Comptabilité publique.

1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont exécutées à hauteur de 64,89 milliards de FCFA, soit une baisse de 4,63 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 69,52 milliards de FCFA.

A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été prévues à 83,00 milliards de FCFA et exécutées à 64,89 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 78,18%.

Le tableau n°13 ci-après compare les prévisions et les réalisations des principales recettes non fiscales.

Tableau n°13: Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2013

En milliards de FCFA

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenu entrep. et dom.	22,50	17,47	-5,03	77,64
2. Droits et frais adm.	0,10	1	0,90	1000,00
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	0,25	0,15	250,00
4. Produits financiers	57,60	45,6	-12	79,17
5. Autres recettes non fiscales	2,70	0,57	-2,13	21,11
Total des recettes non fiscales	83,00	64,89	-18,11	78,18

La moins-value de 18,11 milliards de FCFA enregistrée dans le recouvrement des recettes non fiscales est essentiellement imputable aux postes « produits financiers », « revenu de l'entreprise et du domaine » et « autres recettes non fiscales » pour des montants respectifs de 12 milliards de FCFA, 5,03 milliards de FCFA et 2,13 milliards de FCFA. Des plus-values ont été enregistrées au niveau des « droits et frais administratifs » et des « amendes et condamnations pécuniaires » pour des montants respectifs de 0,9 milliard de FCFA et 0,15 milliard de FCFA.

Les « produits financiers » et le « revenu de l'entreprise et du domaine » enregistrent les principales réalisations avec respectivement 45,6 milliards de FCFA et 17,47 milliards de FCFA, soit 97,19% du total des recouvrements.

B - Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°14 ci-dessous :

Tableau n°14 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2009-2013

En milliards de FCFA

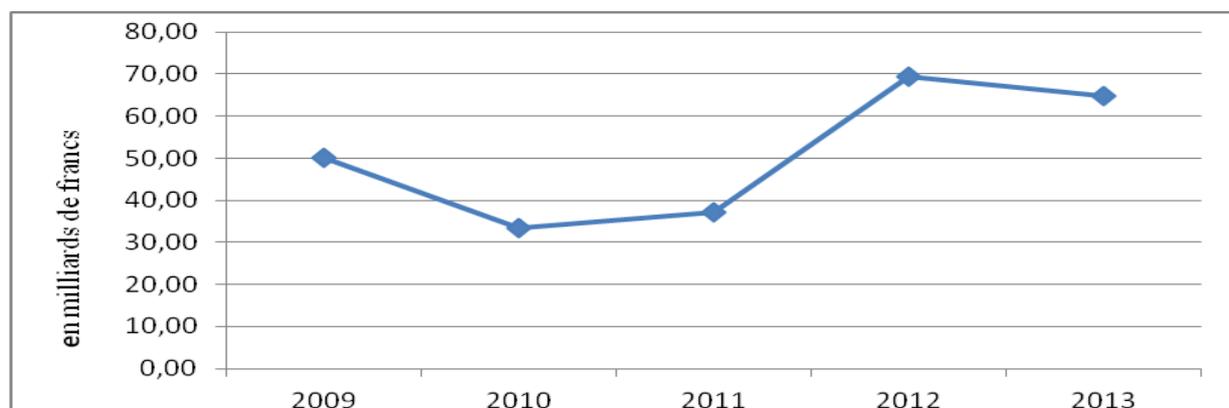
Nature de la recette	2009	2010	2011	2012	2013	Taux d'évolution 2013/2012 (%)
Revenu de l'entreprise et du domaine	19,20	12,38	10,59	10,47	17,47	66,86
Droits et frais administratifs	0,82	0,67	0,75	0,94	1,00	6,38
Amendes et condamnations pécuniaires	3,37	0,20	0,25	0,15	0,25	66,67
Produits financiers	26,00	19,33	24,35	28,65	45,60	59,16
Autres recettes non fiscales	0,76	0,86	1,16	29,31	0,57	-98,06
Total recettes non fiscales	50,15	33,44	37,10	69,52	64,89	-6,66
Taux d'évolution %	Na	-33,32	10,94	87,39	-6,66	

Globalement, sur la période 2009 - 2013, l'évolution des recettes non fiscales est contrastée, alternant hausse et baisse. En effet, si elles ont diminué en 2010 de 16,71 milliards de FCFA, elles ont par la suite connu une hausse de 3,66 milliards de FCFA en 2011 et de 32,42 milliards FCFA en 2012 avant de baisser en 2013 pour un montant de 4,63 milliards FCFA.

Les postes qui ont connu des taux d'évolution positifs entre 2012 et 2013 sont, par ordre d'importance, les « revenus de l'entreprise et du domaine », les « amendes et condamnations pécuniaires », les « produits financiers » et les « droits et frais administratifs » avec respectivement 66,86%, 66,67%, 59,16% et 6,38%. En revanche, les « autres recettes non fiscales » ont enregistré une évolution négative avec un taux de 98,06%.

Le graphique n°8 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2009 à 2013.

Graphique n°8 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2009 à 2013



En 2010 et 2013, les recettes non fiscales ont baissé. Elles ont augmenté en 2011 et 2012.

1.2.1.3- Les autres recettes

En 2013, les autres recettes sont exécutées à hauteur de 613,92 milliards de FCFA, soit une hausse de 68,2 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 545,72 milliards de FCFA.

A- Comparaison entre prévisions et exécution des autres recettes

Le tableau n°15 ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes.

Tableau n°15: Prévisions et réalisations des autres recettes en 2013

En milliards de FCFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Écarts (2)-(1)	Taux d'exécution en %
Dons budgétaires	38,40	20,24	-18,16	52,71
Recettes exceptionnelles	97,46	88,09	-9,37	90,39
Remboursements de prêts rétrocédés	12,80	1,86	-10,94	14,53
Emprunts intérieurs	406,27	450,87	44,60	110,98
Emprunts programmes	51	52,86	1,86	103,65
Total	605,93	613,92	7,99	101,32

Les dons ont été exécutés à hauteur de 20,24 milliards de FCFA pour des prévisions de 38,40 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 52,71%.

La Cour constate, une différence de montant au niveau du compte 74 « dons budgétaires » évalué à 20 238 895 253 FCFA dans le PLR page 32 et comptabilisé au niveau de la balance générale des comptes consolidés du CGAF à 19 795 508 136 FCFA, soit un écart de 443 387 117 FCFA.

Ce montant de 443 387 117 FCFA représente, selon le MEFP, des fonds de concours et l'écart résulte du fait qu'ils ont été imputés dans les dons par le PLR contrairement au CGAF qui les a éclatés.

Recommandation n°5 :

La Cour demande au MEFP de dissocier les dons programmes des fonds de concours dans la loi de finances de l'année et le PLR conformément à la nomenclature.

Les recettes exceptionnelles ont été exécutées à hauteur de 88,09 milliards de FCFA pour des prévisions de 97,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 90,39%. Elles sont composées, pour l'essentiel, des remises et annulations de dette pour 48,57 milliards de FCFA et des autres recettes exceptionnelles pour 39,45 milliards de FCFA.

Les remboursements de prêts rétrocedés ont été exécutés à 1,86 milliard de FCFA sur des prévisions de 12,80 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 14,53%.

La situation détaillée des prêts rétrocedés demandée par la Cour n'a pas été produite par le MEFP qui explique le non recouvrement par le fait que « les entreprises bénéficiaires de prêts rétrocedés interviennent généralement dans des secteurs stratégiques et rencontrent des difficultés.

Recommandation n°6 :

La Cour demande au MEFP de produire, à l'avenir, la situation détaillée des prêts rétrocedés et de mettre en œuvre toutes les diligences requises pour procéder au recouvrement des remboursements

Les autres recettes comprennent également les emprunts intérieurs pour 450,87 milliards de FCFA sur des prévisions de 406,27 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 110,98% et les emprunts programmes pour 52,86 milliards de FCFA sur des prévisions de 51 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 103,65%.

B - Evolution des autres recettes

L'évolution des autres recettes est retracée au tableau n°16 ci-dessous

Tableau n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2009-2013

En milliards de FCFA

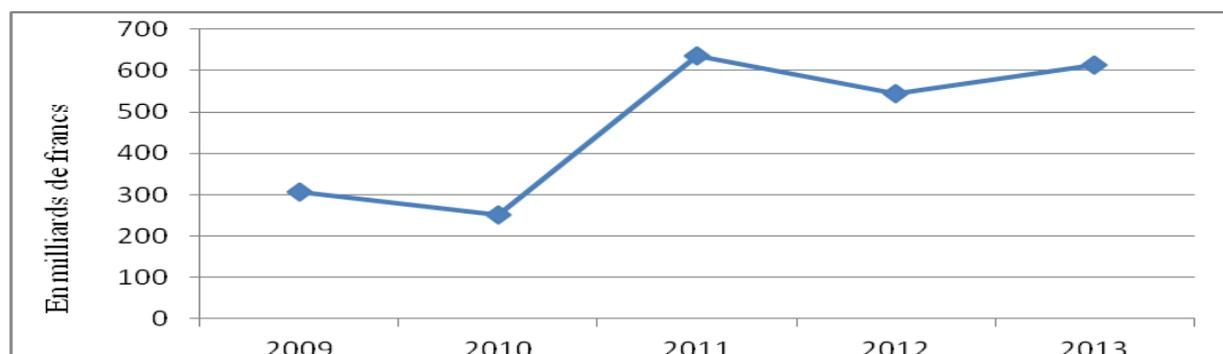
Nature de la recette	2009	2010	2011	2012	2013	Taux d'évolution 2013/2012 en %
Dons budgétaires	129,58	11,94	37,80	20,09	20,24	0,75
Recettes exceptionnelles	74,15	98,06	84,06	102,82	88,09	-14,33
Remboursements de prêts rétrocedés	2,78	3,36	1,16	2,10	1,86	-11,43
Emprunts intérieurs	100,55	108,23	494,45	273,53	450,87	64,83
Emprunts programmes	-	29,71	18,62	147,18	52,86	-64,08
Total	307,06	251,3	636,09	545,72	613,92	12,50

Entre 2009 et 2010, les autres recettes ont connu une baisse de 55,76 milliards de FCFA, passant de 307,06 milliards de FCFA à 251,3 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de -18,15%. En 2011, elles ont augmenté de 384,79 milliards de FCFA en valeur absolue et de 153,12% en valeur relative.

En 2012, ces recettes ont baissé de 90,37 milliards de FCFA avant d'enregistrer, en 2013, une augmentation de 68,20 milliards de FCFA imputable principalement aux emprunts intérieurs qui sont passés de 273,53 milliards de FCFA à 450,87 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 64,83%.

Le graphique n°9 ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de 2009 à 2013.

Graphique n°9 : Evolution des autres recettes de 2009 à 2013



Sur la période 2009 à 2013, les autres recettes alternent diminution et augmentation.

1.2.1.4 – Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal de 2009 à 2013 est indiquée dans le tableau n°17 ci-après :

Tableau n°17 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2009 à 2013

En milliards FCFA

Comptables	2009	2010	2011	2012	2013	Part dans recettes de 2013
RGT	1328,8	1393,1	1933,3	1963,8	2000,4	98,01
Ziguinchor	2,4	2,5	2,4	2,4	2,4	0,12
Kolda	1,5	1,9	2,6	2,7	2,2	0,11
Diourbel	1,6	2,0	2,2	1,9	2,0	0,10
Saint-Louis	5,6	7,0	7,9	7,5	7,3	0,36
Tambacounda	3,3	4,4	5,3	5,0	4,7	0,23
Kaolack	3,8	3,9	4,3	4,1	3,9	0,19
Fatick	1,2	1,8	2,2	2,0	2,0	0,10
Thiès	10,5	10,2	10,9	11,3	14,7	0,72
Louga	1,2	1,3	1,5	1,3	1,5	0,07
Total	1360,0	1428,1	1972,6	2002,0	2041,1	100
Evolution %	Na	5,01	38,13	1,49	1,95	

Source : CGAF

Les recettes internes sont recouvrées par le Receveur général du Trésor à hauteur de 98,01%. Il est suivi des comptables de Thiès avec 0,72% et de Saint-Louis avec 0,36%. Les parts les plus faibles sont enregistrées au niveau des Trésoreries paieries régionales de Louga avec 0,07%, de Fatick et de Diourbel avec la même part de 0,10%.

1.2.2 – Les recettes externes

Prévues pour 337,10 milliards de FCFA, elles sont exécutées à hauteur de 260,51 milliards de FCFA dont 99,19 milliards de FCFA en emprunts et 161,32 milliards de FCFA en subventions, soit un taux d'exécution global de 77,28%.

Sur un total de recettes arrêtées à 2301,58 milliards de FCFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 11,32%.

Il convient de rappeler que malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'est pas comptable assignataire de ces recettes.

2 - Dépenses du budget général

Prévues à 2450,65 milliards de FCFA par la loi n°2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances initiale pour l'année 2013, les dépenses du budget général ont été portées à 2 446,57 milliards de FCFA par la loi n°2013-03 du 08 juillet 2013 relative à la première loi de finances rectificative pour l'année 2013, soit une diminution de 4,08 milliards de FCFA et à 2485,03 milliards de FCFA par la loi n°2013-11 du 31 décembre 2013 relative à la deuxième loi de finances rectificative pour l'année 2013, soit une augmentation de 38,46 milliards de FCFA.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 2216,46 milliards de FCFA pour des prévisions de 2485,03 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,19%.

Elles sont constituées de dépenses dont le Trésor est comptable assignataire pour 1955,95 milliards de FCFA et de dépenses d'investissements sur ressources externes pour 260,51 milliards de FCFA.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général sont indiquées, par titre, au tableau n°18 ci-dessous.

Tableau n°18: Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

En milliards de FCFA

Nature de la dépense	Prévisions (1)	Réalisations (2)	E C A R T (1) – (2)	Part sur les dépenses du budget général (%)
A-DEPENSES INTERNES	2 147,93	1 955,95	191,98	88,25
Titre 1 Dette publique	412,97	362,82	50,15	16,37
Titre2 Personnel	477,10	460,94	16,16	20,80
Titre3 fonctionnement	338,62	317,27	21,35	14,31
Titre4 autres Transferts courants	362,44	337,34	25,10	15,22
Titre 5 et 6 Investissement	556,80	477,58	79,22	21,55
B-DEPENSES EXTERNES	337,10	260,51	76,59	11,75
TOTAL BUDGET GENERAL	2 485,03	2 216,46	268,57	100

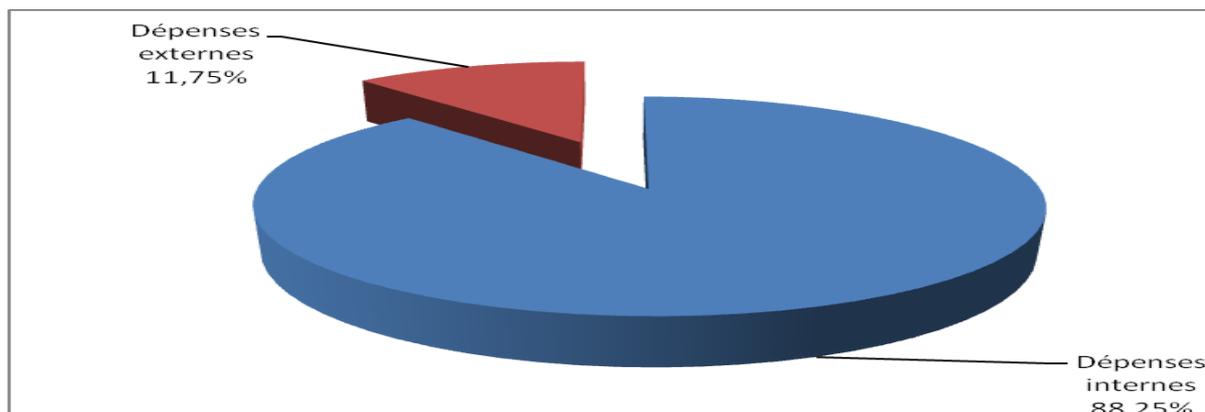
Les prévisions de dépenses, d'un montant de 2485,03 milliards de FCFA, ont été exécutées à 2216,46 milliards de FCFA, soit un écart de 268,57 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 1955,95 milliards de FCFA sur des prévisions de 2147,93 milliards de FCFA, soit un écart de 191,98 milliards de FCFA. Prévues à 337,10 milliards de FCFA et réalisées à 260,51 milliards de FCFA, les dépenses sur ressources externes dégagent un écart de 76,59 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes représentent 88,25 % du budget général, celles financées par les ressources externes représentent 11,75%.

Le graphique n°10 ci-dessous illustre cette répartition.

Graphique n°10: Répartition des dépenses du budget général



2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2013

Arrêtées par la loi de finances initiale à 2450,65 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général ont été modifiées par la première loi de finances rectificative qui les a portées à 2446,57 milliards de FCFA. Ce montant a été porté à la hausse à 2485,03 milliards de FCFA par la deuxième loi de finances rectificative.

2.1.1 - La loi de finances initiale

Au titre de l'année budgétaire 2013, les prévisions de dépenses du budget général sont estimées à 2450,65 milliards de FCFA, réparties en dépenses sur ressources internes pour 2053,55 milliards de FCFA et en dépenses sur ressources externes pour 397,10 milliards de FCFA. Les prévisions de dépenses sur ressources internes représentent ainsi 83,79% du budget général. Celles relatives aux dépenses sur ressources externes représentent 16,21% du budget général.

Comparées à celles de 2012 qui s'élevaient à 2374,21 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général pour l'année 2013 sont en hausse de 76,44 milliards de FCFA, soit 3,21% en valeur relative.

La Cour constate des écarts entre les montants des crédits de la LFI publiée au JO et ceux inscrits au PLR et au CGAF. Ces écarts concernent le titre 2 de la section 49 et le titre 3 des sections 27 et 31.

En effet, concernant le titre 2 de la section 49, la LFI publiée au JO prévoit un montant de 330 071 760 FCFA, alors que le PLR et le CGAF prévoient un montant de 330 671 760 FCFA, soit un écart de 600 000 FCFA.

Concernant le titre 3 de la section 27, la LFI publiée au JO prévoit un montant de 915 955 000 FCFA, alors que le PLR et le CGAF prévoient un montant de 915 956 000 FCFA, soit un écart de 1000 FCFA.

Concernant la section 31, la LFI publiée au JO prévoit un montant de 12 469 921 FCFA au titre 3, alors que le PLR et le CGAF prévoient pour le même titre un montant de 12 469 921 000 FCFA, soit un écart de 12 457 451 079 FCFA.

Ces écarts figurent au tableau ci-dessous.

Tableau n°19: Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En FCFA

Section	Titre	Montant LFI JO	Montant (PLR-CGAF)	Différences
49	2	330 071 760	330 671 760	- 600 000
27	3	915 955 000	915 956 000	- 1 000
31	3	12 469 921	12 469 921 000	- 12 457 451 079

Par ailleurs, la Cour constate des écarts entre les montants de la LFI publiée au JO et ceux inscrits aux PLR et CGAF. Ces écarts concernent les titres 5 et 6 de la section 65.

En effet, la LFI publiée au JO n'a pas prévu de montants aux titres 5 et 6 alors qu'aux PLR et CGAF des montants respectifs de 990 000 000 FCFA et 18 928 000 000 FCFA y figurent.

Ces écarts, qui résultent d'une omission par le JO, figurent au tableau ci-dessous.

Tableau n°20: Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En FCFA

Section	Titre	Montant LFI JO	Montant (PLR-CGAF)	Différences
65	5	-	990 000 000	-990 000 000
65	6	-	18 928 000 000	- 18 928 000 000

2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes

La dette publique est évaluée à 440,85 milliards de FCFA en dotation initiale contre 356,71 milliards de FCFA pour la gestion 2012, soit une hausse de 84,14 milliards de FCFA représentant un taux d'évolution de 23,59%. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 174,57 milliards de FCFA et celles relatives à la dette intérieure à 188,26 milliards de FCFA.

Les dépenses de personnel sont prévues à 467,10 milliards de FCFA par la loi de finances initiale contre 450 milliards de FCFA en 2012, soit une augmentation de 17,10 milliards de FCFA en valeur absolue et de 3,80% en valeur relative.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 630,30 milliards de FCFA par la loi de finances initiale, contre 646,80 milliards de FCFA pour 2012, soit une baisse de 16,50 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,55% en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 352,10 milliards de FCFA et des autres transferts courants pour 278,20 milliards de FCFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 515,30 milliards de FCFA contre 504,30 milliards de FCFA en 2012, soit une augmentation de 11 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,18% en valeur relative.

Les crédits de paiements s'appliquent aux investissements exécutés par l'Etat pour 183,98 milliards de FCFA et aux transferts en capital pour 331,32 milliards de FCFA.

Les autorisations de programme sont passées de 4377,97 milliards de FCFA en 2012 à 4705,04 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 327,07 milliards de FCFA en valeur absolue et de 6,95% en valeur relative.

2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis sont évalués dans la loi de finances initiale à 3301,26 milliards de FCFA dont 1957,14 milliards de FCFA d'emprunts et 1344,12 milliards de FCFA de subventions. Ils sont en hausse de 429,55 en valeur absolue soit 14,95% en valeur relative par rapport à 2012 où ils étaient de 2871,71 milliards de FCFA.

Les prévisions de tirage ont été estimées à 397,10 milliards de FCFA contre 323 milliards de FCFA pour l'année 2012, soit une hausse de 74,10 milliards de FCFA en valeur absolue et 22,94% en valeur relative.

Elles sont réparties en emprunts pour 228,20 milliards de FCFA et en subventions pour 168,90 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°21: Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2013

En FCFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	52 248 000 000	48 238 000 000	100 486 000 000	25,30
Secondaire	65 796 000 000	13 763 000 000	79 559 000 000	20,04
Tertiaire	72 826 000 000	51 031 000 000	123 857 000 000	31,19
Quatenaire	37 330 000 000	55 868 000 000	93 198 000 000	23,47
Total	228 200 000 000	168 900 000 000	397 100 000 000	100

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources extérieures, d'un montant total de 397,10 milliards de FCFA, sont allouées au secteur tertiaire pour 123,86 milliards de FCFA, soit 31,19%, au secteur primaire pour 100,48 milliards de FCFA, soit 25,30%, au secteur quaternaire pour 93,20 milliards de FCFA, soit 23,47% et au secteur secondaire pour 79,56 milliards de FCFA, soit 20,04%.

2.1.2 - Les lois de finances rectificatives

La première loi de finances rectificative n°2013-03 du 08 juillet 2013 a porté les charges du budget général à 2446,57 milliards de FCFA, soit une baisse de 4,08 milliards de FCFA par rapport à la LFI. La deuxième loi de finances rectificative n°2013-11 du 31 décembre 2013, les a portées à 2485,03 milliards de FCFA, soit une hausse de 38,46 milliards de FCFA par rapport à la LFR1.

2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes

Prévues à 2053,55 milliards de FCFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la première LFR pour un montant de 2109,47 milliards de FCFA, soit une augmentation de 55,92 milliards de FCFA. La deuxième LFR a porté le montant des dépenses à 2147,93 milliards de FCFA, soit une augmentation de 38,46 milliards de FCFA par rapport à la LFR1.

Les dépenses relatives à la dette publique ont été modifiées par la première LFR. Elles sont passées de 440,85 milliards de FCFA à 412,97 milliards de FCFA, soit une baisse de 27,88 milliards de FCFA justifiée, suivant l'exposé des motifs, par la constatation de la « baisse des intérêts sur la dette publique suite à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie (...) sur des

émissions des titres publiques ». La deuxième LFR n'a pas apporté de modification au montant du titre 1.

Les dépenses de personnel ont été modifiées par la première LFR. Elles sont passées de 467,10 milliards de FCFA à 477,10 milliards de FCFA, soit une hausse de 10 milliards de FCFA résultant de la couverture des dépenses relatives à la sécurité intérieure et aux charges de personnel induites par le recrutement dans la fonction publique de 5591 agents. La deuxième LFR n'a pas apporté de modification au montant du titre 2.

Les dépenses de fonctionnement ont été d'abord modifiées à la hausse par la première loi de finances rectificative. Elles sont passées de 352,10 milliards de FCFA à 358,76 milliards de FCFA, soit une augmentation de 6,66 milliards de FCFA. La deuxième loi de finances rectificative a diminué ces dépenses de 20,14 milliards de FCFA pour les ramener à 338,62 milliards de FCFA.

La LFR1 a fait passer les dépenses de transferts courants à 328,54 milliards de FCFA, soit une hausse de 50,34 milliards de FCFA par rapport à la LFI. La LFR2 a maintenu cette tendance avec une variation de 33,90 milliards de FCFA, portant le montant de ces dépenses à 362,44 milliards de FCFA.

Les investissements exécutés par l'Etat ont été ramenés à 164,91 milliards de FCFA par la LFR1 et à 170,64 milliards de FCFA par la LFR2, soit une baisse de 19,07 milliards de FCFA par rapport à la LFI et une hausse de 5,73 milliards de FCFA par rapport à la LFR1.

Les transferts en capital ont été portés à 367,19 milliards de FCFA par la LFR1 puis à 386,16 milliards de FCFA par la LFR2. Les variations apportées par les LFR 1 et 2 se chiffrent respectivement à 35,87 et à 18,97 milliards de FCFA.

Les prévisions définitives s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dette publique : 412,97 milliards de FCFA ;
- Dépenses de personnel : 477,10 milliards de FCFA ;
- Dépenses de fonctionnement : 338,62 milliards de FCFA ;
- Dépenses de transfert : 362,44 milliards de FCFA ;
- Dépenses d'investissement sur ressources internes : 556,80 milliards de FCFA.

La Cour a constaté des discordances entre les LFR publiées au JO, d'une part, et le PLR et CGAF d'autre part, comme indiqué au tableau n°22 ci-après.

Tableau n°22: Ecart entre les montants des crédits de la LFR2 (JO) et ceux inscrits au PLR et CGAF

En FCFA

Sections	Titre	Montant LFR JO	Montant (PLR-CGAF)	Différences
LFR1				
52	6	6 582 000 000	0	6 582 000 000
LFR2				
34	2	16 781 543 640	16 821 543 640	- 40 000 000
21	3	10 969 067 700	10 989 067 700	- 20 000 000
25	3	108 370 000	148 370 000	- 40 000 000
42	3	8 280 000		8 280 000
43	3	75 000 000		75 000 000
50	3	122 524 496 000	122 524 497 000	- 1 000
21	4	25 433 879 750	25 433 869 750	10 000
44	4	4 000 000 000		4 000 000 000
43	5	32 454 555 000	32 454 554 000	1 000
58	6	4 538 924 000	4 583 924 000	-45 000 000

Le MEFP s'est engagé à observer plus de vigilance pour mettre fin aux discordances entre le PLR, le CGAF d'une part et le JO d'autre part.

2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes

Les prévisions initiales de crédits de dépenses d'investissement sur ressources externes ont été modifiées à la baisse par la première loi de finances rectificative. Elles sont passées de 397,10 à 337,10 milliards de FCFA, soit une baisse de 60 milliards de FCFA. Ces crédits de dépenses n'ont pas été modifiés par la deuxième loi de finances rectificative. Elles sont réparties en emprunts pour 168,20 milliards de FCFA et en subventions pour 168,90 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°23: Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2013

En FCFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	39 085 000 000	48 523 000 000	87 608 000 000	22,06
Secondaire	46 459 000 000	13 763 000 000	60 222 000 000	15,17
Tertiaire	50 826 000 000	51 031 000 000	101 857 000 000	25,65
Quatenaire	31 830 000 000	55 583 000 000	87 413 000 000	22,01
Total	168 200 000 000	168 900 000 000	337 100 000 000	84,89

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources externes, d'un montant total de 337,10 milliards de FCFA, sont allouées au secteur tertiaire pour 101,86 milliards de FCFA, soit 25,65%, au secteur primaire pour 87,61 milliards de FCFA, soit 22,06%, au secteur quaternaire pour 87,41 milliards de FCFA, soit 22,01% et au secteur secondaire pour 60,22 milliards de FCFA, soit 15,17%.

Le tableau n°24 ci-après récapitule les prévisions d'investissement par source de financement.

Tableau n°24: Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général

En milliards de FCFA

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur		Extérieur			
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
Prévisions LFI (A)	4705,04	515,30	1957,14	228,20	1344,12	168,90
Variations LFR 1 (B)	105,50	16,80	744,41	-60,00	110,09	0,00
Variations LFR 2 (C)	27,10	24,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4837,64	556,80	2701,55	168,20	1454,21	168,90

AP : autorisations de paiement CP : crédits de paiement FA : financements acquis PT : prévisions de tirage

Les lois de finances pour 2013 ont ouvert des crédits de paiement d'un montant de 556,80 milliards de FCFA sur des autorisations de programme s'établissant à 4837,64 milliards de FCFA. Elles ont prévu des tirages d'un montant de 337,10 milliards de FCFA sur financements acquis de 4155,76 milliards de FCFA.

2.2 - Dépenses effectives du budget général

En 2013, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 2216,46 milliards de FCFA dont 1955,95 milliards de FCFA au titre des dépenses sur ressources internes et 260,51 milliards de FCFA au titre des dépenses sur ressources externes.

Comparés à la gestion précédente où ils s'élevaient à 2275,70 milliards de FCFA, ces ordonnancements ont baissé de 59,24 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,60% en valeur relative. Cette baisse des dépenses du budget général est uniquement due à la diminution des dépenses sur ressources externes pour 78,95 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes, quant à elles, ont augmenté de 19,71 milliards de FCFA.

2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissements exécutés sur ressources internes s'élèvent à 1955,95 milliards de FCFA.

L'évolution de ces dépenses depuis 2009 figure au tableau n°25 ci-dessous.

Tableau n°25: Evolution des dépenses sur ressources internes de 2009 à 2013

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution %		
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	11/10	12/11	13/12
Titre 1: Dette publique	155,92	188,48	281,01	343,2	362,82	49,09	22,13	5,72
Titre 2: Personnel	364,41	392,34	422,86	456,88	460,94	7,78	8,05	0,89
Titre 3: fonctionnement	287,18	329,98	286,57	306,93	317,27	-13,16	7,10	3,37
Titre 4: transferts courants	264,94	242,34	319,67	337,84	337,34	31,91	5,68	-0,15
Titre 5: Invest. exécutés par l'Etat	76,77	120,32	125,98	133,28	113,13	4,70	5,79	-15,12
Titre 6: Transferts en capital	292,48	316	381,75	358,11	364,45	20,81	-6,19	1,77
Total des dépenses sur ressources internes	1 441,70	1 589,46	1 817,84	1 936,24	1 955,95	14,37	6,51	1,02

Les dépenses sur ressources internes ont augmenté chaque année durant la période 2009-2013.

En 2013, elles ont augmenté de 19,71 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2012, soit un taux d'évolution de 1,02%.

Les dépenses sur ressources internes seront analysées selon leur nature puis selon leur destination.

2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon la nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

A - Titre 1 : La dette publique

Les dépenses de la dette publique, représentant 18,55% des dépenses sur ressources internes, 26,63% des recettes fiscales et 17,77% des recettes internes, ont été exécutées à hauteur de 362,82 milliards de FCFA pour des prévisions de 412,97 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 87,85 %.

Elles sont constituées de 174,57 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 188,25 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2012, le service de la dette publique a connu une augmentation de 19,62 milliards de FCFA, soit 1,15 milliard de FCFA pour la dette publique intérieure et 18,47 milliards de FCFA pour la dette publique extérieure.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°26 ci-après.

Tableau n°26: Evolution du service de la dette publique de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

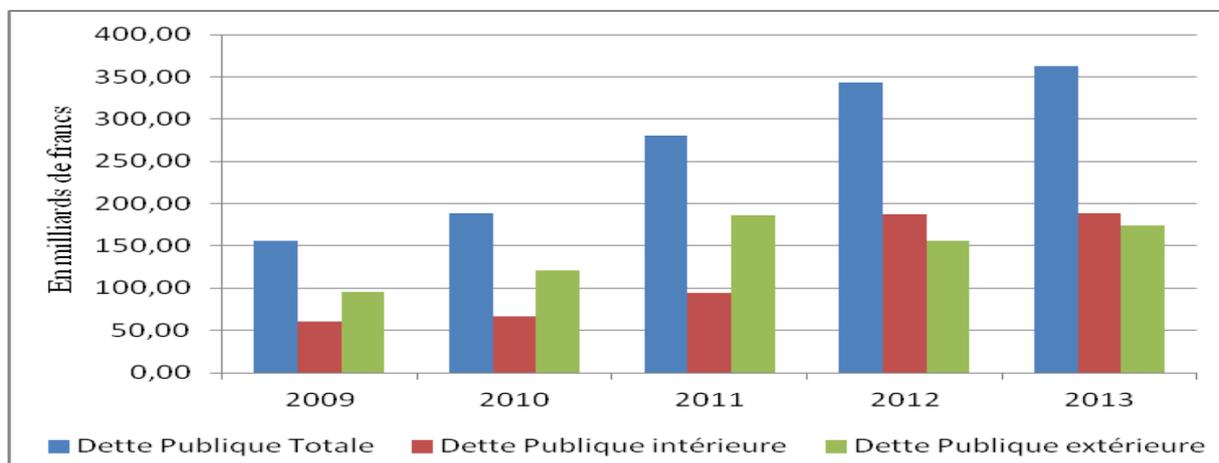
Année	2009	2010	2011	2012	2013
Prévisions	150,00	189,13	362,94	356,71	412,97
- D.P. intérieure	52,83	71,62	80,06	176,11	225,54
- D.P. extérieure	97,17	117,51	282,88	180,6	187,43
Réalisations	155,91	188,48	281,01	343,20	362,82
· D.P. intérieure	60,49	67,02	94,79	187,10	188,25
· D.P. extérieure	95,42	121,46	186,22	156,10	174,57
Ecart (prévisions/dépenses)	-5,91	0,65	81,93	13,51	50,15
Taux de croissance des réalisations (%)	Na	20,89	49,09	22,13	5,72

De 2009 à 2011, le service de la dette extérieure a représenté la part la plus significative des dépenses relatives à la dette publique. A partir de 2012, la tendance s'est inversée. Ainsi en 2013, le service de la dette publique intérieure (188,25 milliards de FCFA, soit 51,88%) dépasse celui de la dette publique extérieure (174,57 milliards de F CFA, soit 48,12%).

Par ailleurs le service de la dette publique intérieure a doublé de 2011 à 2012 passant de 94,79 milliards de FCFA à 187,10 milliards de F CFA avant de stabiliser en 2013 à 188,25 milliards de F CFA.

L'évolution du service de la dette publique est illustrée par le graphique n°11 ci-dessous.

Graphique n°11 : Evolution du service de la dette publique de 2009 à 2013



A₁ - Dette intérieure

La dette intérieure a été exécutée pour un montant global de 188,25 milliards de FCFA pour des prévisions de 225,54 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,47%. Par rapport à la gestion 2012, le service de la dette intérieure a connu une augmentation de 1,15 milliard de FCFA en valeur absolue et 0,61% en valeur relative.

L'exécution des différentes composantes de la dette intérieure est présentée dans le tableau n°27 ci-dessous :

Tableau n°27: Exécution de la dette intérieure*En milliards de FCFA*

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Bons du Trésor	29,67	14,19	47,83	7,54
FRPC	0	1,34	Na	0,71
DTS	0	13,92	Na	7,39
Intérêts CDC	0,8	0,79	98,75	0,42
Intérêts IPRES	0	1,95	Na	1,04
Commission de placement et central	0	3,1	Na	1,65
Dépôt koweïtien	5,56	8,51	153,06	4,52
Emprunts obligataires	172,51	143,92	83,43	76,45
Intérêts ECOBANK	0	0,36	Na	0,19
Intérêts conv SGBS	0	0,17	Na	0,09
Rachat FMI	17	0	0,00	0,00
Total	225,54	188,25	83,47	100

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 143,92 milliards de FCFA, les bons du Trésor pour 14,19 milliards de FCFA, les DTS pour 13,92 milliards de FCFA et le Dépôt Koweïtien pour 8,51 milliards de FCFA, représentant respectivement 76,45% , 7,54% , 7,39% et 4,52% du total des paiements au titre de la dette intérieure.

- **Emprunts obligataires :**

Sur des prévisions de 172,51 milliards de FCFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 143,92 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,43%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 114,12 et 29,80 milliards de FCFA.

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 29,67 milliards de FCFA, les remboursements au titre des bons du Trésor ont été réalisés pour 14,19 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 47,83%. Ils sont essentiellement constitués d'intérêts pour 13,90 milliards de FCFA. Le principal s'élève à 0,29 milliard de FCFA.

- **DTS**

Pour des prévisions de 17 milliards, le remboursement des DTS a été exécuté à hauteur de 13,92 milliards de FCFA, constitué de 11,26 milliards de FCFA en capital et 2,66 milliards de FCFA d'intérêts ; soit un taux d'exécution de 81,88%.

- **Le Dépôt Koweïtien**

Pour des prévisions de 5,56 milliards de FCFA, le remboursement du Dépôt Koweïtien a été réalisé à hauteur de 8,51 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 153,06%. La situation du capital restant dû au 31 décembre 2013 est de 35,87 milliards de FCFA comme indiqué au tableau ci-dessous.

Tableau n°28 : Situation du capital restant du au 31/12/2013

Intitulés	Restant dû au 31/12/2012	Amortissement	Intérêt	Annuité	Restant dû au 31/12/2013
Dépôt koweïtien	41 167 891 519	5 294 907 533	3 212 450 219	8 507 357 752	35 872 983 986

La répartition du service de la dette publique intérieure est indiquée au tableau ci-dessous :

Tableau n°29: Répartition du service de la dette publique intérieure

En FCFA

Libellé	Capital	Intérêts	Total
Bon du trésor	295 478 822	13 898 586 321	14 194 065 143
Dépôt koweïtien	5 294 907 533	3 212 450 219	8 507 357 752
FRPC	1 342 466 841	0	1 342 466 841
DTS	11 257 950 849	2 666 913 563	13 924 864 412
Intérêt CDC	0	791 484 302	791 484 302
Intérêts IPRESS	0	1 944 719 049	1 944 719 049
Commission de placement et de centralisation	0	3 103 741 850	3 103 741 850
Emprunt obligataire	114 117 763 476	29 801 561 945	143 919 325 421
Intérêts ECOBANK	0	362 002 291	362 002 291
Intérêt conv SGBS	0	166 875 000	166 875 000
Total dette intérieure	132 308 567 521	55 948 334 540	188 256 902 061

En 2013, le montant global du service de la dette s'élève à 188,26 milliards de FCFA. Il se décompose en capital remboursé pour 132,31 milliards de FCFA et en intérêts pour 55,95 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 70,28% et de 29,72%.

L'encours de la dette publique intérieure au 31/12/2013 est retracé dans le tableau n°30 ci après.

Tableau n°30: Encours de la dette publique intérieure en 2013

En milliards de FCFA

Instruments	Montants	Parts (%)
FMI	175,1	14,89
Dépôt koweïtien	26,9	2,29
Autres emprunts bancaires	150	12,76
Bons du trésor	248,1	21,10
Bons du trésor sur formule	3,1	0,26
Bons du Trésor à 1 an en compte de dépôt	10	0,85
Bons du Trésor à 1 an par adjudication	73,8	6,28
Bons du Trésor à 2 ans	161,2	13,71
Obligation du Trésor	575,9	48,97
Obligation du Trésor par adjudication	382,5	32,53
Obligation du Trésor par appel public à l'épargne	193,4	16,45
Total	1176	100

Source : DGCPT/MEFP

Il ressort du tableau que l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2013 est arrêté à 1176 milliards de FCFA contre 798,53 milliards de FCFA au 31 décembre 2012. Ce montant est essentiellement constitué des bons du Trésor et des obligations du Trésor pour des montants respectifs de 248,10 milliards de FCFA et 575,90 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 21,10% et 48,97%.

A₂ - Dette extérieure

La charge de la dette extérieure, dans la LFR2, est prévue à 187,43 milliards de FCFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 174,57 milliards de FCFA contre 156,10 milliards de FCFA en 2012. Le taux de réalisation est de 93,14% en 2013 et de 86,43% en 2012.

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette extérieure est présentée au tableau n°31 suivant.

Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2013

En milliards de FCFA

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
Multilatéraux	56,65	22,10	78,75
BIRD/IDA	33,89	10,81	44,70
BAD/FAD	4,67	4,71	9,38
FOPEP/BADEA/BID	10,86	3,36	14,22
AUTRES	7,23	3,22	10,45
BILATERAUX	52,24	15,07	67,31
PAYS OCDE	35,15	4,74	39,89
PAYS ARABES	8,08	4,97	13,05
AUTRES	9,01	5,36	14,37
DETTES COMMERCIALES	0,00	22,33	22,33
CRÉDITS EXPORTS	3,36	4,56	7,92
AUTRES CRÉDITS	0,00	0,08	0,08
TOTAL AVT PPTE/IADM	112,25	64,15	176,40
ECONOMIE PPTE	11,64	5,26	16,90
France	5,95	0,91	6,86
Italie	0,23	0,33	0,56
AUTRES	5,47	4,02	9,49
ECONOMIES IADM	32,94	8,84	41,78
IDA	29,12	5,98	35,10
BAD/FAD	3,82	2,86	6,68
TOTAL APR PPTE/IADM	67,67	50,05	117,72

Source : situation détaillée transmise par DGCP/MEFP

Le service de la dette publique extérieure avant allègement, qui s'élève à 176,40 milliards de FCFA, se répartit entre la dette multilatérale pour 78,75 milliards de FCFA, la dette bilatérale pour 67,31 milliards de FCFA, les dettes commerciales pour 22,33 milliards de FCFA, les crédits exports pour 7,92 milliards de FCFA et les autres crédits pour 0,08 milliard de FCFA.

Il convient de signaler que le Sénégal a bénéficié de réductions de la dette pour un montant de 58,68 milliards de FCFA, dont 16,90 milliards de FCFA au titre de l'Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) et 41,78 milliards de FCFA au titre de l'Initiative sur l'Allègement de la Dette multilatérale (IADM). Cependant, le CGAF ne précise pas le montant du remboursement de la dette après allègement PPTE /IADM.

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure entre 2010 et 2013 est retracée dans le tableau n°32 ci après.

Tableau n°32 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2010 à 2013

En milliards de FCFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2010	Encours au 31/12/2011	Encours au 31/12/2012	Encours au 31/12/2013
Crédits multilatéraux	1080,97	1311,9	1416,22	1334,26
FMI	188,3	194,39	188,99	0
BIRD/IDA	531,92	598,53	660,29	702,35
BEI/FED/FND	13,42	17,39	17,18	19,44
BAD/FAD	125,54	194,16	214,78	260,83
OPEP/BADEA/BID/FASA	137,69	189,44	183,56	189,75
AUTRES	84,1	117,99	151,42	161,89
Crédits bilatéraux	576,74	487,87	611,64	592,24
PAYS DE L'OCDE	208,27	143,58	228,53	239,47
PAYS ARABES	249,76	187,82	151,06	144,78
BCKOW			32,28	0
AUTRES	118,71	156,47	199,77	207,99
CREDITS A L'EXPORT			1,01	1,01
Dette commerciale	0,14	0	0	0
dont garantie	0,14			
EUROBOND	93,98	251,09	248,61	238,16
Total encours	1751,83	2050,86	2277,48	2165,67

Source : DGCPT/MEF

Entre 2010 et 2012, l'encours de la dette extérieure a connu une hausse constante, passant de 1 751,83 milliards de FCFA à 2 277,48, soit une évolution de 30 %. Entre 2012 et 2013, il a connu une baisse de 111,81 milliards de FCFA.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2010 et 2013 comme l'indique le tableau n°33 ci-après.

Tableau n°33 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2010 à 2013

En milliards de FCFA

Libellés	2010	2011	2012	2013	Evolution %		
					2011/2010	2012/2011	2013/2012
Dette intérieure	739,36	653,27	798,53	1176	-11,64	22,24	47,27
Dette extérieure	1751,84	2050,86	2277,49	2165,98	17,07	11,05	-4,90
Total encours	2491,2	2704,13	3076,02	3341,98	8,55	13,75	8,65
PIB nominal	6359,2	6816,4	7170,7	7307,7			
Ratio Encours/PIB (%)	2,96	4,12	4,79	4,96			

Source : DGCPT/MEFP

En 2013, l'encours total de la dette publique s'élève à 3 341,98 milliards de FCFA. Pour un PIB nominal de 7 307,70 milliards de FCFA, le ratio encours de la dette sur PIB s'établit à 45,73%, ce qui respecte le critère de convergence d'un taux plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

Il convient de relever que les engagements du Sénégal, en variation annuelle, ont connu en 2013 une augmentation de 135,25 milliards de FCFA puisque leur montant est passé de 628,99 à 764,24 milliards de FCFA.

Le tableau n°34 ci-après retrace l'évolution des engagements de l'Etat de 2009 à 2013.

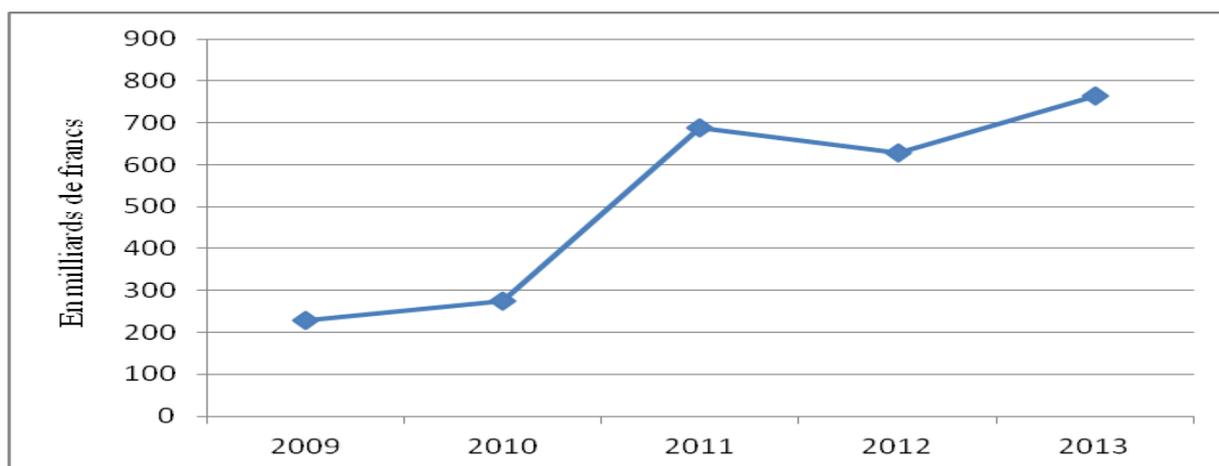
Tableau n°34 : Evolution des engagements de l'Etat de 2009 à 2013*En milliards de FCFA*

Libellés	2009	2010	2011	2012	2013
Emprunts intérieurs	100,55	108,23	494,45	273,53	450,87
Emprunts programmes		29,71	18,62	147,18	52,86
Tirages sur emprunts extérieurs	127,69	136,72	175,49	208,28	260,51
Total	228,24	274,66	688,56	628,99	764,24

Le montant annuel de l'endettement a régulièrement augmenté entre 2009 et 2013, sauf pour la gestion 2012 où il a subi une baisse de 59,57 milliards de FCFA, qui s'explique notamment par un repli important des emprunts intérieurs.

Entre 2009 et 2010 les emprunts extérieurs excèdent les emprunts intérieurs. Une évolution inversée de ces deux composantes est notée pour les gestions 2011 à 2013. En effet à partir de 2011, les emprunts intérieurs redeviennent la composante la plus importante de l'endettement public.

Le graphique n°12 ci-dessous retrace cette évolution.

Graphique n°12 : Evolution des engagements de l'Etat de 2009 à 2013

L'évolution des engagements de l'Etat s'explique notamment par la récurrence des émissions d'obligations et de bons du Trésor depuis la suppression du découvert statutaire. Ces émissions enregistrées en recettes budgétaires pour des montants importants ont des répercussions sur les résultats de l'exécution budgétaire.

B - Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 23,57% des dépenses sur ressources internes, 33,84% des recettes fiscales et 22,58% des recettes internes, ont été exécutées à hauteur de 460,94 milliards de FCFA pour des prévisions de 477,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 96,61%. Comparées à celles de 2012, elles ont augmenté de 4,06 milliards de FCFA soit un taux d'évolution de 0,88%.

L'évolution des dépenses de personnel par section, entre 2009 et 2013, est indiquée au tableau n°35 ci-dessous :

Tableau n°35 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Dépenses de personnel	Dépenses					Evolution (%)		
	2009	2010	2011	2012	2013	11/10	12/11	13/12
Total dépenses de personnel dont :	364,41	392,34	422,86	456,88	460,94	7,78	8,05	0,89
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la Répub (21)	4,10	4,16	4,91	5,14	5,66	18,03	4,68	10,12
Assemblée nationale(22)	9,69	6,36	6,62	7,86	8,26	4,09	18,73	5,09
II. – MINISTERES								
Minist Aff étrang (31)	12,60	13,35	11,15	11,39	11,28	-16,48	2,15	-0,97
Minist Forces Armées (32)	66,03	67,40	69,91	75,49	74,36	3,72	7,98	-1,50
Minist de l'Intérieur (33)	27,39	26,54	28,52	28,96	28,26	7,46	1,54	-2,42
Minist de la Justice (34)	14,47	15,48	15,61	16,19	16,18	0,84	3,72	-0,06
Minist de l'Agriculture 42	5,03	3,10	2,97	2,94	2,63	-4,19	-1,01	-10,54
Minist Eco Finances (43)	17,80	18,12	18,19	17,77	17,84	0,39	-2,31	0,39
Minist Education Nation (50)	141,41	160,67	180,23	208,09	210,11	12,17	15,46	0,97
Minist Santé et Action soc (54)	26,54	27,44	30,43	30,45	32,38	10,90	0,07	6,34
Minist Environnement et PN (56)	3,68	3,75	3,99	4,25	4,37	6,40	6,52	2,82
Dépenses communes de personnel (60)	13,75	14,39	17,42	17,78	22,06	21,06	2,07	24,07

Entre 2009 et 2013, les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté passant de 364,41 milliards de FCFA à 460,94 milliards de FCFA.

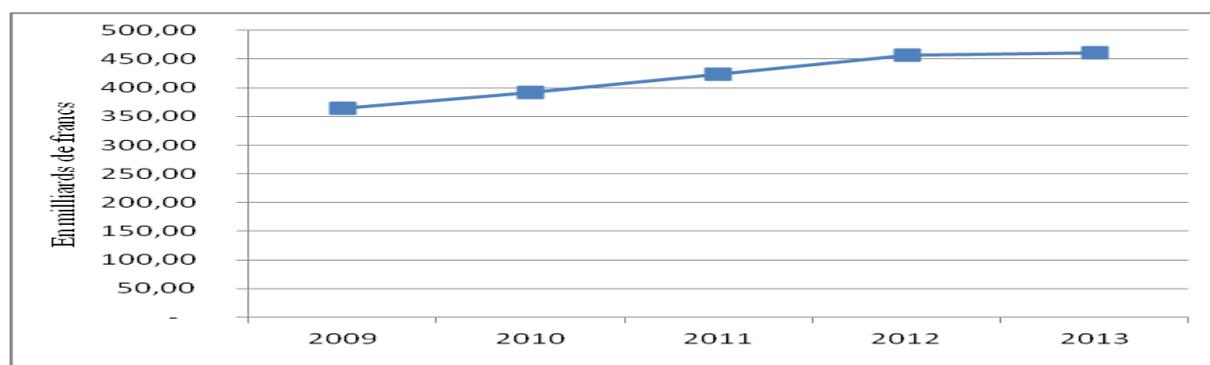
En 2013, les ministères qui ont enregistré les dépenses de personnel les plus importantes sont le ministère de l'Education nationale, celui des Forces armées, celui de la Santé et de l'Action sociale et celui du ministère de l'Intérieur avec des réalisations respectives de 210,11 milliards de FCFA, 74,36 milliards de FCFA, 32,38 milliards de FCFA et 28,26 milliards de FCFA.

Entre 2012 et 2013, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont les dépenses communes, la Présidence, le ministère de la Santé et de l'Action sociale et de l'Assemblée nationale avec des taux d'évolution respectifs de 24,07%, 10,12%, 6,34% et 5,09%.

Les baisses les plus significatives entre 2012 et 2013 sont notées au ministère de l'Agriculture, au ministère de l'Intérieur et au ministère des Forces armées avec des taux respectifs de 10,54%, de 2,42% et 1,50%.

Le graphique n°13 ci-dessous fait ressortir l'évolution des dépenses de personnel entre 2009 et 2013.

Graphique n°13 : Evolution des dépenses de personnel de 2009 à 2013



Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 33,84%. Il a augmenté par rapport à la gestion précédente où il était à 32,95%. Malgré cette augmentation, le Sénégal respecte en 2013 le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

Toutefois, la Cour tient à préciser que ce taux ne prend pas en compte les dépenses de personnel imputées sur des crédits de fonctionnement, sur des projets d'investissement ainsi que celles exécutées par les agences et structures assimilées.

C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 317,27 milliards de FCFA pour des prévisions de 338,62 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,69%. Elles représentent 16,22% des dépenses sur ressources internes, 23,29% des recettes fiscales et 15,54% des recettes internes.

Comparées à celles de 2012, elles ont augmenté de 10,34 milliards de FCFA soit un taux d'évolution de 3,37%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par section, entre 2009 et 2013, est indiquée au tableau n°36 ci-dessous :

Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2009 à 2013

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)		
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	11/10	12/11	13/12
Total dépenses de fonctionnement dont :	287,18	329,98	286,57	306,93	317,27	-13,16	7,10	3,37
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République(21)	17,73	19,89	12,68	7,84	9,80	-36,25	-38,17	25,00
Assemblée Nationale(22)	7,53	7,28	5,54	9,35	7,56	-23,90	68,77	-19,14
II. – MINISTERES								
Primature(30)	2,69	4,30	3,42	2,50	2,97	-20,47	-26,90	18,80
Minist Aff. étrang (31)	21,40	14,24	3,49	24,14	28,13	-75,49	591,69	16,53
Minist. Forces Armées(32)	20,24	21,36	19,73	21,07	22,89	-7,63	6,79	8,64
Minist Intérieur(33)	11,44	6,55	9,47	10,80	5,81	44,58	14,04	-46,20
Minist Eco Finances (43)	6,35	7,13	6,34	5,88	5,63	-11,08	-7,26	-4,25
Minist Education Nationale(50)	86,05	125,07	110,10	112,34	118,35	-11,97	2,03	5,35
Minist Santé et Action Sociale(54)	14,06	16,42	10,34	9,27	8,68	-37,03	-10,35	-6,36
Dépenses communes fonctionnement(60)	67,55	77,00	73,56	68,93	79,04	-4,47	-6,29	14,67

En milliards de francs

Le ministère de l'Education nationale avec 118,35 milliards de FCFA, les Dépenses communes avec 79,04 milliards de FCFA, le ministère des Affaires étrangères avec 28,13 milliards de FCFA et le ministère des Forces armées avec 22,89 milliards de FCFA se répartissent 78,29% des principales dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 248,41 milliards de FCFA.

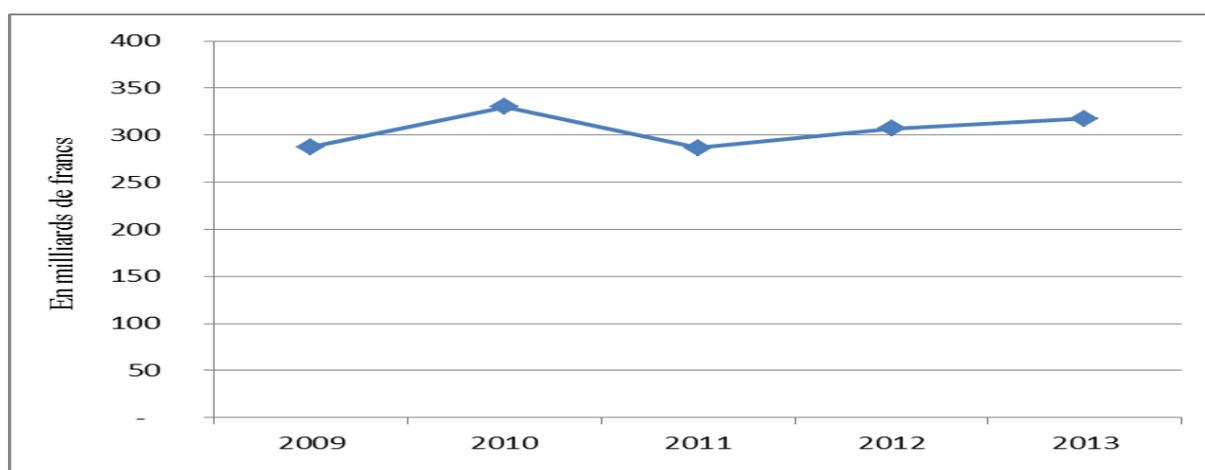
Par rapport à 2012, la Présidence de la République a réalisé la hausse la plus importante avec 25% pour les dépenses de fonctionnement.

La Primature, le ministère des Affaires étrangères et les Dépenses communes ont réalisé respectivement 18,80%, 16,53% et 14,67%.

Une importante baisse est notée au ministère de l'Intérieur avec 46,20%. L'Assemblée nationale, le ministère de la Santé et de l'Action sociale et le ministère de l'Economie et des Finances ont également réalisé des baisses respectives de 19,14%, 6,36% et 4,25%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement constatée entre 2009 et 2013 est illustrée par le graphique n°14 suivant.

Graphique n°14: Evolution des dépenses de fonctionnement de 2009 à 2013



Entre 2009 et 2010, les dépenses de fonctionnement ont subi une hausse passant de 287,18 milliards de FCFA à 329,98 milliards de FCFA, soit une augmentation de 42,8 milliards de FCFA. Entre 2010 et 2011, elles ont subi une diminution passant de 329,98 milliards de FCFA à 286,57 milliards de FCFA, soit une baisse de 43,41 milliards de FCFA.

A partir de 2011 elles ont régulièrement augmenté, passant de 286,57 milliards de FCFA à 317,27 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 30,7 milliards de FCFA.

D - Titre 4 : Dépenses de Transfert courant

Les dépenses de transfert courant ont été exécutées à hauteur de 337,34 milliards de FCFA pour des prévisions de 362,44 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,07%. Elles représentent 17,25% des dépenses sur ressources internes, 24,76% des recettes fiscales et 16,53% des recettes internes.

Comparées à celles de 2012, elles ont diminué de 0,50 milliard de FCFA soit un taux d'évolution de - 0,15%.

Le tableau n°37 ci-dessous montre l'évolution des transferts courants de 2009 à 2013.

Tableau n°37 : Evolution des principales dépenses de transfert courant de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Dépenses de transfert	Dépenses					Evolution (%)		
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	11/10	12/11	13/12
Total dépenses de transfert dont :	264,94	242,34	319,67	337,84	337,34	31,91	5,68	-0,15
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	14,91	20,66	23,43	25,31	25,01	13,41	8,02	-1,19
Assemblée Nationale (22)	0,10	0,10	0,10	0,09	0,09	0,00	-10,00	0,00
CENA (23)	1,80	2,90	2,15	2,30	2,45	-25,86	6,98	6,52
II. – MINISTERES								
Minist Aff. étrang (31)	3,17	3,83	4,93	4,29	7,71	28,72	-12,98	79,72
Minist Forces armées (32)	2,78	3,95	4,71	2,93	4,91	19,24	-37,79	67,58
Minist Intérieur (33)	0	17,28	-	1,83	-	-100,00	Na	-100,00
Ministère agriculture (42)	4,74	5,12	5,12	5,00	6,11	0,00	-2,34	22,20
Minist Education Nationale (50)	1,72	1,69	1,64	1,54	2,00	-2,96	-6,10	29,87
Minist Santé et Action Sociale (54)	20,06	23,58	26,33	23,01	28,34	11,66	-12,61	23,16
Minist. Amenag Terr et coll locales (65)	18,94	0	17,48	17,17	18,33	Na	-1,77	6,76
Minist de l'Ens Sup des Univ. et CUR (75)	72,38	84,73	91,99	104,14	111,27	8,57	13,21	6,85
Dépenses communes transfert (60)	146,43	80,35	49,23	128,80	98,55	-38,73	161,63	-23,49

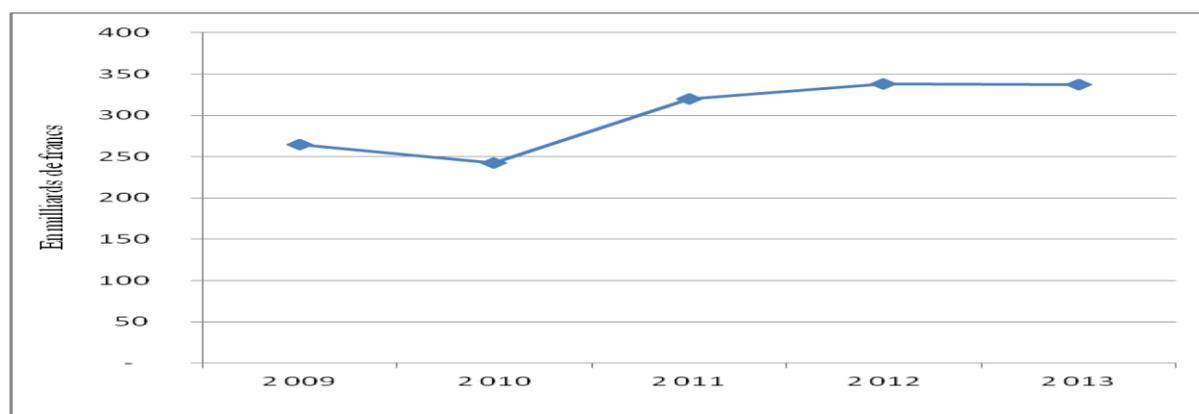
Au titre des dépenses relatives aux transferts courants, les sections ayant réalisé les parts les plus importantes sont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour 111,27 milliards de FCFA, les dépenses communes pour 98,55 milliards de FCFA, le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 28,34 milliards de FCFA, et enfin la Présidence de la République pour 25,01 milliards de FCFA.

Entre 2012 et 2013, les autres transferts courants ont connu une baisse de 0,15%. Les hausses les plus importantes sont enregistrées au ministère des Affaires étrangères avec 79,72%, le ministère des Forces armées avec 67,58%, le ministère de l'Education nationale avec 29,87%, le ministère de la Santé et de l'Action sociale avec 23,16% et enfin le ministère de l'Agriculture avec 22,20%. Cependant des baisses sont notées au niveau des dépenses communes pour 23,49%, la Présidence de la République pour 1,19%.

Le ministère de l'intérieur n'a pas enregistré de transferts courants en 2013.

Le graphique n°15 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2009 et 2013.

Graphique n°15 : Evolution des autres transferts courants de 2009 à 2013



Entre 2009 et 2010, les dépenses des autres transferts courants ont connu une baisse de 22,60 milliards, passant de 264,94 milliards à 242,34 milliards de FCFA. Elles ont subi une hausse régulière entre 2010 et 2012 passant de 242,34 à 337,84 milliards de FCFA, soit un écart de 95,50 milliards de FCFA. Entre 2012 et 2013 elles ont subi une légère baisse de 0,5 milliard de FCFA, passant de 337,84 à 337,34 milliards de FCFA.

Cette baisse enregistrée entre 2012 et 2013 s'explique par l'inexistence de dépenses des autres transferts courants au ministère de l'Intérieur en 2013.

Globalement, pour une dotation nette de 1591,13 milliards de FCFA, les dépenses ordinaires du budget général ont été exécutées à 1478,37 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,91%. Elles représentent 75,58% des dépenses sur ressources internes, 108,52% des recettes fiscales et 72,43% des recettes internes.

La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée au tableau n°38 ci-dessous.

Tableau n°38 : Récapitulation des dépenses ordinaires

<i>En milliards de FCFA</i>			
Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 1 Dette publique	412,97	362,82	87,86
Titre 2 Dépenses de personnel	477,10	460,94	96,61
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	338,62	317,27	93,69
Titre 4 Autres transferts courants	362,44	337,34	93,07
Total	1 591,13	1 478,37	92,91

Les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement enregistrent les taux d'exécution les plus élevés avec respectivement 96,61% et 93,69% tandis que la dette publique et les autres transferts courants réalisent les plus faibles taux avec 87,86% et 93,07%.

E - Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 477,58 milliards de FCFA pour des prévisions arrêtées à 556,80 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 85,77%. Elles sont en baisse de 2,81% par rapport à 2012 où elles s'établissaient à 491,39 milliards de FCFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°39 qui suit :

Tableau n°39: Prévisions et réalisations de dépenses effectives en capital sur ressources internes

En milliards de FCFA

Titres	Credits de la Gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	186,83	113,13	60,55
Titre 6 Transferts en capital	396,18	364,45	91,99
Total	583,01	477,58	81,92

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant total 477,58 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 81,92%. Les investissements exécutés par l'Etat s'établissent à 113,13 milliards de FCFA et les transferts en capital à 364,45 milliards de FCFA soit des taux d'exécution respectifs de 60,55% et 91,92%.

L'évolution des investissements sur ressources internes entre 2009 et 2013 est retracée au tableau n°40 ci-dessous.

Tableau n°40: Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Intitulés	2009	2010	2011	2012	2013
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	76,77	120,32	125,98	133,28	113,13
Titre 6 Transferts en capital	292,48	316	381,75	358,11	364,45
Total dépense d'investissement	369,25	436,32	507,73	491,39	477,58
Evolution en valeur absolue	Na	67,07	71,41	-16,34	-13,81
Taux d'évolution (%)	Na	18,16	16,37	-3,22	-2,81

Entre 2009 et 2011, les dépenses d'investissement sur ressources internes ont connu une progression de 138,48 milliards de FCFA. Passant de 369,25 milliards de FCFA en 2009 à 507,73 milliards de FCFA en 2011. Cette hausse s'explique par l'augmentation des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital, pour respectivement 49,21 milliards de FCFA et 89,27 milliards de FCFA.

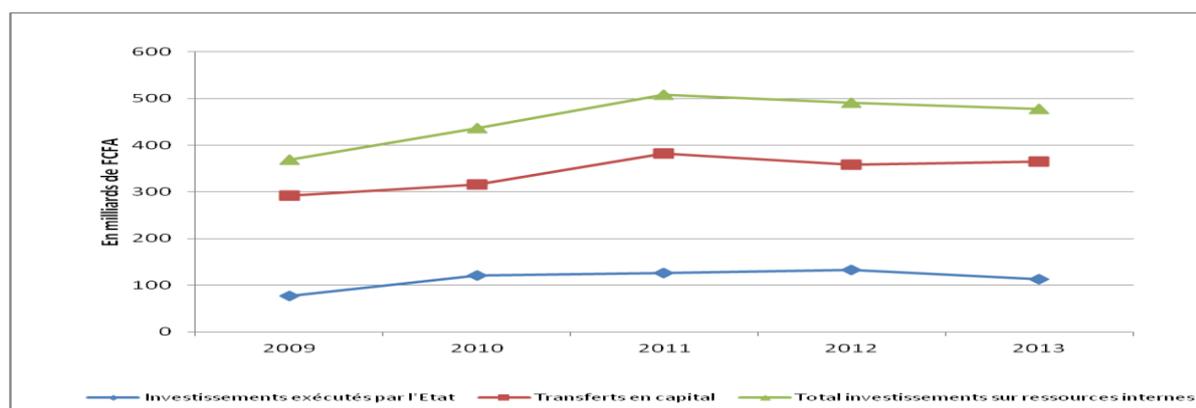
Entre 2011 et 2012, les dépenses d'investissement ont connu une baisse de 16,34 milliards de FCFA due à une baisse des transferts en capital. En effet les transferts en capital sont passés de 381,75 à 358,11 milliards de FCFA, soit une diminution de 23,64 milliards de FCFA.

Par contre les investissements exécutés par l'Etat ont connu une hausse de 7,30 milliards de FCFA passant de 125,98 milliards de FCFA à 133,28 milliards de FCFA.

Entre 2012 et 2013, les dépenses d'investissement ont connu une baisse de 13,81 milliards de FCFA passant de 491,39 à 477,58 milliards de FCFA. Durant cette période, les investissements exécutés par l'Etat ont connu une baisse de 20,15 milliards de FCFA passant de 133,28 à 113,13 milliards de FCFA. Par contre les transferts en capital ont connu une hausse de 6,34 milliards de FCFA passant de 358,11 à 364,45 milliards de FCFA.

Le graphique n°16 ci après présente l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2009 à 2013.

Graphique n°16: Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2009 à 2013



Les investissements ont connu une augmentation entre 2009 et 2011 passant de 369,25 milliards de FCFA à 507,73 milliards de FCFA, soit une hausse de 138,48 milliards de FCFA. Entre 2012 et 2013, elles ont connu une baisse passant de 491,39 milliards de FCFA à 477,58 milliards de FCFA, soit une diminution de 13,81 milliards de FCFA.

Le tableau n°41 ci-dessous donne un éclairage sur l'évolution de la consommation des crédits de paiement de 2009 à 2013.

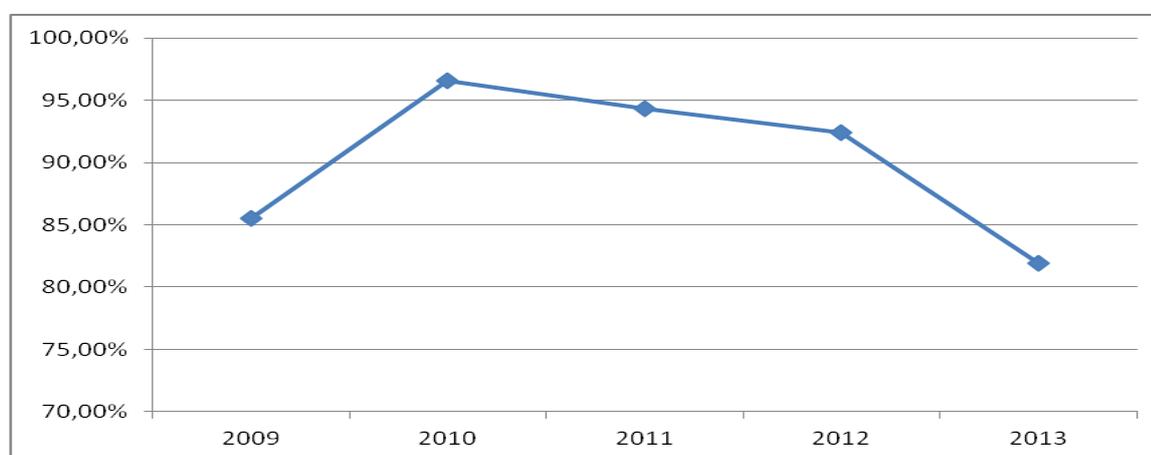
Tableau n°41: Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Nature des Opérations	2009	2010	2011	2012	2013
Crédits votés	407,75	421,5	508,1	504,3	556,8
Crédits reportés	23,11	21,98	21,34	25,39	25,77
Ouverture de crédits	0,97	8,46	8,73	2,07	0,44
Crédits de la gestion	431,83	451,94	538,17	531,76	583,01
crédits consommés	369,25	436,32	507,73	491,39	477,58
Taux de consommation	85,51%	96,54%	94,34%	92,41%	81,92%

Après une hausse en 2010 de 11,03%, le taux de consommation des crédits de paiements a régulièrement baissé jusqu'à 2013 passant de 96,54% à 81,92% soit 14,62%. Cette évolution est illustrée par le graphique n°17 ci-dessous.

Graphique n°17: Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2009 à 2013



Le ratio des investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, le ratio s'établit en 2013 à 35,06%.

A ce pourcentage, le Sénégal satisfait le taux plancher de 20% fixé par les critères de convergence de l'UEMOA.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ce ratio entre 2009 et 2013.

Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales

En milliards de FCFA

Intitulés	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes fiscales	1002,79	1143,33	1299,43	1386,77	1362,26
Investissements sur ressources internes	369,25	436,32	507,73	491,39	477,58
Ratio	36,82	38,16	39,07	35,43	35,06

De 2009 à 2013, le ratio a connu une baisse de 1,76 point. Ce ratio a régulièrement augmenté entre 2009 et 2011 avant d'amorcer une tendance baissière pour les années 2012 et 2013.

F. Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, sont récapitulées au tableau n°43 ci-dessous.

Tableau n°43 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2013

En milliards de FCFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	362,82	-	362,82	18,55
Titre 2 : Personnel	460,94	-	460,94	23,57
Titre 3 : Fonctionnement	317,27	-	317,27	16,22
Titre 4 : Autres transferts courants	337,34	-	337,34	17,25
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat	-	113,13	113,13	5,78
Titre 6 : Transfert en capital	-	364,45	364,45	18,63
Total	1 478,37	477,58	1955,95	100
Part (%)	75,58	24,42	100	

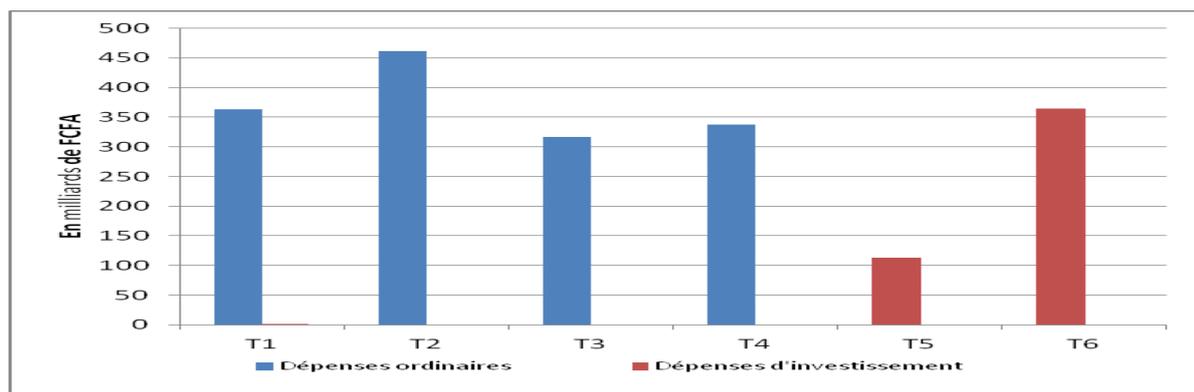
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 75,58% et 24,42% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel absorbent la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 23,57%, suivies de celles relatives à la dette publique et des transferts courants avec respectivement 18,55% et 17,25%. Les dépenses de fonctionnement réalisent la plus faible part avec 16,22%.

Les dépenses d'investissement des titres 5 et 6 d'un montant total de 477,58 milliards de FCFA sont constituées d'investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 113,13 milliards de FCFA et de transferts en capital pour 364,45 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 5,78% et de 18,63% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°18 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

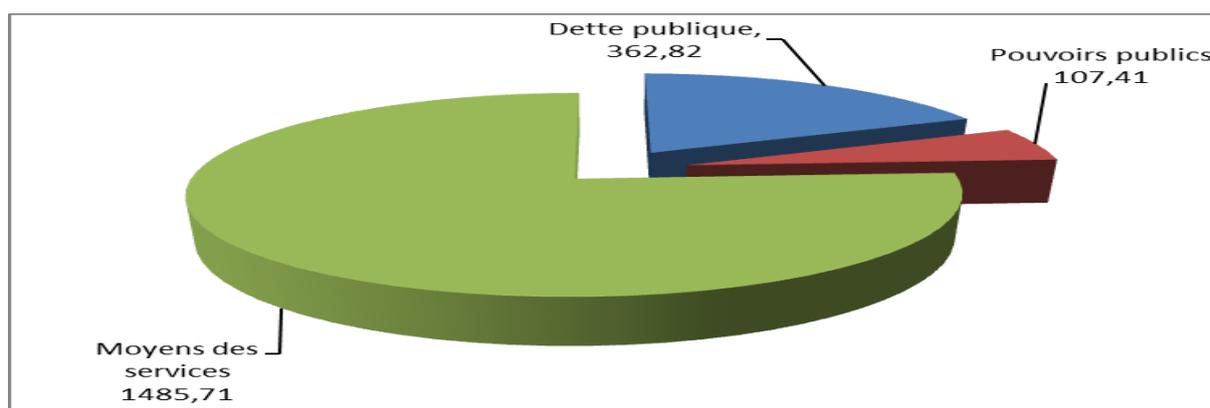
Graphique n°18: Répartition des dépenses sur ressources internes en 2013



2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes, d'un montant de 1955,95 milliards de FCFA, se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette publique pour 362,82 milliards de FCFA, les pouvoirs publics pour 107,41 milliards de FCFA et les moyens des services pour 1485,71 milliards de FCFA. Cette répartition est illustrée par le graphique n°19 ci-dessous.

Graphique n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination



L'analyse qui sera effectuée au titre des dépenses des ministères doit être prise sous la réserve des changements institutionnels pouvant induire des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements et, par voie de conséquence, des crédits concernés.

A - Dette publique

Les paiements effectués en 2013 au titre du service de la dette publique s'établissent à 362,82 milliards de FCFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B - Pouvoirs Publics

B₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics se chiffrent en 2013 à 63,42 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 63,80 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,40%.

Le tableau n°44 suivant retrace l'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013.

Tableau n°44 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Pouvoirs publics	2011		2012		2013		Evolution	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	12-11	13-12
Présidence de la République	36,71	37,06	38,43	38,29	40,75	40,48	3,32	5,72
Assemblée nationale	13,96	12,25	17,30	17,30	15,89	15,91	41,22	-8,03
CENA	2,75	2,75	5,45	5,45	2,45	2,45	98,18	-55,05
Conseil Economique, social et environnemental	3,20	4,65	6,60	6,03	1,68	1,68	29,68	-72,14
Conseil Constitutionnel	0,20	0,20	0,55	0,60	0,29	0,34	200,00	-43,33
Cour suprême	1,70	1,60	1,60	1,60	1,72	1,63	0,00	1,87
Cour des comptes	0,96	0,99	0,95	1,03	1,02	0,93	4,04	-9,71
SENAT	4,37	4,36	4,23	3,34			-23,39	-100,00
Total Pouvoirs publics	63,85	63,86	75,11	73,64	63,80	63,42	15,31	-13,88

Les dépenses ordinaires des pouvoirs publics enregistrent une hausse de 15,31% entre 2011 et 2012, passant de 63,86 milliards de FCFA à 73,64 milliards de FCFA. En 2013, elles connaissent une baisse de 10,22 milliards de FCFA, soit 13,88%.

Les dépenses ordinaires de la Présidence de la République ont augmenté de 9,23% entre 2011 et 2013. Celles de l'Assemblée nationale ont augmenté entre 2011 et 2012 de 41,22 % puis elles ont chuté en 2013 passant de 17,30 milliards de FCFA à 15,91 milliards de FCFA, soit une baisse de 1,39 milliard de FCFA en valeur absolue et 8,03% en valeur relative.

Le niveau de ces dépenses en 2013 est essentiellement imputable à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale qui totalisent à elles seules 56,39 milliards de FCFA, soit 88,91% du total.

B₂ - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 46,88 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2013 à hauteur de 43,99 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,83%.

Le tableau n°45 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics.

Tableau n°45 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Pouvoirs Publics	2011		2012		2013		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	12/11	13/12
Présidence	49,86	49,59	48,05	44,68	44,42	42,49	-9,90	-4,90
Assemblée nationale	0,85	0,85	0,75	0,75	0,75	0,66	-11,76	-12,00
Conseil Economique et social et Environnemental	-	-	0,04	0,04	-	-	Na	-100,00
Cour suprême	0,34	0,15	0,15	0			-100,00	Na
Cour des comptes	3,05	2,94	3,29	3,23	1,71	0,84	9,86	-73,99
SENAT	0,10	0,10	Na	Na	Na	Na	-100,00	Na
Total Pouvoirs publics	54,2	53,63	52,28	48,70	46,88	43,99	-9,19	-9,67

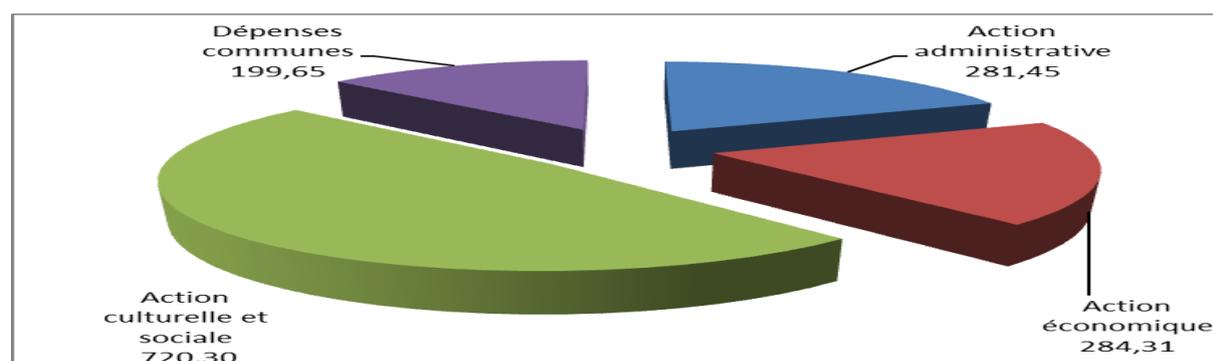
Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont enregistré une baisse de 4,93 milliards de FCFA entre 2011 et 2012 avec un taux d'évolution de 9,19%. En 2013, cette baisse s'est confirmée avec 4,71 milliards de FCFA, soit 9,67%. Elle s'explique principalement par la diminution des dépenses de la Présidence de la République qui s'élèvent à 44,49 milliards en 2013 contre 44,68 milliards de FCFA en 2012.

Les autres institutions ayant réalisé des investissements en 2013 sont la Cour des comptes avec 0,84 milliard de FCFA, et l'Assemblée nationale avec 0,66 milliard de FCFA.

C - Moyens des services

Les dépenses des moyens des services d'un montant de 1485,71 milliards de FCFA se répartissent, selon la destination, entre Action administrative générale, Action économique, action culturelle et sociale et Dépenses communes pour des montants respectifs de 281,45 milliards de FCFA, 284,31 milliards de FCFA, 720,30 milliards de FCFA, 199,65 milliards de FCFA. Cette répartition est illustrée le graphique n°20 ci-dessous.

Graphique n°20 : Répartition des dépenses sur ressources internes des moyens des services selon la destination



C₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des moyens des services se chiffrent en 2013 à 1052,13 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 1114,36 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 94,41%. Ces dépenses représentent 71,17% des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est retracée au tableau n°46 : ci-après.

Tableau n°46 : Dépenses courantes des moyens des services de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

MOYENS DES SERVICES	2011		2012		2013		Evolution dépenses 2013/2012 (%)	Part dépenses 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	185,86	187,45	193,88	214,98	216,01	221,35	2,96	21,04
Action économique	49,28	49,71	49,01	48,76	59,48	55,00	12,80	5,23
Action culturelle et sociale	509,42	515,88	517,98	548,76	586,92	576,13	4,99	54,76
Dépenses communes	228,59	212,19	261,20	215,50	251,95	199,65	-7,35	18,97
Total	973,15	965,23	1022,07	1028,00	1114,36	1052,13	2,35	100

Les dépenses courantes des moyens de services se répartissent, par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale pour 54,76%, l'Action administrative et générale pour 21,04%, les dépenses communes pour 18,97% et les ministères de l'Action économique pour 5,23%.

Par rapport à 2012 où elles s'établissaient à 1028 milliards de FCFA, les dépenses courantes des moyens de services ont enregistré une hausse de 24,13 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 2,35 % en valeur relative.

- **Action administrative générale**

Les dépenses des ministères de l'Action administrative générale sont passées de 214,98 milliards de FCFA en 2012 à 221,35 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 6,37 milliards de FCFA en valeur absolue et 2,96% en valeur relative. Cette hausse est essentiellement imputable au ministère de la Fonction Publique du Travail et des Organisations professionnelles dont les dépenses sont passées de 3,18 milliards de FCFA à 5,05 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 58,81%.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est retracée dans le tableau n°47 ci-dessous.

Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'Action Administrative générale de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Administration générale	2011		2012		2013		Evolution dépenses 2013/2012 (%)	Part dépenses 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	9,92	11,36	8,16	9,92	10,07	10,50	5,85	4,74
Minist Aff étrangères	34,14	20,16	34,41	38,46	44,09	47,13	22,54	21,29
Minist Forces armées	86,32	91,89	86,58	98,98	98,10	102,16	3,21	46,15
Ministère de l'Intérieur	28,35	37,99	38,37	41,59	37,29	34,07	-18,08	15,39
Ministère de la Justice	22,11	20,90	22,75	22,23	23,97	22,44	0,94	10,14
Min. Fonction pub.Travail et Org. Prof.	2,55	3,53	2,98	3,18	2,49	5,05	58,81	2,28
Min. Affaire soc. et relations avec institutions	0,43	0,53	0,19	0,21			-100	0,00
Min Travail et des organ profes			0,33	0,11			-100	
Min Sénégalais Extérieur	0,57	0,57	0,11	0,30			-100	0,00
Total Administration générale	185,86	187,45	193,88	214,98	216,01	221,35	2,96	100

Sur la gestion 2013, les dépenses du ministère des Forces armées, du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur représentent les parts les plus importantes des dépenses de l'Action administrative générale avec respectivement 46,15%, 21,29%, et 15,39%

- **Action économique**

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 59,48 milliards de FCFA, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 55,00 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,47%. Par rapport à 2012, ces dépenses ont diminué de 6,24 milliards de FCFA en valeur absolue et de 12,80% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est retracée dans le tableau n°48 ci-dessous.

Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Action économique	2011		2012		2013		Evolution dépenses 2013/2012 (%)	Part dépenses 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Pêche et affaires maritimes	1,86	1,79	1,85	1,51	2,05	1,65	9,27	3,00
Ministère Infrastructures et transports .	1,57	1,56	1,35	0,98	1,23	1,26	28,57	2,29
Ministère Agriculture et équipement rural	8,40	8,76	8,16	8,68	9,53	9,70	11,75	17,64
Ministère Economie et Finances	28,58	28,76	28,50	27,85	30,43	28,06	0,75	51,02
Ministère énergie	1,95	1,93	3,13	3,28	4,55	3,86	17,68	7,02
Ministère Commerce et secteur informel	2,80	2,65	3,55	3,36	4,03	3,72	10,71	6,76
Ministère l'Urbanisme et habitat	2,61	2,89	1,70	2,37	1,62	1,72	-27,43	3,13
Ministère ind et mines					0,40	0,55	Na	1,00
Ministère Tourisme/ Artisanat transport Aér./ Rela. Sect priv	1,51	1,37	0,77	0,73	5,64	4,48	513,70	8,15
Total	49,28	49,71	49,01	48,76	59,48	55,00	12,80	100

Les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action économique reviennent au ministère de l'Economie et des Finances avec 51,02% et au ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural avec 17,64%.

L'essentiel des sections de l'Action économique ont connu une augmentation de leurs dépenses courantes entre 2012 et 2013 à l'exception du ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat qui a connu une baisse de 0,65 milliard de FCFA.

Les hausses les plus importantes sont imputées au ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du transport Aérien et des Relations avec le Secteur privé pour un coefficient multiplicateur de 5 due à l'appui à la SAPCO d'un montant de 4,24 milliards de FCFA. Suivent le ministère des Infrastructures et des transports et celui de l'Energie avec respectivement 28,57% et 17,68%.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 576,13 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,16% par rapport aux crédits de la gestion qui sont de 586,92 milliards FCFA. Par rapport à 2012, ces dépenses sont en progression de 27,35 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,98% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est retracée dans le tableau n°49 ci-dessous.

Tableau n°49 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Action culturelle et sociale	2011		2012		2013		Evolution dépenses 2013/2012 (%)	Part dépenses 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Education nationale	263,67	291,91	274,30	321,97	321,75	330,46	2,64	57,36
Ministère des Sports	4,94	3,55	5,10	3,47	4,53	3,64	4,90	0,63
Ministère Culture,	9,32	9,30	4,75	4,66	4,89	4,75	1,93	0,82
Ministère Santé et action sociale	70,06	63,40	69,76	62,73	74,16	69,40	10,63	12,05
Ministère jeunesse, emploi et promotion des valeurs civiques	2,13	2,84	5,11	5,73	2,87	2,90	-49,39	0,50
Ministère de l'envir.et développement durable	7,22	7,16	6,31	6,44	8,46	7,50	16,46	1,30
Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale	1,54	0,79	0,30	0,14	0,00	0,00	-100,00	0,00
Ministère Fem, enfants et entrepreneuriat féminin	3,27	3,91	3,03	3,34	3,51	3,39	1,50	0,59
Mini formation prof,apprentissage et artisanat	16,77	11,07	11,71	7,14	17,37	13,00	82,07	2,26
Mini Plan					0,45	0,28	Na	0,05
Mini Elevage	2,33	2,40	2,31	2,44	2,60	2,34	-4,10	0,41
Min com,télécom et éco num	1,84	1,52	2,26	2,01	1,90	1,64	-18,41	0,28
Min Entrepr Fem et Micro fin	0,29	0,34	0,17	0,04			-100,00	0,00
Min aménag terr et Coll Loc	19,97	19,25	19,59	18,97	20,41	19,54	3,00	3,39
Min Transports Terrestres, ferrov et Aménag Terr	1,14	0,66	0,46	0,28			-100,00	0,00
Min Energies Renouv	0,24	0,15	0,04	0,00			-100,00	0,00
Min hydro et Assain	0,15	0,27	0,84	0,43	1,34	1,00	132,56	0,17
Min Ecovillages, Bass Reten, LA, Pisc	0,77	0,65	0,29	0,18			-100,00	0,00
Minist. Ens Sup et Rech	97,24	95,69	108,59	106,86	120,87	114,80	7,43	19,93
Min Petite Enfance et Enfance	0,91	0,58	0,11	0,00	0,00	0,00	Na	0,00
Min Chargé des Elections	5,4	0	2,95	1,93	0,00	0,00	-100,00	0,00
Min Promo et Bonne Gouv					0,18	0,07	Na	0,01
Min Restruct zones inond					0,17	0,08	Na	0,01
Min Promot Invest et part					1,46	1,34	Na	0,23
Total	509,26	515,44	517,98	548,76	586,92	576,13	4,99	100

Avec un total de 514,65 milliards de FCFA, soit 89,33% des dépenses de l'Action culturelle et sociale, le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Santé et de l'Action sociale ont enregistré les réalisations les plus importantes avec des parts respectives de 57,36%, 19,93% et 12,05%.

Les dépenses courantes qui ont connu les plus fortes hausses concernent le ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement, le ministère de la Formation professionnelle de

l'Apprentissage et de l'Artisanat et le ministère de l'Environnement et du Développement durable avec des taux respectifs de 132,56%, 82,07% et 16,46%.

En revanche, les dépenses courantes du ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques, et du ministère de la Communication des Télécommunications et de l'Economie numérique ont connu des baisses significatives avec respectivement des taux de 49,39% et 18,41%.

- **Dépenses communes**

Sur des crédits de la gestion d'un montant de 251,95 milliards de FCFA, les dépenses effectives des dépenses communes s'élèvent à 199,65 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 79,24%.

Le tableau n°50 ci-dessous donne la répartition des dépenses communes entre les différentes natures de dépenses de 2011 à 2013.

Tableau n°50 : Dépenses communes de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

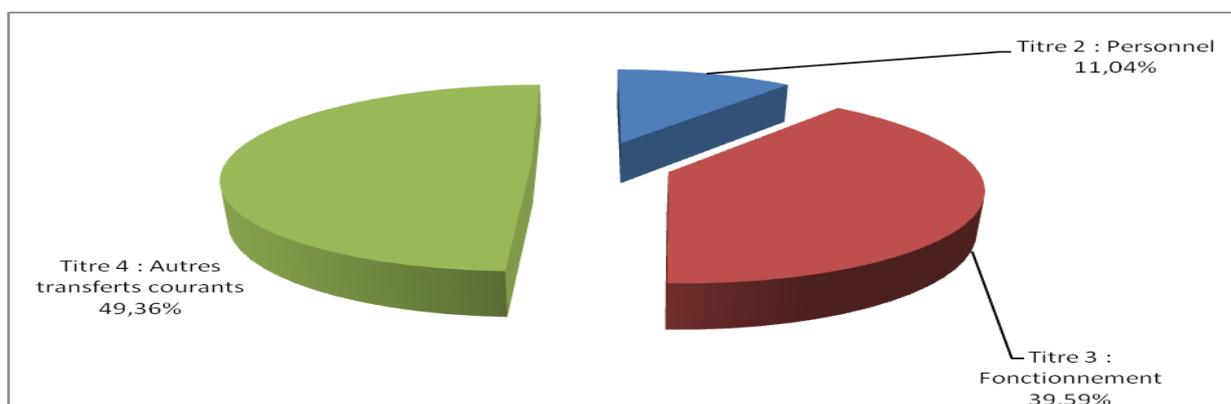
Dépenses communes hors dotation	2011		2012		2013		Evolution 13/12 (%)	Part en 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	32,48	17,42	58,24	17,78	49,88	22,06	24,07	11,05
Titre 3 : Fonctionnement	74,89	73,56	73,43	68,93	89,55	79,04	14,67	39,59
Titre 4 : Transferts courants	121,22	121,21	129,53	128,79	112,52	98,55	-23,48	49,36
Total	228,59	212,19	261,20	215,50	251,95	199,65	-7,36	100

Entre 2012 et 2013, les dépenses communes ont connu une baisse de 7,36%. Cette baisse est imputable essentiellement aux autres transferts courants qui ont chuté de 23,48%. En revanche, les dépenses de personnel ont enregistré une hausse de 24,02% ainsi que les dépenses de fonctionnement de 14,67%.

Les autres transferts courants représentent la part la plus importante des dépenses communes avec 49,36%. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel représentent respectivement 39,59% et 11,04% de ces dépenses.

Cette répartition est illustrée le graphique n°21 ci-après.

Graphique n°21 : Répartition des dépenses communes hors dotation



C₂ - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des moyens des services s'élèvent à 433,58 milliards de FCFA en 2013 contre 442,68 milliards de FCFA en 2012. Pour des crédits d'un montant de 536,12 milliards de FCFA, le taux d'exécution s'établit à 80,87% contre 92,32% en 2012.

Le tableau n°51 ci après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services de 2011 à 2013.

Tableau n°51: Dépenses d'investissement des moyens des services en 2013

En milliards de FCFA

Moyens des services	2011		2012		2013		Evolution dépenses 13/12 (%)	Part dépenses 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	65,23	54,18	56,96	45,84	78,4	60,1	31,11	13,86
Action économique	301,07	306,30	290,4	284,57	268,4	229,31	-19,42	52,89
Action culturelle et sociale	117,67	93,62	132,12	112,27	189,32	144,17	28,41	33,25
Total	483,97	454,10	479,48	442,68	536,12	433,58	-2,06	100

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 52,89%, l'Action culturelle et sociale avec 33,25% et de l'Action administrative générale avec 13,86%.

- Action administrative générale

Les crédits de la gestion des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale, d'un montant de 78,40 milliards de FCFA, ont été exécutés à hauteur de 60,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 76,66%.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est indiquée au tableau n°52 qui suit.

Tableau n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Sections	2011		2012		2013		Taux d'exécution en 2013 (%)	Evolution 2013-2012 (%)	Part en 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives			
Primature	8,82	8,8	5,45	5,37	13,46	13,06	97,03	143,20	21,73
M.Aff.Etrangères	2,31	0,16	3,84	0,95	6,32	1,67	26,42	75,79	2,78
M. Forces Armées	39,23	38,81	19,15	17,71	31,97	27,88	87,21	57,43	46,39
M. Intérieur	9,06	3,84	24,8	18,35	21,19	13,18	62,20	-28,17	21,93
M. Justice	3,96	0,84	2,35	2,23	4,32	3,29	76,16	47,53	5,47
M. Fonction Pub, Trav, Dialogu soc et org prof	0,56	0,43	1	0,87	1,14	1,02	89,47	17,24	1,70
M. Affaires soc. et relation avec les institu.	0,33	0,32	0,2	0,2			Na	-100,00	0,00
M. du travail et org professionnelles	0,39	0,27	0,07	0,07			Na	-100,00	0,00
M. Genre et des relatio. avec asso. Fem. Africa.	0,14	0,28	0	0			Na	Na	0,00
M. Sénégalais Extérieur	0,43	0,43	0,09	0,09			Na	-100,00	0,00
Total Action administrative générale	65,23	54,18	56,95	45,84	78,4	60,1	76,66	31,11	100

Après une baisse de 8,34 milliards de FCFA en 2012 où leur montant se situait à 45,84 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des ministères en charge de l'Action administrative générale qui s'élèvent en 2013 à 60,10 milliards de FCFA ont augmenté de 14,26 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 31,11% par rapport à 2012.

L'essentiel de ces dépenses d'investissement est exécuté par le ministère des Forces armées pour un montant de 27,88 milliards de FCFA, représentant 46,39%. Suivent le ministère de l'Intérieur pour un montant de 13,18 milliards de FCFA, et la Primature pour 13,06 milliards de FCFA, représentant respectivement 21,93% et 21,73%.

Les ministères ayant la plus faible part de dépenses dans les investissements de l'action administrative sont les ministères de la Fonction Publique, du Travail, du Dialogue social et des organisations professionnelles pour 1,02 milliard de FCFA, des Affaires étrangères pour 1,67 milliard de FCFA, et de la Justice pour 3,29 milliards de FCFA, représentant respectivement 1,70%, 2,78% et 5,47%.

Par rapport à 2012, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent principalement la Primature, le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Forces armées avec des taux de progression respectifs de 143,20%, 75,79% et 57,43%. Seul le ministère de l'Intérieur a connu une baisse de 28,17%.

- Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 268,40 milliards de FCFA, les dépenses effectives de l'action économique ont été exécutées pour 229,31 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 85,44%.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est indiquée au tableau n°53 qui suit.

Tableau n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Sections	2011		2012		2013		Taux d'exécution 2013 (%)	Evolution 2013-2012 (%)	Part en 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives			
M. Economie maritime	4,99	4,94	4,7	4,42	6,22	4,76	76,53	7,69	2,08
M. Infra, Trans terr et desenclav.	90,48	90,64	79,55	78,96	91,82	86,93	94,67	10,09	37,91
M. Agriculture et equip rural	42,47	44,88	94,13	92,89	62,59	58,62	93,66	-36,89	25,56
M.E.F	112,91	123,28	82,15	80,61	77,12	52,18	67,66	-35,27	22,76
M.energie	2,48	1,92	7,87	6,35	16,33	15,96	97,73	151,34	6,96
M. Commerce	0,59	0,58	1,75	1,68	4,59	3,88	84,53	130,95	1,69
M.Urban et Habitat	46,2	39,12	19,65	18,94	7,84	5,59	71,30	-70,49	2,44
M. industrie et mines					0,87	0,48	55,17	Na	0,21
M.Habitat					1,02	0,91	89,22	Na	0,40
M. Tourisme et Transport aeriens	0,95	0,94	0,6	0,72			Na	-100,00	0,00
Total Action économique	301,07	306,30	290,4	284,57	268,4	229,31	85,44	-19,42	100

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action économique sont en constante diminution. De 306,30 milliards de FCFA en 2011, elles passent à 284,57 milliards de FCFA en 2012 puis à 229,31 milliards de FCFA en 2013.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de cette Action sont le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du désenclavement, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et le ministère de l'Économie et des Finances. Ils réalisent des parts respectives de 37,91%, 25,56% et 22,76%. Les parts les plus faibles sont celles du ministère de l'Industrie et des mines, du ministère de l'Habitat, du ministère du Commerce et du ministère de l'Économie maritime, avec respectivement 0,21%, 0,40%, 1,69% et 2,08%.

De 2012 à 2013, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui ont significativement évolué à la hausse concernent les ministères de l'Énergie et du Commerce pour des taux respectifs de 151,34% et 130,95%.

Les ministères dont les dépenses ont enregistré les baisses les plus significatives sont le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et le Ministère de l'Économie et des Finances pour 70,49%, 36,89% et 35,27%.

- Action culturelle et sociale

Les dépenses en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 144,17 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 189,32 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 76,15%.

L'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2013 est indiquée au tableau n°54 qui suit.

Tableau n°54 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action C.S. de 2011 à 2013

En milliards de FCFA

Sections	2011		2012		2013		Taux d'exécution 2013 (%)	Evolution 2013-2012 (%)	Part en 2013 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives			
M. Education Nationale	16,76	6,17	23,87	19,61	27,11	10,1	37,26	-48,50	7,01
M. Sports et vie associative	1,3	0,62	2,03	0,63	2,41	1,83	75,93	190,48	1,27
M. Culture et patri	31,22	31,04	2,51	1,07	2,15	1,19	55,35	11,21	0,83
M. Santé et Action sociale	14,07	6,6	18,74	14,88	28,67	20,21	70,49	35,82	14,02
M. Jeunesse, emploi et promo vc	0,92	0,89	6,27	2,72	1,25	1,01	80,80	-62,87	0,70
M. Environnement et dev durable	4,85	3,65	7,52	5,21	6,76	5,69	84,17	9,21	3,95
M. Action sociale et Solidarité nationale	0,84	0,84	0,16	0,16	0	0	Na	-100,00	0,00
M. Femme, fam et enfance	3,38	3,3	6,2	4,69	9,73	6,87	70,61	46,48	4,77
M. Form. Prof, Apprent et de l'Artisanat	5,06	3,67	1,31	1,59	9,09	5,05	55,56	217,61	3,50
M. Plan					0,74	0,62	83,78	Na	0,43
M. Elevage et prod animales	4,58	2,16	7,45	6,7	6,34	5,63	88,80	-15,97	3,91
M. Communicat., et Eco num	5,27	5,24	8,36	8,28	8,46	7	82,74	-15,46	4,86
M. Entreprenariat féminin et Micofin	1,82	1,57	0,14	0,08	0	0	Na	-100,00	0,00
Min Aménagement Territoire et Col. Locales	11,88	11,77	16,96	16,48	19,92	19,38	97,29	17,60	13,44
M. Transp. Terr, ferroviaire et amén. Territoire	4,49	4,49	0,18	0,07			Na	-100,00	0,00
M. Energies renouvelables	0,45	0,3	0,1	0,1			Na	-100,00	0,00

M. Hydraulique et de l'Assainissement	0,78	4,93	17,15	14,56	21,25	15,62	73,51	7,28	10,83
M. Ecovillages, Bassins de rétention, Lacs art. et Pisciculture	1,52	1,19	1,49	1,48			Na	-100,00	0,00
M. Petite Enfance et Enfance	1,05	0,6	0,07	0,04			Na	-100,00	0,00
M. Chargé des Elections			1,01	3,51			Na	-100,00	0,00
M. Pro Bonne Gouv					0,54	0,45	83,33	Na	0,31
M. Restruc et amenag ZI					23,66	23,66	100,00	Na	16,41
M. Promo Inves et Partenariat					4,49	4,37	97,33	Na	3,03
Total Action culturelle et sociale	117,67	93,62	132,12	112,27	189,32	144,17	76,15	28,41	100

Les dépenses d'investissement de l'action culturelle et sociale ont augmenté sur toute la période de 93,62 milliards de FCFA en 2011, puis 112,27% en 2012, elles sont passées à 144,17 en 2013 soit un taux d'évolution de 28,41%.

Les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont été exécutées par le ministère de la restructuration et de l'aménagement des zones inondées, le ministère de la santé et de l'action sociale et le ministère de l'aménagement du territoire et des Collectivités locales avec respectivement 16,41%, 14,02% et 13,44%. Les plus faibles réalisations concernent le ministère de la promotion de la bonne gouvernance, le ministère du plan et le ministère de la culture et du patrimoine avec respectivement 0,31%, 0,43% et 0,83%.

Par section, les dépenses d'investissement qui ont le plus significativement évolué à la hausse entre 2012 et 2013 concernent le ministère de la Formation professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat, le ministère des sports et de la vie associative, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour respectivement 217,61%, 190,48% et 48,80%. Les sections dont les dépenses ont le plus baissé sont le ministère de la jeunesse de l'emploi et de la promotion des valeurs civiques, le ministère de l'Education nationale pour respectivement 62,87% et 48,50%.

C₃ – Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

En 2013, sur un total des dépenses des moyens des services de 1485,71 milliards de FCFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent respectivement à 1052,13 milliards de FCFA, soit 70,82% et 433,58 milliards de FCFA, soit 29,18%.

La répartition de ces dépenses en 2013 est indiquée au tableau n°55 qui suit.

Tableau n°55 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2013

En milliards de FCFA

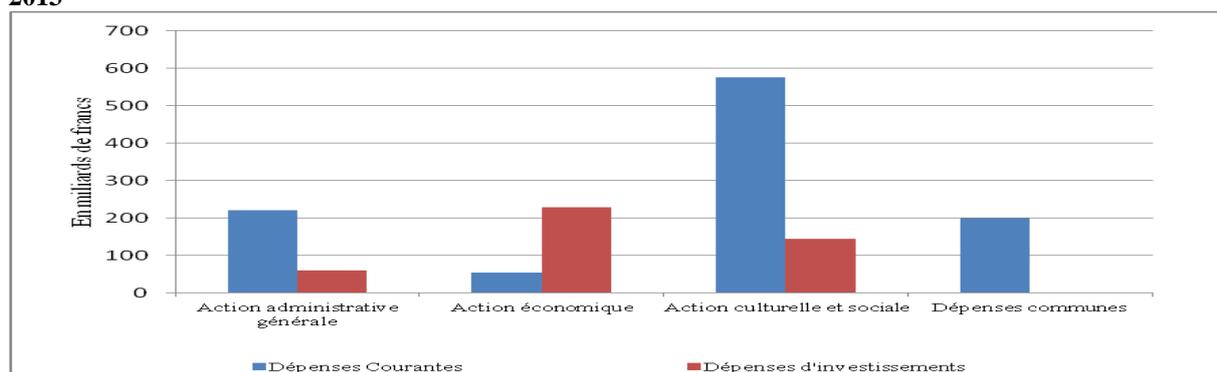
Actions	Dépenses Courantes (A)	Dépenses d'investissements (B)	Total	Part dans le Total (A) ou (B) en %	
				Courantes	Investissements
Action administrative générale	221,35	60,1	281,45	21,04	13,86
Action économique	55	229,31	284,31	5,23	52,89
Action culturelle et sociale	576,13	144,17	720,3	54,76	33,25
Dépenses communes	199,65	0	199,65	18,98	0,00
Total	1052,13	433,58	1485,71	100	100

Les dépenses ordinaires de l'Action culturelle et sociale totalisent la part la plus importante des dépenses des moyens des services sur ressources internes avec 54,76%. Concernant les dépenses d'investissement, c'est l'Action économique qui occupe le premier rang avec une part de 52,89%.

La part la plus faible sur le total des dépenses des moyens des services sur ressources internes revient aux dépenses courantes de l'Action économique avec un taux 5,23%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action des moyens et services est illustrée au graphique n°22 ci après.

Graphique n°22 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2013



2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Pour l'année 2013, les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées à 337,10 milliards de FCFA. Elles ont été exécutées à hauteur de 260,51 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 77,28%.

Le tableau n°56 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°56: Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2013

En FCFA

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %
Primaire	87 608 000 000	47 600 714 136	54,33
Secondaire	60 222 000 000	49 086 967 245	81,51
Tertiaire	101 857 000 000	74 071 867 139	72,72
Quaternaire	87 413 000 000	89 749 258 996	102,67
Total	337 100 000 000	260 508 807 516	77,28

Les investissements financés sur ressources externes sont exécutés à un montant inférieur à celui des prévisions de tirage.

Par secteur, l'exécution à plus de 100% ne concerne que le secteur quaternaire dont les dépenses sont réalisées à 102,67%.

Les autres secteurs secondaire, tertiaire et primaire enregistrent respectivement des taux d'exécution de 81,51%, 72,72% et 54,33%.

La situation d'exécution des emprunts et subventions est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau n°57 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2013*En milliards de FCFA*

Libellés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Emprunts	168,20	161,32	95,91
Subventions	168,90	99,19	58,73
Total	337,10	260,51	77,28

Le taux d'exécution global des dépenses d'investissement sur ressources externes de 77,28% est essentiellement imputable aux Emprunts qui sont réalisées à hauteur de 95,91%.

Quant aux subventions, elles ont connu un taux d'exécution de 58,73%.

2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 260,51 milliards de FCFA dont 161,32 milliards de FCFA d'emprunts et 99,19 milliards de FCFA de subventions se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°58 ci-dessous.

Tableau n°58 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2013*En FCFA*

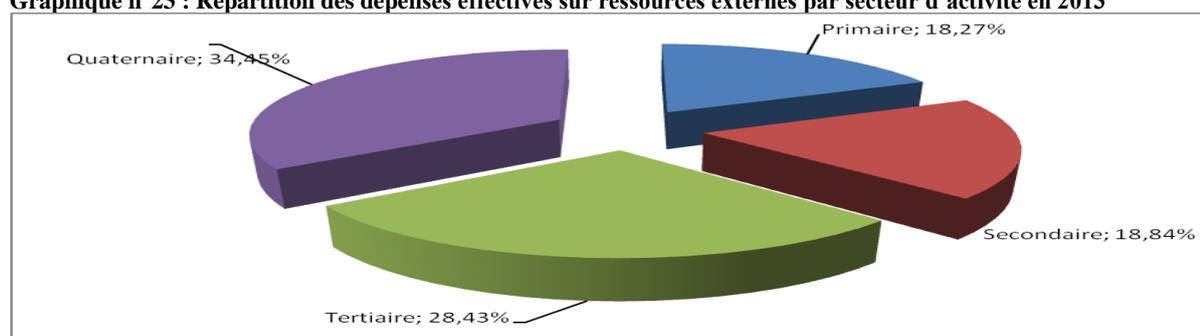
Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	36 571 211 863	11 029 502 273	47 600 714 136	18,27
Secondaire	23 173 302 390	25 913 664 855	49 086 967 245	18,84
Tertiaire	67 814 908 975	6 256 958 164	74 071 867 139	28,43
Quatenaire	33 758 165 278	55 991 093 718	89 749 258 996	34,45
Total	161 317 588 507	99 191 219 010	260 508 807 516	100

Les tirages pour le compte du secteur quaternaire ont été les plus importants. Ils représentent 34,45% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur primaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 18,27%.

Concernant les emprunts, c'est le secteur tertiaire qui totalise les dépenses les plus importantes pour 67,81 milliards de FCFA. Le secteur secondaire réalise les dépenses les plus faibles pour un montant de 23,17 milliards de FCFA.

S'agissant des subventions, le secteur quaternaire réalise les dépenses les plus importantes pour un montant de 55,99 milliards de FCFA. Les dépenses les plus faibles sont celles du secteur tertiaire avec un montant de 6,26 milliards de FCFA.

Le graphique n°23 ci-après illustre la répartition, par secteur d'activité, des investissements sur ressources externes.

Graphique n°23 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2013

A - Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire en 2013 sont d'un montant de 47,60 milliards de FCFA, dont 36,57 milliards de FCFA sur emprunts et 11,03 milliards de FCFA sur subventions. Ils représentent 18,27% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°59 ci-dessous.

Tableau n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Agriculture	16 795 364 907	3 703 630 767	20 498 995 674	43,06
Elevage	2 060 742 719	-	2 060 742 719	4,33
Eaux & Forêts	708 302 491	2 386 843 757	3 095 146 248	6,50
Pêche	2 054 687 622	372 415 529	2 427 103 151	5,10
Hydraulique rurale et agricole	13 158 475 515	2 180 087 168	15 338 562 683	32,22
Appui-Renf et A.T.Primaire	1 793 638 609	2 386 525 052	4 180 163 661	8,78
Secteur Primaire	36 571 211 863	11 029 502 273	47 600 714 136	100

L'agriculture est le premier sous secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 43,06%. Il est suivi du sous secteur de l'Hydraulique rurale et agricole et du sous-secteur Appui renforcement et assistance technique primaire pour respectivement 32,22% et 8,78%. La part la plus faible concerne les dépenses du sous secteur de l'élevage pour 4,33%.

B - Secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire en 2013 est de 49,08 milliards de FCFA, dont 23,17 milliards de FCFA sur emprunts et 25,91 milliards de FCFA sur subventions. Ils représentent 18,84% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°60 ci-dessous.

Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part en %
Mines	-	135 916 730	135 916 730	0,28
Industries	460 763 665	27 969 113	488 732 778	1,00
Energies classiques/renouvelables	19 779 078 466	3 951 113 491	23 730 191 957	48,34
Appui-Renf et A.T.Secondaire	2 933 460 259	21 798 665 521	24 732 125 780	50,38
Secteur secondaire	23 173 302 390	25 913 664 855	49 086 967 245	100

Le sous-secteur Appui renforcement et assistance technique secondaire et le sous-secteur Energies classiques renouvelables totalisent l'essentiel des dépenses du secteur avec respectivement 24,73 milliards de FCFA et 23,73 milliards de FCFA, représentant 50,38% et 48,34% du total. Le sous-secteur des industries et le sous secteur des mines enregistrent des montants respectifs de 0,49 milliard de FCFA et 0,13 milliard de FCFA, soit des parts de 1,00

et 0,28%.

C - Secteur tertiaire

Les dépenses d'investissements du secteur tertiaire s'élèvent à 74,07 milliards de FCFA, dont 67,81 milliards de FCFA sur emprunts et 6,26 milliards de FCFA sur subventions. Ces dépenses représentent 28,43% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°61 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous secteurs.

Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part en %
Commerce	-	586 800 508	586 800 508	0,79
Tourisme	983 935 500	-	983 935 500	1,33
Transports routiers	36 545 897 413	5 401 191 317	41 947 088 730	56,63
Transports maritimes	5 036 890 500	-	5 036 890 500	6,80
Transports aériens	408 185 562	-	408 185 562	0,55
Postes et télécommunication	24 840 000 000	-	24 840 000 000	33,53
Appui-Renf et A.T.Tertiaire	-	268 966 339	268 966 339	0,36
Secteur Tertiaire	67 814 908 975	6 256 958 164	74 071 867 139	100

Avec 36,55 milliards de FCFA en emprunts et 5,40 milliards de FCFA en subventions, les investissements du sous secteur des transports routiers d'un montant total de 41,95 milliards de FCFA représentent la part la plus importante des investissements du secteur tertiaire avec 56,63%. Le sous secteur Poste et télécommunications, composé uniquement d'emprunt, occupe la deuxième position avec 24,84 milliards de FCFA, soit 33,53% des dépenses du secteur. Les sous secteurs Appui Renforcement et Assistance technique et Transport aérien enregistrent les parts les plus faibles avec respectivement 0,36% et 0,55% des dépenses.

D - Secteur quaternaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 89,75 milliards de FCFA ont été réalisées au profit du secteur quaternaire, dont 33,76 milliards de FCFA sur emprunts et 55,99 milliards de FCFA sur subventions. Ce secteur enregistre 34,45% des dépenses d'investissements sur ressources extérieures.

Le tableau n°62 ci-dessous présente la répartition par sous secteur de ces dépenses

Tableau n°62 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part en %
Hydraulique urbaine-Assainissement	4 210 256 412	3 038 554 101	7 248 810 513	8,08
Habitat & Urbanisme	6 517 644 394	4 642 216 914	11 159 861 308	12,43
Santé & Nutrition	5 861 765 755	26 471 326 413	32 333 092 168	36,03
Education & Formation	7 918 817 434	13 488 004 372	21 406 821 806	23,85
Développement Social	1 492 198 128	1 076 746 082	2 568 944 210	2,86
Equipements administratifs	5 133 494 500	1 510 364 454	6 643 858 954	7,40
Etudes et recherche quaternaire	-	756 215 386	756 215 386	0,84
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	2 623 988 655	5 007 665 996	7 631 654 652	8,50
Secteur Quaternaire	33 758 165 278	55 991 093 718	89 749 258 996	100

Avec des dépenses totales qui s'élèvent à 32,33 milliards de FCFA, le sous-secteur Santé-Nutrition a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 36,03%.

Il est suivi du sous-secteur Education et Formation dont les dépenses s'élèvent à 21,41 milliards de FCFA, soit 23,85% des investissements du secteur. Le sous secteur qui réalise les investissements les plus faibles est celui des Etudes et Recherches pour un total de 0,76 milliard de FCFA, soit 0,84% des investissements du secteur.

2.2.2.2 – Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissements sur ressources externes d'un montant de 260,51 milliards de FCFA se répartissent par bailleurs comme indiqué au tableau n°63 qui suit.

Tableau n°63 : Dépenses d'investissement par bailleurs en 2013

				<i>En FCFA</i>
Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part en %
ACDI	-	1 168 875 666	1 168 875 666	0,45
AFD	11 312 921 935	10 800 014 875	22 112 936 810	8,49
AID	49 562 147 036	7 644 092 653	57 206 239 689	21,96
Autriche	5 124 839 058	-	5 124 839 058	1,97
BADEA	3 886 040 488	41 258 000	3 927 298 488	1,51
Belgique	806 937 081	4 798 322 751	5 605 259 832	2,15
BID	11 891 412 064	-	11 891 412 064	4,56
BOAD	12 035 700 079	136 955 000	12 172 655 079	4,67
CHINE	35 039 011 064	-	35 039 011 064	13,45
COREE	5 036 890 500	-	5 036 890 500	1,93
ESPA	-	100 131 064	100 131 064	0,04
FAD	12 862 348 365	-	12 862 348 365	4,94
FED	-	11 960 678 510	11 960 678 510	4,59
FIDA	3 463 908 000	350 000 000	3 813 908 000	1,46
FKDEA	6 316 940 112	-	6 316 940 112	2,42
FND	-	302 225 000	302 225 000	0,12
FSD	609 911 465	-	609 911 465	0,23
GIZ	-	5 835 067 594	5 835 067 594	2,24
Italie	2 933 460 259	1 374 350 490	4 307 810 749	1,65
KFW	-	2 029 582 300	2 029 582 300	0,78
LUX	-	4 406 478 457	4 406 478 457	1,69
OPEP	435 121 000	-	435 121 000	0,17
PAYS BAS	-	783 657 147	783 657 147	0,30
PNUD	-	198 879 504	198 879 504	0,08
USAID	-	47 260 650 000	47 260 650 000	18,14
Total	161 317 588 506	99 191 219 011	260 508 807 517	100

Pour la gestion 2013, l'AID est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 57,21 milliards de FCFA, soit 21,96%. Il est suivi par l'USAID pour un montant de 47,26 milliards de FCFA, soit 18,14% et de la CHINE qui a participé pour un montant de 35,04 milliards de FCFA, soit 13,45%.

2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital

Les dépenses d'investissements, toutes sources confondues, s'élèvent, en 2013 à 738,09 milliards de FCFA.

Le tableau n°64 ci-dessous présente la récapitulation de ces dépenses.

Tableau n°64 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2013*En milliards de FCFA*

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements de l'Etat	186,83	113,13	60,55	15,33
Transferts en capital	396,17	364,45	91,99	49,38
Investissements sur financements extérieurs	337,1	260,51	77,28	35,30
Total	920,10	738,09	80,21	100

Les investissements sur ressources externes, d'un montant de 260,51 milliards de FCFA sont exécutés à un taux de 77,28%. Les investissements de l'Etat sur ressources internes sont exécutés à 60,55%. Les investissements d'autres organismes sur subvention de l'Etat atteignent un taux de 91,99%.

Les investissements financés par les partenaires extérieurs représentent 35,30% des dépenses effectives. L'Etat a financé 64,71% du total des investissements dont 15,33% pour ses investissements propres et 49,38% de subventions à d'autres organismes.

La situation générale des investissements durant la période 2011-2013, en regroupant les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes, se présente comme indiqué au tableau n°65 qui suit.

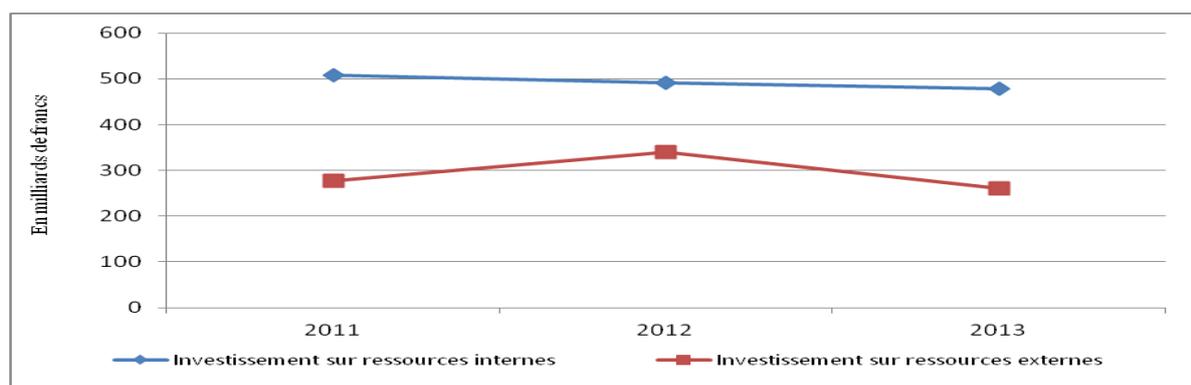
Tableau n°65: Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2011 à 2013*En milliards de FCFA*

Nature des crédits	2011	2012	2013	Evolution en %	
				2012/2011	2013/2012
Investissement sur ressources internes	507,73	491,39	477,58	-3,22	-2,81
Investissement sur ressources externes	276,57	339,46	260,51	22,74	-23,26
Total	784,3	830,85	738,09	5,94	-11,16

Entre 2011 et 2012, le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a augmenté. En revanche, entre 2012 et 2013 on constate une baisse de 92,76 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 11,16% par rapport à 2012.

Cette évolution découle de la baisse combinée des crédits de paiement et des tirages en 2013 par rapport à 2012.

Le graphique n°24 ci-après illustre l'évolution des crédits de paiement et des tirages.

Graphique n°24 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2011 à 2013

Ce graphique montre que les crédits de paiement ont régulièrement diminué entre 2011 et 2013 tandis que les tirages ont alterné augmentation et diminution.

CHAPITRE II OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2013, les catégories des comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts et les comptes d'avances.

Les comptes d'opérations monétaires ont été supprimés par l'article 11 de la loi n° 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de finances initiale pour l'année 2009. L'article 14 de ladite loi a également suspendu le compte de garantie et d'aval.

La loi n°2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances initiale pour l'année 2013 arrête les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 80,47 milliards de FCFA dont 6 milliards de FCFA pour la subvention attendue du budget général.

Le montant global des ressources et des charges des CST n'a pas été modifié par les lois de finances rectificatives.

1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor

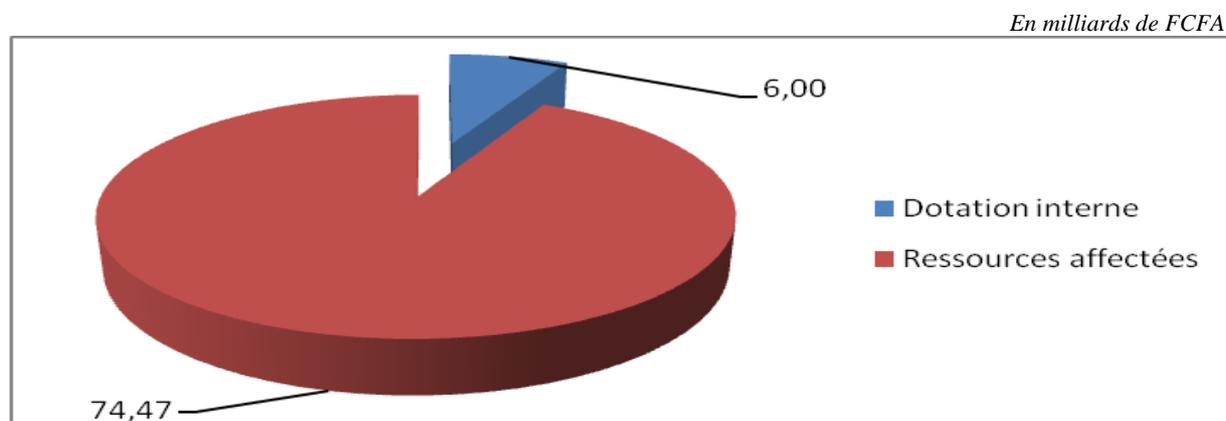
Les prévisions de recettes des CST comprennent 74,47 milliards de FCFA de ressources affectées et 6 milliards de FCFA de subvention représentant respectivement 92,54% et 7,46% des prévisions.

La Cour fait relèver que la subvention de 6 milliards de FCFA destinée au CST « prêts aux particuliers » n'a pas été mandatée ainsi que l'expose le PLR. *Le non mandatement de cette subvention inscrite dans la loi de finances de l'année s'explique, selon le MEFP par l'importance du solde de sortie en 2012 d'un montant de 17,059 milliards constaté auxdits comptes.*

Ce procédé non seulement ne respecte pas la volonté du législateur mais pose aussi un problème de sincérité des prévisions.

La structure des recettes des CST est illustrée par le graphique n°25 ci-dessous :

Graphique n°25 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2013



La comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°66 suivant :

Tableau n°66 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2013
En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution (%)	Parts (%)
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	64,22	65,65	102,21	92,05
Comptes de commerce	0,15	0,02	13,33	0,03
Comptes de prêts	15,30	5,65	36,93	7,92
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,00
Total	80,47	71,32	88,62	100

Prévues à hauteur de 80,47 milliards de FCFA, les recettes ont été exécutées à 71,32 milliards de FCFA, dégageant ainsi une moins-value de 9,15 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 88,62%.

Les recettes des comptes d'affectation spéciale réalisent une plus-value de 1,42 milliard de FCFA. Rapportées aux prévisions, elles sont exécutées à un taux de 102,21%.

A l'inverse, les recettes des comptes de prêts et des comptes de commerce n'atteignent pas les prévisions. Elles ont été exécutées respectivement à 36,93% et 13,33%. En ce qui concerne les comptes d'avances, ils n'ont connu aucune réalisation.

Avec 5,65 milliards de FCFA, les comptes de prêts réalisent 7,92% des recettes des CST. Les comptes de commerce enregistrent 0,02 milliard de FCFA de recettes, soit 0,03%. Les comptes d'avances, quant à eux, n'ont réalisé aucune opération de recette.

- **Les plus values de recettes**

Deux comptes spéciaux du Trésor ont généré des plus-values de recettes, comme l'indique le tableau n°67 ci-après :

Tableau n°67: Répartition des plus-values de recettes des CST en 2013
En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en %
Fonds National de retraite	62 000 000 000	64 504 328 117	2 504 328 117	94,05
Frais de contrôle des stés à part. pub	210 000 000	368 448 512	158 448 512	5,95
Total	62 210 000 000	64 872 776 629	2 662 776 629	100

Le montant total des plus-values de recettes réalisées par les CST s'élève à 2,66 milliards de FCFA. Ces plus-values de recettes sont constatées sur le compte « Fonds national de retraite » pour 2,50 milliards de FCFA représentant 94,05% et le compte « frais de contrôle des sociétés à part pub » pour 0,15 milliard de FCFA, soit 5,95%.

- **Les moins values des recettes**

En revanche, des moins-values sont constatées dans l'exécution de la plus part des CST, comme l'indique le tableau n°68 ci-dessous

Tableau n° 68: Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2013

En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part en %
Caisse d'encouragement à la pêche	950 000 000	569 081 640	-380 918 360	3,22
Fonds de lutte contre l'incendie	1 056 000 000	201 315 682	-854 684 318	7,24
Opérations des armées à caractère ind et comm	150 000 000	20 632 500	-129 367 500	1,10
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	-800 000 000	6,77
Prêts aux particuliers	14 500 000 000	5 652 034 180	-8 847 965 820	74,90
Avances aux collectivités locales	800 000 000	0	-800 000 000	6,77
Total	18 256 000 000	6 443 064 002	-11 812 935 998	100

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 11,81 milliards de FCFA. Ces moins-values de recettes concernent les comptes « Caisse d'encouragement à la pêche » pour 0,38 milliard de FCFA, soit 3,22%, « fonds de lutte contre l'incendie » pour 0,85 milliard de FCFA soit 7,24%, « opérations des armées à caractère industriel et commercial » pour 0,12 milliard de FCFA, soit 1,10%, « Prêts aux collectivités locales » pour 0,8 milliard de FCFA soit 6,77%, « Prêts aux particuliers » pour 8,84 milliards de FCFA, soit 74,90%, « avances aux collectivités locales » pour 0,8 milliard de FCFA soit 6,77%.

2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 80,47 milliards de FCFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 85,69 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 106,49%.

La comparaison des prévisions et réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°69 suivant :

Tableau n°69: Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor en 2013

En milliards de FCFA

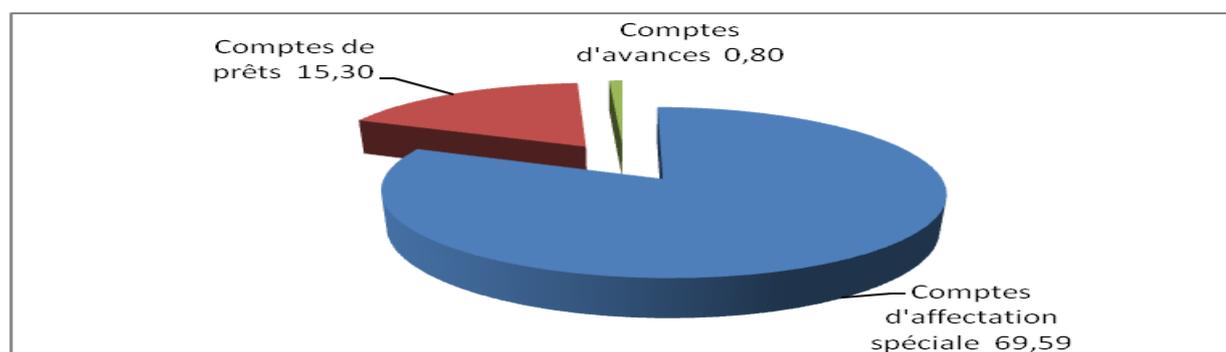
Catégories de comptes	Dépenses			Parts en %
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en%	
Comptes d'affectation spéciale	64,22	69,59	108,36	81,21
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,00
Comptes de prêts	15,30	15,30	100,00	17,86
Comptes d'avances	0,80	0,80	100,00	0,93
Total	80,47	85,69	106,49	100

Les comptes d'affectation spéciale enregistrent le taux d'exécution le plus élevé avec 108,36%. Ils sont suivis des comptes de prêts et des comptes d'avances avec des taux respectifs de 100% chacun. Par ordre d'importance, les dépenses effectives des CST se répartissent entre les comptes d'affectation spéciale pour 81,21%, les comptes de prêts pour 17,86% et les comptes d'avances pour 0,93%.

Les comptes de commerce n'ont enregistré aucune dépense.

La structure des charges effectives des CST est illustrée par le graphique n°26 qui suit :

Graphique n°26: Structure des charges effectives des CST en 2013



3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde débiteur de 14,37 milliards de FCFA résultant des recettes d'un montant de 71,32 milliards de FCFA et des dépenses qui s'élèvent à 85,69 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°70 suivant :

Tableau n°70 Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2013

En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	65,65	69,59	- 3,94
Comptes de commerce	0,02	0	0,02
Comptes de prêts	5,65	15,3	- 9,65
Comptes d'avances	0	0,8	- 0,80
Total	71,32	85,69	- 14,37

Le solde global d'exécution des CST de - 14,37 milliards de FCFA résulte d'une part des soldes débiteurs des comptes de prêts pour 9,65 milliards de FCFA, des comptes d'affectation spéciale pour 3,94 milliards de FCFA, des comptes d'avances pour 0,80 milliard de FCFA et, d'autre part, du solde créditeur des comptes de commerce pour 0,02 milliard de FCFA.

De 2009 à 2013, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n°71 qui suit:

Tableau n°71 : Evolution des soldes des CST de 2009 à 2013

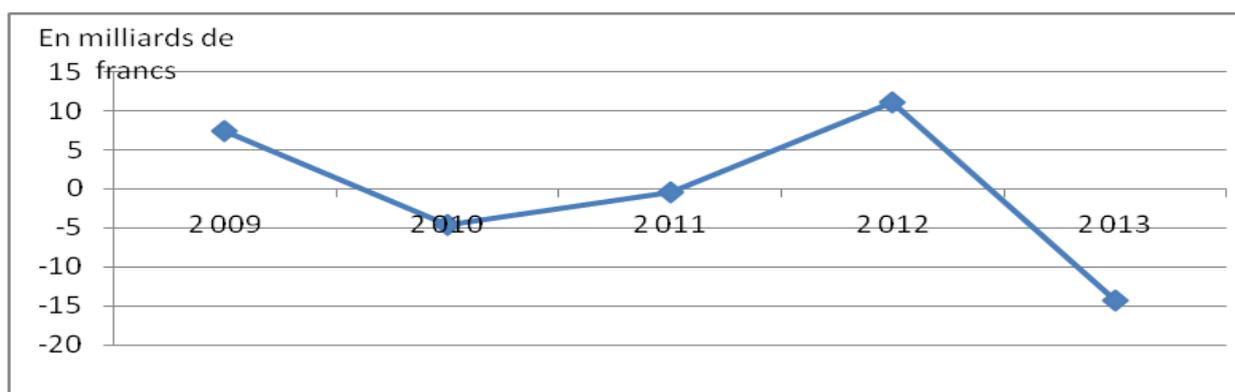
En milliards de FCFA

Années	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Recettes	72,95	77,01	80,42	88,57	71,32
Dépenses	65,47	81,66	80,88	77,42	85,69
Soldes CST	7,48	- 4,65	- 0,46	11,15	- 14,37

De 2009 à 2010, le solde d'exécution des CST s'est dégradé. De 2010 à 2012, il est passé de - 4,65 milliards de FCFA à 11,15 milliards de FCFA, soit une hausse de 15,80 milliards de FCFA. Par contre, en 2013 le solde s'est dégradé de nouveau pour s'établir à - 14,37 milliards de FCFA.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°27 suivant:

Graphique n°27: Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2009 à 2013



3.1 - Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 65,64 milliards de FCFA en recettes et 69,58 milliards de FCFA en dépenses, soit un solde débiteur de 3,94 milliards de FCFA.

Le tableau n°72 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation de 2012 à 2013.

Tableau n°72 : Exécution des comptes d'affectation entre 2012 et 2013

En milliards de FCFA

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde
	2012	2013	Variation %	2012	2013	Variation %	
Fonds National de retraite	65,537	64,505	-1,57	64,616	68,843	6,54	- 4,338
Frais de contrôle des entreprises pub	0,206	0,369	79,13	0,167	0,175	4,79	0,194
Caisse d'encouragement à la pêche	1,163	0,569	-51,07	1,090	0,569	-47,80	-
Fonds de lutte c/ incendies	0,171	0,201	17,54	0,167	0,000	-100,00	0,201
Total	67,077	65,644	-2,14	66,040	69,587	5,37	- 3,943

En 2013, le solde des comptes d'affectation spéciale a connu une baisse de 4,98 milliards de FCFA par rapport à 2012 où il s'établissait à 1,04 milliard de FCFA.

Cette baisse s'explique par l'évolution contrastée des dépenses qui ont augmenté de 5,37% et des recettes qui ont diminué de 2,14%.

3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)

Le Fonds national de retraite est exécuté avec un solde débiteur.

Les ressources et les charges du FNR ont été prévues pour 62 milliards de FCFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 64,50 milliards de FCFA et des dépenses de 68,84 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 4,34 milliards de FCFA.

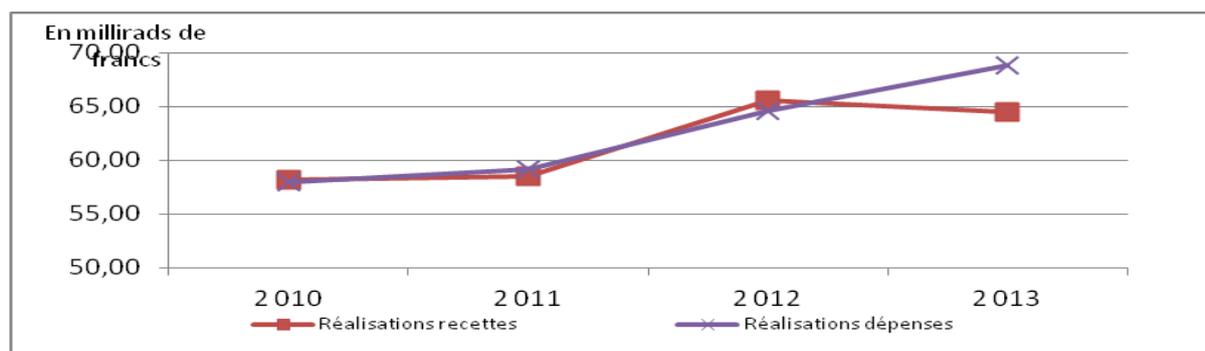
L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°73 et le graphique n°28 suivants :

Tableau n°73 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2010 à 2013

En milliards de FCFA

FNR	2 010	2 011	2 012	2 013	Evolution 12/11	Evolution 13/12
Recettes	58,14	58,50	65,54	64,50	12,03	-1,59
Dépenses	57,96	59,19	64,62	68,84	9,17	6,53
Soldes	0,18	-0,69	0,92	-4,34	-233,33	-571,74

Graphique n°28 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2010 à 2013



Les dépenses et les recettes du FNR ont évolué presque parallèlement de 2010 à 2012. Par contre, entre 2012 et 2013, une progression plus importante des dépenses sur les recettes est constatée.

Créditeur en 2010 de 0,18 milliard de FCFA, le solde du FNR est débiteur en 2011 de 0,69 milliard de FCFA avant de redevenir crédeur en 2012 de 0,92 milliard de FCFA. Cependant, il est débiteur de nouveau pendant la gestion 2013 de 4,34 milliards de FCFA.

Ce solde a diminué de 0,87 milliard de FCFA entre 2010 et 2011 et augmenté de 1,61 milliard de FCFA entre 2011 et 2012 avant de diminuer de nouveau entre 2012 et 2013 de 5,26 milliards de FCFA.

L'évolution du solde du FNR de 2010 à 2013 est présentée au tableau n°74 ci après.

Tableau n°74: Evolution du solde du FNR de 2010 à 2013

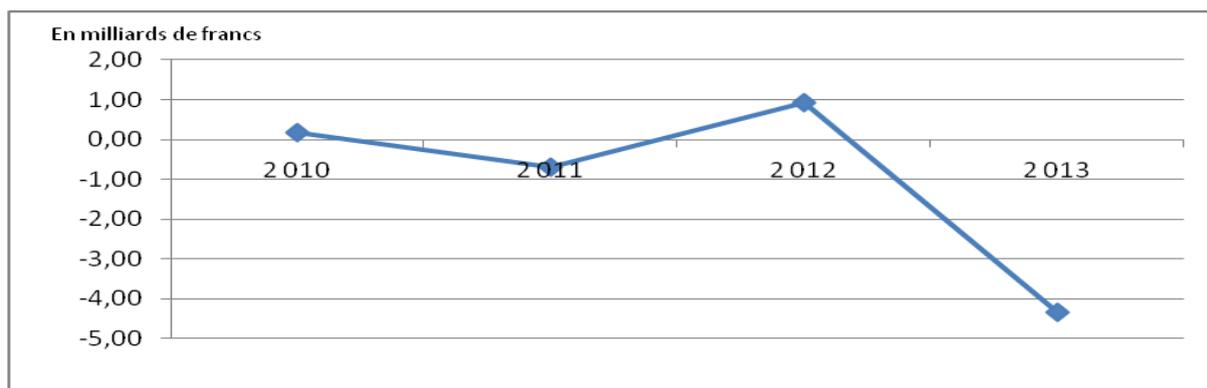
En milliards de FCFA

Année	2 010	2 011	2 012	2 013
Soldes	0,18	-0,69	0,92	-4,34
Evolution (n-n-1)	Na	-0,87	1,61	-5,26
Evolution moyenne			-1,51	

Durant la période sous revue, le solde du FNR s'est dégradé en moyenne de 1,51 milliard de FCFA par an.

Le graphique n°29 ci-dessous illustre cette évolution du solde du FNR de 2010 à 2013.

Graphique n°29: Evolution du solde du FNR de 2010 à 2013



La courbe montre la dégradation d'année en année du solde du FNR sauf en 2012. Si aucune mesure de redressement n'est mise en œuvre, des soldes déficitaires successifs pourraient entamer progressivement les réserves du Fonds, compromettant ainsi le versement régulier des pensions aux bénéficiaires.

La dégradation du solde du FNR résulte, selon le MEFP, « de la combinaison de quatre facteurs » :

- **la détérioration du rapport démographique qui est passé de 05 cotisants pour 1 retraité en 1990 à 05 cotisants pour presque 2 retraités (1,77%) en 2013 à la suite du gel des recrutements de la fonction publique de 1990 à 2011 ;**
- **la forte augmentation des pensions ;**
- **le calcul de la pension de base à partir du salaire moyen des trois dernières années ;**
- **et la hausse de l'espérance de vie qui allonge la période de jouissance de la pension.**

3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques » et « Fonds de lutte contre l'incendie » dont les soldes respectifs sont créditeurs de 0,19 milliard de FCFA et 0,20 milliard de FCFA » et la « caisse d'encouragement à la pêche » dont le solde est nul, n'ont pas pu atténuer l'incidence négative du solde du FNR sur le solde global des comptes d'affectation spéciale qui est débiteur.

Avec des recettes totales d'un montant de 65,65 milliards de FCFA contre des dépenses totales de 69,58 milliards de FCFA, le solde global des comptes d'affectation spéciale est débiteur de 3,94 milliards de FCFA.

3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 5,67 milliards de FCFA en recettes et 16,10 milliards de FCFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde débiteur de 10,43 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°75 suivant :

Tableau n°75: Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2013*En milliards de FCFA*

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution	
Comptes de commerce	0,15	0,02	13,33	0,15	-	0,00	0,02
Comptes de prêts	15,30	5,65	36,93	15,30	15,30	100,00	- 9,65
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,80	0,80	100,00	- 0,80
Total	16,25	5,67	34,89	16,25	16,1	99,08	- 10,43

3.2.1- Les comptes de commerce

En 2013, parmi les comptes de commerce, seul le compte « Opérations à caractère industriel et commercial des armées » a fonctionné. Ce compte a enregistré des recettes de 0,02 milliard sans exécuter des dépenses, dégageant ainsi un solde créditeur de 0,02 milliard de FCFA.

3.2.2- Les comptes de prêts

Les recettes et les dépenses réalisées au niveau des comptes de prêt s'élèvent respectivement à 5,65 milliards de FCFA et 15,30 milliards de FCFA, d'où un solde débiteur de 9,65 milliards de FCFA.

Dans cette catégorie de comptes, le compte « prêts aux particuliers » a enregistré des recettes d'un montant de 5,65 milliards de FCFA pour des dépenses de 14,50 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 8,85 milliards de FCFA.

Quant au compte de prêts aux collectivités locales il a, sans enregistrer aucune recette, réalisé des dépenses de 0,8 milliard de FCFA représentant le montant accordé à la ville de Dakar.

De 2009 à 2013, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°76 qui suit.

Tableau n°76 : Opérations des comptes de prêts de 2009 à 2013*En milliards de FCFA*

Compte de prêts	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes	9,72	9,85	11,08	10,16	5,65
Dépenses	6,15	14,25	11,46	0,85	15,30
Solde de l'année	3,57	- 4,40	- 0,38	9,31	- 9,65

Entre 2009 et 2011, le solde des comptes de prêts est devenu négatif. Cette tendance va s'inverser en 2012 avant de redevenir négatif en 2013 avec un solde débiteur de 9,65 milliards de FCFA.

Les recettes ont augmenté durant la période de 2009 à 2011 avant de baisser de 2012 à 2013 où elles passent de 10,16 à 5,65 milliards de FCFA soit une diminution de 4,51 milliards de FCFA. Quant aux dépenses, elles ont évolué en dents de scie, avec une importante hausse de 14,45 milliards de FCFA en 2013.

3.2.3 - Les comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances ont été prévues pour 0,8 milliard de FCFA.

A l'exécution, seul le compte « avances aux Collectivités locales » a fonctionné. Il n'a pas enregistré de recettes mais des dépenses d'un montant de 0,80 milliard de FCFA, soit un solde débiteur de 0,80 milliard de FCFA.

Le solde des comptes d'avances a évolué de 2009 à 2013 comme indiqué au tableau n°77 qui suit :

Tableau n°77 : Opérations des comptes d'avances de 2009 à 2013

En milliards de FCFA

Comptes d'avances	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Recettes	8,05	8,06	9,17	11,33	-
Dépenses	8,13	8,72	9,38	10,53	0,80
Solde de l'année	- 0,08	- 0,66	- 0,21	0,80	- 0,80

Le solde des comptes d'avances se détériore en 2010, s'améliore en 2011 et 2012 et se dégrade à nouveau en 2013.

4. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

L'article 9 de la loi n° 2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013 dispose que « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2013 ne seront pas reportés à l'exception du solde créditeur du compte Fonds National de retraite ».

En application de cette disposition, le MEFP a comptabilisé les soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie », comme un profit de 394 985 599 FCFA sur les opérations des comptes spéciaux sur l'année 2013.

CHAPITRE III GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Projet de Loi de Règlement dispose en son article 12 que « les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de Trésorerie au 31 décembre 2013 sont arrêtés à zéro (0) FCFA ».

En définitive, le résultat de l'année à transférer au compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau n°78 qui suit.

Tableau n°78 : Compte de résultats de l'année 2013

En FCFA

Nature	Excédent/ Profits	Déficit/ Pertes	Résultats
Budget général	85 116 724 815	-	85 116 724 815
Opérations de trésorerie		-	-
Comptes Spéciaux du Trésor	394 985 599		394 985 599

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

La deuxième partie du présent rapport porte sur la gestion des autorisations budgétaires. Elle a pour objet l'examen de la régularité des actes pris dans le cadre de la gestion des autorisations budgétaires. Cet examen s'appuie sur les documents qui ont été communiqués à la Cour par le Ministère de l'Economie et des Finances et le cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques.

Cette partie comprend un premier chapitre sur la gestion du budget général et un second sur la gestion des comptes spéciaux du Trésor.

CHAPITRE I GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

La gestion des crédits applicables aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux autres transferts courants.

1.1- Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

1.1.1- Modifications du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique a été modifié en cours de gestion. Initialement prévu à 440,85 milliards de FCFA, il a été porté à 412,97 milliards de FCFA par la LFR1. La LFR2 n'a pas modifié ce montant. Ce montant se répartit entre la dette publique extérieure pour 187,43 milliards de FCFA et la dette publique intérieure pour 225,54 milliards de FCFA.

Les crédits des dépenses de personnel, initialement prévus à 467,10 milliards de FCFA, ont été augmentés par la LFR1 qui les a portés à 477,10 milliards de FCFA. La LFR2 n'a pas modifié ce montant.

Les crédits des dépenses de fonctionnement, initialement prévus à 352,10 milliards de FCFA, ont été augmentés par la LFR1 qui les a portés à 358,76 milliards de FCFA avant d'être diminués par la LFR 2 qui les a ramenés à 338,62 milliards de FCFA.

Les crédits relatifs aux autres transferts courants ont été revus à la hausse par la LFR1 et la LFR2 qui les ont portés à 328,54 milliards de FCFA et à 362,44 milliards de FCFA.

Pour la gestion 2013, en plus des modifications apportées par les lois de finances, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires, d'un montant de 24 137 480 793 FCFA ont été ouverts par des décrets d'avances, dont 3 061 771 383 FCFA pour les dépenses de fonctionnement (titre 3) et 21 075 709 410 FCFA pour les autres transferts courants (titre 4).

Le tableau n°79 ci-dessous indique la situation des ouvertures de crédits supplémentaires par décrets et arrêté.

Tableau n°79 : Ouvertures de crédits par décrets pour la gestion 2013

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
2013-1065	06/08/2013	60.3	2 398 669 934
2013-1317	07/10/2013	21.4	500 000 000
		52.3	73 000 000
		75.4	20 217 000 000
			20 790 000 000

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
2013-1338	10/10/2013	54.4	358 709 410
		54.3	590 101 449
			948 810 859
			24 137 480 793

Les annulations de crédits pour la gestion 2013 sont autorisées par les différents arrêtés listés au tableau n°80 ci-dessous.

Tableau n°80: Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2013

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
14598	30/08/2013	60.3	-20 790 000 000
16977	10/10/2013	54.3	-590 101 449
		54.4	-358 709 410
Total			-21 738 810 859

Il ressort des tableaux n°80 et 81 ci-dessus, des ouvertures de crédit par décrets d'avances de **24 137 480 793 FCFA** et des annulations de crédit par arrêtés de **21 738 810 859 FCFA**. Le montant des crédits ouverts par le décret d'avances n°2013-1065 du 06/08/2013 portant ouverture de crédit à titre d'avance pour la gestion 2013 s'élève à 2 398 669 934 FCFA qui correspond à l'écart entre ouvertures et annulations, ce qui maintient l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, les modifications par voie réglementaire sont présentées au PLR sans distinction de la nature des actes pris dans ce domaine. Cette situation ne permet pas à la Cour d'affiner ses analyses selon la nature des modifications.

Le MEFP s'est engagé à produire, à l'avenir, une présentation qui distingue les ouvertures/annulations des virements et transferts.

1.1.2 Modifications de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires portant sur la répartition des crédits ont pour objet, aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9), des transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes modifiant la répartition des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 3 et 4 comme l'indiquent le tableau n°81 et le graphique n°30 qui suivent.

Tableau n°81 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2013

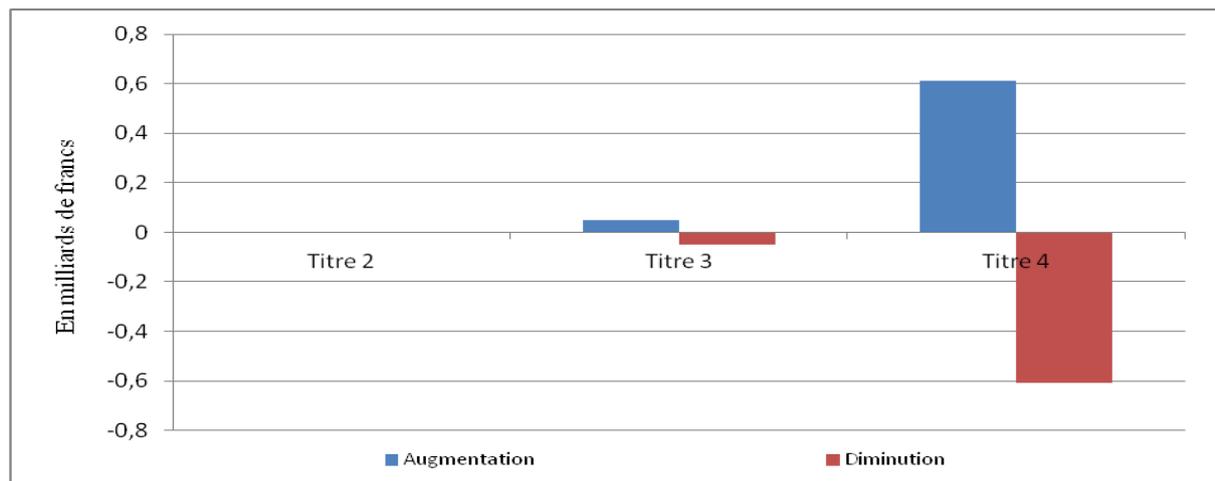
En milliards de FCFA

Nature dépenses	Dette publique		Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augment	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment	Diminut°	Augment.	Diminut°
Titre 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3	-	-	0,05	-			-	-0,05	0,05	-0,05
Titre 4	-	-	0,32	-	0,29	-	-	-0,61	0,61	-0,61
Total	-	-	0,37	-	0,29	-	-	-0,66	0,66	-0,66
Part sur total (%)	-	-	56,06	-	43,94	0,00	0	100	100	100

Le montant total des modifications de crédits s'équilibre à 0,66 milliard de FCFA. Les augmentations de crédits concernent aussi bien les Pouvoirs publics que les ministères. Par contre, les diminutions de crédits ne concernent que les dépenses communes pour 0,66 milliard de FCFA.

Par titre, les augmentations s'élèvent à 0,05 milliard de FCFA pour le titre 3 et à 0,61 milliard de FCFA pour le titre 4. Il en est de même pour les diminutions.

Graphique n°30 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre en 2013



Il ressort du graphique ci-dessus que l'ensemble des réductions et des augmentations ont été opérées au niveau des crédits du titre 3 (fonctionnement) et du titre 4 (transferts courants). Au niveau de ces deux titres, les diminutions de crédits sont égales aux augmentations.

La Cour fait observer que le montant total des modifications équilibrées à 0,66 milliard de FCFA résulte de la méthode de présentation du CGAF et du PLR qui aboutit à des contractions à l'intérieur des titres et des sections pour dégager des montants nets de modifications.

En conséquence, la Cour a repris le pointage des actes modificatifs de crédits sans procéder à des contractions. Le montant brut ainsi obtenu, conformément au tableau n°83 ci-dessous, situe les augmentations et les diminutions à 48,72 milliards de FCFA.

La Cour estime qu'il est nécessaire de faire une présentation exhaustive de l'ensemble des modifications pour une plus grande lisibilité et pour une reddition complète des comptes.

Recommandation n°7 :

La Cour demande au MEFP de présenter, à l'avenir, les modifications effectuées par voie réglementaire de façon à faire ressortir, distinctement, la situation à l'intérieur des sections.

L'analyse de ces modifications par voie réglementaire s'opère d'abord suivant la nature des crédits, ensuite suivant les sections concernées.

1.1.2.1 Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon le titre

Les modifications de la répartition des crédits par voie réglementaire s'élèvent à 48,72 milliards de FCFA aussi bien en augmentation qu'en diminution. Elles sont réparties par titre tel que présenté dans le tableau n°82 ci-dessous.

Tableau n°82 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2013

En FCFA

Section	Titre	Augmentations	Part en %	Diminutions	Part en %
31	2	290 397 264	0,60	- 274 131 000	0,56
33	2	5 000 000	0,01	- 5 000 000	0,01
34	2	40 000 000	0,08		0,00
60	2	2 629 700 000	5,40	- 2 685 966 264	5,51
Total Titre 2		2 965 097 264	6,09	- 2 965 097 264	6,09
21	3	2 113 714 700	4,34	- 631 421 000	1,30
22	3	90 000 000	0,18	-	0,00
25	3	40 000 000	0,08		0,00
28	3	11 500 000	0,02	- 11 500 000	0,02
30	3	562 935 000	1,16	- 112 935 000	0,23
31	3	6 964 444 520	14,29	- 1 840 402 520	3,78
32	3	72 153 000	0,15	- 72 153 000	0,15
33	3	330 002 691	0,68	- 32 000 000	0,07
34	3	357 449 000	0,73	- 35 449 000	0,07
35	3	195 110 368	0,40		0,00
42	3	6 901 000	0,01	- 6 901 000	0,01
43	3	1 184 727 532	2,43	- 621 760 532	1,28
45	3	35 881 072	0,07	- 35 881 072	0,07
46	3	36 203 047	0,07	- 36 203 047	0,07
47	3	10 000 000	0,02		0,00
49	3	6 307 070	0,01	- 2 029 600	0,00
50	3	3 880 470 500	7,96	- 3 638 809 500	7,47
52	3	501 896 000	1,03	- 3 000 000	0,01
54	3	103 871 300	0,21	- 103 871 300	0,21
59	3	995 000 000	2,04	- 995 000 000	2,04
60	3	9 668 715 563	19,85	- 33 544 454 231	68,85
61	3	10 000 000	0,02		0,00
62	3	14 000 000	0,03	- 14 000 000	0,03
63	3	100 000 000	0,21	- 100 000 000	0,21
75	3	250 000 000	0,51	- 150 000 000	0,31
80	3	18 000 000	0,04	- 18 000 000	0,04
82	3	10 000 000	0,02		0,00
Total Titre 3		27 569 282 363	56,59	- 42 005 770 802	86,22
21	4	7 921 455 000	16,26	-	0,00
23	4	350 000 000	0,72	-	0,00
30	4	464 378 224	0,95	- 240 000 000	0,49

Section	Titre	Augmentations	Part en %	Diminutions	Part en %
31	4	2 522 117 560	5,18		0,00
32	4	153 000 000	0,31		0,00
34	4	30 000 000	0,06		0,00
43	4	292 392 655	0,60		0,00
50	4	650 000	0,00	- 650 000	0,00
53	4	76 993 000	0,16	- 51 993 000	0,11
60	4	60 000 000	0,12	- 608 455 000	1,25
63	4	100 000 000	0,21		0,00
68	4	73 200 000	0,15		0,00
75	4	3 293 400 000	6,76	-	0,00
82	4	2 848 805 000	5,85	- 2 848 805 000	5,85
Total Titre 4		18 186 391 439	37,33	- 3 749 903 000	7,70
Total		48 720 771 066	100	- 48 720 771 066	100

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications sur la répartition des crédits s'équilibrent à 48 720 771 066 FCFA.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de transfert pour respectivement 27,57 milliards de FCFA, soit 56,59% et 18,19 milliards de FCFA, soit 37,33%.

- Les diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses de personnel (titre 2) sont de 2,96 milliards de FCFA soit 6,09%, les dépenses de fonctionnement (titre 3) 42,01 milliards de FCFA, soit 86,22 % et ceux affectant les autres transferts courants (titre 4) s'élèvent à 3,75 milliard de FCFA, soit 7,70%.

1.1.2.2. Les modifications réglementaires de la répartition des crédits selon la section

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires de la répartition des crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°83 ci-dessous.

Tableau n°83 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2013

<i>En FCFA</i>				
Section	Augmentations	Part	Diminutions	Part en %
Total 21	10 035 169 700	20,60	- 631 421 000	1,30
Total 22	90 000 000	0,18	-	0,00
Total 23	350 000 000	0,72	-	0,00
Total 25	40 000 000	0,08	-	0,00
Total 28	11 500 000	0,02	- 11 500 000	0,02
Pouvoirs Publics	10 526 669 700	21,61	- 642 921 000	1,32
Total 30	1 027 313 224	2,11	- 352 935 000	0,72

Section	Augmentations	Part	Diminutions	Part en %
Total 31	9 776 959 344	20,07	- 2 114 533 520	4,34
Total 32	225 153 000	0,46	- 72 153 000	0,15
Total 33	335 002 691	0,69	- 37 000 000	0,08
Total 34	427 449 000	0,88	- 35 449 000	0,07
Total 35	195 110 368	0,40	-	0,00
Total administration générale	11 986 987 627	24,60	- 2 612 070 520	5,36
Total 42	6 901 000	0,01	- 6 901 000	0,01
Total 43	1 477 120 187	3,03	- 621 760 532	1,28
Total 45	35 881 072	0,07	- 35 881 072	0,07
Total 46	36 203 047	0,07	- 36 203 047	0,07
Total 47	10 000 000	0,02	-	0,00
Total 49	6 307 070	0,01	- 2 029 600	0,00
Total Action Economique	1 572 412 376	3,23	- 702 775 251	1,44
Total 50	3 881 120 500	7,97	- 3 639 459 500	7,47
Total 52	501 896 000	1,03	- 3 000 000	0,01
Total 53	76 993 000	0,16	- 51 993 000	0,11
Total 54	103 871 300	0,21	- 103 871 300	0,21
Total 59	995 000 000	2,04	- 995 000 000	2,04
Total 61	10 000 000	0,02	-	0,00
Total 62	14 000 000	0,03	- 14 000 000	0,03
Total 63	200 000 000	0,41	- 100 000 000	0,21
Total 68	73 200 000	0,15	-	0,00
Total 75	3 543 400 000	7,27	- 150 000 000	0,31
Total 80	18 000 000	0,04	- 18 000 000	0,04
Total 82	2 858 805 000	5,87	- 2 848 805 000	5,85
Total Action Culturelle et Sociale	12 276 285 800	25,20	- 7 924 128 800	16,26
Total 60	12 358 415 563	25,37	- 36 838 875 495	75,61
Total	48 720 771 066	100	- 48 720 771 066	100

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits pour la gestion 2013 s'élèvent à 48,72 milliards de FCFA et concernent aussi bien les pouvoirs publics que les moyens des services. Les dépenses communes, les ministères de l'Action culturelle et sociale, les ministères de l'Action administrative générale, les pouvoirs publics et ceux de l'Action économique bénéficient respectivement des augmentations pour 12,36 milliards de FCFA, 12,28 milliards de FCFA, 11,99 milliards de FCFA, 10,53 milliards de FCFA et 1,57 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 25,37%, 25,20%, 24,60%, 21,61% et 3,23%.

La répartition du montant des augmentations entre les sections a bénéficié, pour l'essentiel, aux dépenses communes pour 25,37%, à la Présidence pour 20,60% et au ministère des Forces armées pour 20,07%.

- Les diminutions de crédits

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des Pouvoirs publics et des moyens des services pour un montant de 48,72 milliards de FCFA.

Au niveau des Actions et des Pouvoirs publics, les diminutions sont ainsi réparties :

- 36,84 milliards de FCFA, soit 75,61% pour les dépenses communes;
- 7,92 milliards de FCFA, soit 16,26% pour l'Action culturelle et sociale ;
- 2,61 milliards de FCFA, soit 5,36% pour l'Action Administration générale ;
- 0,70 milliard de FCFA, soit 1,44% pour l'Action économique ;
- 0,64 milliard de FCFA, soit 1,32% pour les Pouvoirs publics.

Les ministères qui ont enregistré les plus fortes diminutions de crédits sont :

- Les dépenses communes pour 36,84 milliards de FCFA, soit 75,61% ;
- Le ministère de l'Education nationale pour 3,64 milliard de FCFA, soit 7,47% ;
- Le ministère de la Promotion des Investissements et Partenariats pour 2,85 milliards de FCFA, soit 5,85%.
- Le ministère des Forces armées pour 2,11 milliards de FCFA, soit 4,34%.

En définitive, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des dépenses communes un montant net de 24,48 milliards de FCFA répartis entre les ministères bénéficiaires.

La Cour constate que, contrairement aux gestions précédentes, il n'y a pas eu de différence entre les montants des modifications nettes figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes transmis à la Cour.

1.1.2.3 – Des virements de crédits au-delà de la limite autorisée

La Cour a constaté que des virements de crédits ont été effectués au-delà de la limite autorisée comme indiqué au tableau n°84 ci-dessous.

Tableau n°84 : Virement de crédits au-delà de la limite autorisée.

En FCFA

Sections	Titres	LFR2	1/10 du total	Virement selon actes	Ecart à justifier
Titre 3					
21	titre3	11 049 067 700	1 104 906 770	1 482 293 700	- 377 386 930
25	titre3	148 370 000	14 837 000	40 000 000	- 25 163 000
30	titre3	3 393 274 000	339 327 400	450 000 000	- 110 672 600
31	titre3	20 998 963 000	2 099 896 300	5 124 042 000	- 3 024 145 700
35	titre3	676 945 389	67 694 539	195 110 368	- 127 415 829
47	titre3	24 214 739	2 421 474	10 000 000	- 7 578 526
52	titre3	2 888 136 095	288 813 610	498 896 000	- 210 082 391
61	titre3	47 205 879	4 720 588	10 000 000	- 5 279 412
82	titre3	29 728 600	2 972 860	10 000 000	- 7 027 140
Titre 4					
21	titre4	25 533 869 750	2 553 386 975	7 921 455 000	- 5 368 068 025
23	titre4	2 260 983 000	226 098 300	350 000 000	- 123 901 700
31	titre4	7 732 751 560	773 275 156	2 522 117 560	- 1 748 842 404

Sections	Titres	LFR2	1/10 du total	Virement selon actes	Ecarts à justifier
68	titre4	321 822 000	32 182 200	73 200 000	- 41 017 800

Les dispositions de l'article 15 alinéa 3 de la loi organique prescrivent que les virements peuvent être effectués « sous réserve d'intervenir à l'intérieur du même titre du budget d'un même ministère ou institution et d'être maintenus dans la limite du dixième de la dotation de chacun des chapitres intéressés ».

Contrairement à ce que soutient le MEFP, les virements de crédits répertoriés dans le tableau n°84 ne portent pas sur des crédits globaux. Par conséquent, la limite du 1/10 des dotations leur est applicable.

Recommandation n°8 :

La Cour demande au MEFP de respecter la limitation des virements de crédits au 1/10 des dotations.

1.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des crédits non utilisés s'élève à 147,46 milliards de FCFA et celui des dépassements à 34,70 milliards de FCFA, comme indiqué au tableau n°85 ci-après.

Tableau n°85 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2013

En milliards de FCFA

Titre	Dette publique		Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement	Disponible	Dépassement
Titre 1	50,14	0	0	0	0	0	0	0	50,14	0
Titre 2	0	0	0,10	1,73	15,81	25,83	27,82	0	43,73	27,56
Titre 3	0	0	1,37	0	16,6	7,14	10,52	0	28,49	7,14
Titre 4	0	0	0,65	0	10,48	0	13,97	0	25,10	0
Total	50,14	0	2,11	1,73	42,89	32,97	52,31	0	147,46	34,70

1.2.1 - Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, certains titres ont été exécutés en dépassement pour un montant global de 34,70 milliards de FCFA. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 326,17 milliards de FCFA, les dépenses réalisées se sont élevées à 360,87 milliards de FCFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires figure au tableau n°86 ci-dessous.

Tableau n°86 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2013

En milliards de FCFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part %
Titre 2	305,17	332,73	- 27,56	79,42
Titre 3	21,00	28,14	- 7,14	20,58
Total	326,17	360,87	- 34,70	100

Des dépassements ont été constatés sur les dépenses de personnel pour 27,56 milliards de FCFA, soit 79,42% et sur les dépenses de fonctionnement pour 7,14 milliards de FCFA, soit 20,58%.

Les dépassements seront analysés d'abord selon la nature des crédits ensuite selon leur destination.

1.2.1.1. Dépassement selon la nature des crédits

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n°87 ci-dessous.

Tableau n°87 : Dépassements selon la nature des crédits

En milliards de FCFA

Intitulés	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part %
Crédits évaluatifs	305,17	332,73	- 27,56	79
Crédits limitatifs	21,00	28,14	- 7,14	21
Total	326,17	360,87	- 34,70	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs s'élèvent à 27,56 milliards de FCFA et ceux portant sur les crédits limitatifs sont de 7,14 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des dépassements sont de 79% et 21%.

A. Dépassements sur crédits évaluatifs

La LFI 2013 prévoit en son annexe 7 la liste des dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs. Il s'agit :

- des chapitres de la dette publique ;
- des dépenses de personnel et d'indemnité de logement pour toutes les sections ;
- des chapitres de dépenses de la section 60 ;

Les dépassements sur crédits évaluatifs ne concernent que les dépenses de personnel pour un montant total de 27,56 milliards de FCFA.

Le tableau n°88 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

Tableau n°88 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2013

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part %
21	4 038 065 200	5 664 376 746	-1 626 311 546	5,90
22	8 241 277 580	8 264 578 958	-23 301 378	0,08
25	137 043 400	189 655 166	-52 611 766	0,19
28	770 533 880	801 367 834	-30 833 954	0,11
Total pouvoirs publics	13 186 920 060	14 919 978 704	-1 733 058 644	6,29
30	1 173 835 140	2 438 079 179	-1 264 244 039	4,59
32	67 293 920 540	74 364 430 560	-7 070 510 020	25,65
35	1 554 015 640	4 144 723 799	-2 590 708 159	9,40
41	604 932 880	643 905 310	-38 972 430	0,14

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part %
42	2 150 273 000	2 635 323 887	-485 050 887	1,76
43	17 322 544 380	17 842 923 770	-520 379 390	1,89
44	274 085 860	441 635 220	-167 549 360	0,61
46	1 148 603 700	1 315 567 211	-166 963 511	0,61
47	166 549 180	316 200 758	-149 651 578	0,54
50	197 204 467 520	210 106 517 139	-12 902 049 619	46,80
55	1 147 704 000	1 315 923 546	-168 219 546	0,61
58	1 437 811 300	1 497 400 052	-59 588 752	0,22
75	502 924 480	751 929 721	-249 005 241	0,90
Total ministères	291 981 667 620	317 814 560 152	-25 832 892 532	93,71
Total dépenses de personnel	305 168 587 680	332 734 538 856	-27 565 951 176	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre les ministères pour un montant de 25,83 milliards de FCFA, soit 93,71% et les pouvoirs publics pour un montant de 1,73 milliards de FCFA, soit 6,29%.

Les dépassements sur crédits évaluatifs les plus significatifs concernent le ministère de l'Education nationale avec 12,90 milliards de FCFA, soit 46,80% du total. Il est suivi du ministère des Forces armées avec 7,07 milliards de FCFA, soit 25,65%.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2010 et 2013 est indiquée au tableau n°89 ci-après :

Tableau n°89 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2010 et 2013

En milliards de FCFA

	2010	2011	2012	2013	Evolution 13/12 (%)
Personnel	43,63	48,82	72,86	27,56	-62,17
Fonctionnement	3,47	0	11,66	0	-100
Total	47,1	48,82	84,52	27,56	-67,39
Evolution (%)		3,65%	73,13%	-67,39%	

Entre 2011 et 2012 les dépassements sur crédits évaluatifs ont significativement augmenté, passant de 48,82 milliards de FCFA à 84,52 milliards de FCFA, soit une hausse de 73,13%. Par contre en 2013, les dépassements ont connu, par rapport à la gestion précédente, une baisse importante.

Ainsi la Cour constate en 2013 un effort dans la maîtrise des dépassements sur crédits évaluatifs avec un montant de 27,56 milliards de FCFA, soit une variation de -67,39% par rapport à 2012.

Les dépassements relatifs aux dépenses de personnel, ont régulièrement augmenté entre 2010 et 2012, puis ils ont baissé en 2013 de 45,30 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution très important de 62,17%.

S'agissant des dépassements imputables aux dépenses de fonctionnement, ils ont enregistré une baisse de 3,47 milliards de FCFA en 2011 avant de connaître une hausse considérable de 11,66 milliards de FCFA en 2012. En 2013, il n'y a pas eu de dépassements sur ces dépenses.

En définitive, les dépassements sur crédits évaluatifs connaissent une évolution contrastée entre 2010 et 2013, alternant augmentations et diminutions.

La Cour constate que certaines sections enregistrent des dépassements récurrents sur crédits évaluatifs d'importance significative, de nature à affecter la sincérité des prévisions budgétaires. Le MEFP explique ces dépassements par un problème technique de mise à jour du fichier de la Solde, en fonction des changements portant sur la répartition des services de l'Etat.

B. Dépassements sur crédits limitatifs

La gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires a donné lieu à des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 7 136 241 936 FCFA. Ces dépassements concernent uniquement les dépenses de fonctionnement.

Le tableau n°90 ci-dessous présente ces dépassements.

Tableau n°90 : Dépassements sur crédits limitatifs

En FCFA

Section	Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement
31	3	20 998 963 000	28 135 204 936	- 7 136 241 936
		20 998 963 000	28 135 204 936	- 7 136 241 936

Les dépassements sur crédits limitatifs sont imputables, uniquement, au ministère des Affaires étrangères.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°91 qui suit.

Tableau n°91 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2010 à 2013

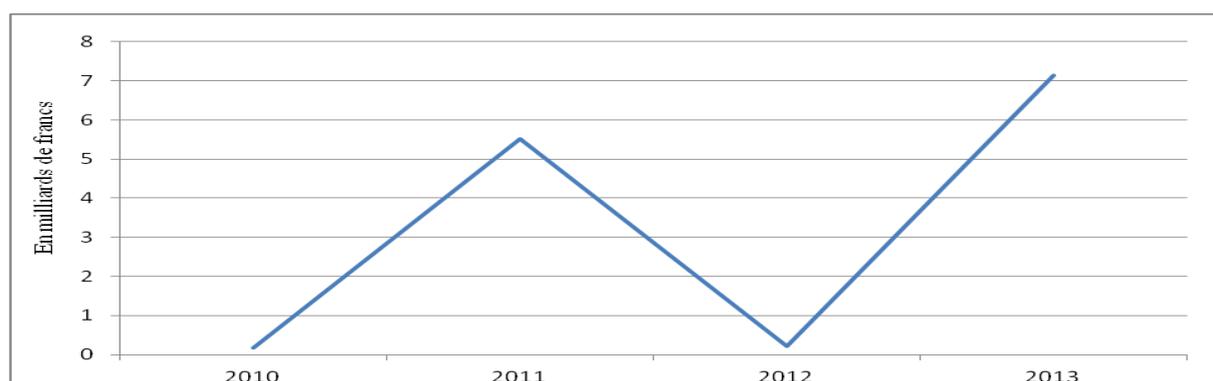
En milliards de FCFA

Années	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012 (%)
Total	0,17	5,51	0,21	7,14	3300

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a fortement augmenté entre 2010 et 2011, passant de 0,17 milliard de FCFA à 5,51 milliards de FCFA. Ce montant a baissé en 2012 pour se situer à 0,21 milliard de FCFA. Cette tendance va s'inverser en 2013 avec une augmentation exceptionnelle de 6,93 milliards de FCFA, soit un coefficient multiplicateur de 33.

Le graphique n°31 ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique n°31 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2010 et 2013



Cette courbe montre une évolution en dents de scie, entre 2010 et 2013, des dépassements sur crédits limitatifs.

La Cour rappelle les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 12 de la LOLF n°2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée, selon lesquelles : « sauf dispositions spéciales prévoyant un engagement par anticipation sur les crédits de l'année suivante, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

En conséquence, les dépassements sur crédits limitatifs sont irréguliers au regard de la loi.

La non disponibilité de SIGFIP au niveau des postes diplomatiques du fait que l'ADIE responsable des connexions n'est compétente que sur le territoire national et le caractère sensible des dépenses de souveraineté allégué par le MEFP, rendraient difficile le contrôle automatisé de la consommation de crédits des services extérieurs.

La Cour relève que, dans le même temps, la DGTCP a implémenté un logiciel qui lui permet de suivre les opérations de recettes et de dépenses de la Trésorerie-paierie pour l'Etranger.

Recommandation n°09 :

La Cour demande au MEFP de veiller au suivi les opérations des postes diplomatiques, notamment par leur intégration dans le SIGFIP.

1.2.1.2. Dépassements selon la destination

En agrégeant les dépassements sur crédits évaluatifs et sur crédits limitatifs, leur situation selon la destination se présente comme indiqué au tableau n°92 ci-après.

Tableau n°92 : Dépassements de crédits selon la destination (évaluatifs et limitatifs)

<i>En FCFA</i>				
Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part en %
Pouvoirs Publics				
21	4 038 065 200	5 664 376 746	- 1 626 311 546	4,69
22	8 241 277 580	8 264 578 958	- 23 301 378	0,07
25	137 043 400	189 655 166	- 52 611 766	0,15
28	770 533 880	801 367 834	- 30 833 954	0,09
Total Pouvoirs Publics	13 186 920 060	14 919 978 704	- 1 733 058 644	4,99
Ministères				
30	1 173 835 140	2 438 079 179	- 1 264 244 039	3,64
31	20 998 963 000	28 135 204 936	- 7 136 241 936	20,56
32	67 293 920 540	74 364 430 560	- 7 070 510 020	20,37

Section	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassement	Part en %
35	1 554 015 640	4 144 723 799	- 2 590 708 159	7,47
41	604 932 880	643 905 310	- 38 972 430	0,11
42	2 150 273 000	2 635 323 887	- 485 050 887	1,40
43	17 322 544 380	17 842 923 770	- 520 379 390	1,50
44	274 085 860	441 635 220	- 167 549 360	0,48
46	1 148 603 700	1 315 567 211	- 166 963 511	0,48
47	166 549 180	316 200 758	- 149 651 578	0,43
50	197 204 467 520	210 106 517 139	- 12 902 049 619	37,18
55	1 147 704 000	1 315 923 546	- 168 219 546	0,48
58	1 437 811 300	1 497 400 052	- 59 588 752	0,17
75	502 924 480	751 929 721	- 249 005 241	0,72
Total Ministères	312 980 630 620	345 949 765 088	- 32 969 134 468	95,01
Total général	326 167 550 680	360 869 743 792	- 34 702 193 112	100

Les dépassements d'un montant total de 34,70 milliards de FCFA concernent les pouvoirs publics et les ministères.

- Les pouvoirs publics

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 1,73 milliards de FCFA, représentant 4,99% du total des dépassements.

Ce montant porte uniquement sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de personnel et concerne la Présidence de la République pour 1,63 milliard de FCFA, le Conseil constitutionnel pour 0,05 milliard de FCFA et la Cour des comptes pour 0,03 milliard de FCFA.

- Les ministères

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 32,97 milliards de FCFA et représente 95,01% du total des dépassements. Sont principalement concernés le ministère de l'Éducation nationale pour 12,90 milliards de FCFA, le ministère des Affaires étrangères pour 7,14 milliards de FCFA et le ministère des Forces armées pour 7,07 milliards de FCFA. Leurs parts respectives sur le total des dépassements sont de 37,18%, 20,56% et 20,37%.

1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 147,47 milliards de FCFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2013.

1.2.2.1 - Crédits non consommés selon la nature

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°93 ci-dessous.

Tableau n°93 : Crédits non consommés par titre en 2013

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Titre 1	412 970 000 000	362 826 480 663	50 143 519 337	34,00
Titre 2	170 931 412 320	127 202 271 175	43 729 141 145	29,65
Titre 3	308 672 279 865	280 182 069 538	28 490 210 327	19,32
Titre 4	355 161 798 569	330 057 777 669	25 104 020 900	17,02
Total	1 247 735 490 754	1 100 268 599 045	147 466 891 709	100

En FCFA

Selon la nature, les crédits non consommés concernent la dette publique pour 50,14 milliards de FCFA, les dépenses de personnel pour 43,73 milliards de FCFA, les dépenses de fonctionnement pour 28,49 milliards de FCFA et les autres transferts courants pour 25,10 milliards de FCFA, représentant respectivement 34%, 29,65%, 19,32% et 17,02% du total.

1.2.2.2 - Crédits non consommés selon la destination

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°94 qui suit.

Tableau n°94 : Crédits non consommés par section en 2013

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Total 10	412 970 000 000	362 826 480 663	50 143 519 337	34,00
Total Dette Publique	412 970 000 000	362 826 480 663	50 143 519 337	34,00
Total 21	36 714 392 450	34 818 128 102	1 896 264 348	1,29
Total 27	807 748 000	710 822 497	96 925 503	0,07
Total 28	253 952 000	128 329 227	125 622 773	0,09
Total Pouvoirs Publics	37 776 092 450	35 657 279 826	2 118 812 624	1,44
Total 30	8 896 393 224	8 066 110 109	830 283 115	0,56
Total 31	23 096 191 004	18 989 030 741	4 107 160 263	2,79
Total 32	30 807 093 000	27 797 397 513	3 009 695 487	2,04
Total 33	37 294 727 651	34 069 912 353	3 224 815 298	2,19
Total 34	23 966 922 640	22 440 052 443	1 526 870 197	1,04
Total 35	676 945 389	645 773 753	31 171 636	0,02
Total Administration générale	124 738 272 908	112 008 276 912	12 729 995 996	8,63
Total 40	2 050 638 280	1 654 066 127	396 572 153	0,27
Total 41	351 956 510	336 254 994	15 701 516	0,01
Total 42	7 375 356 000	7 066 098 675	309 257 325	0,21
Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Total 43	13 106 487 447	10 217 651 267	2 888 836 180	1,96
Total 44	4 276 271 605	3 422 141 369	854 130 236	0,58
Total 45	4 030 440 266	3 718 975 130	311 465 136	0,21
Total 46	455 448 000	392 680 470	62 767 530	0,04
Total 47	24 214 739	23 691 728	523 011	0,00
Total 49	5 643 930 625	4 476 076 730	1 167 853 895	0,79
Total Action Economique	37 314 743 472	31 307 636 490	6 007 106 982	4,07
Total 50	124 541 902 000	120 348 879 635	4 193 022 365	2,84
Total 52	4 525 614 015	3 640 243 958	885 370 057	0,60
Total 53	4 887 704 500	4 752 045 308	135 659 192	0,09
Total 54	74 155 821 500	69 402 602 809	4 753 218 691	3,22
Total 55	1 723 212 000	1 586 723 743	136 488 257	0,09
Total 56	7 708 982 840	6 752 156 933	956 825 907	0,65
Total 58	2 070 312 000	1 888 214 392	182 097 608	0,12
Total 59	17 367 141 680	13 004 533 581	4 362 608 099	2,96
Total 61	452 317 879	283 021 596	169 296 283	0,11
Total 62	2 398 633 620	2 136 131 185	262 502 435	0,18
Total 63	873 381 700	615 616 511	257 765 189	0,17
Total 65	20 414 024 440	19 537 363 499	876 660 941	0,59
Total 68	1 018 881 040	679 731 266	339 149 774	0,23

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part en %
Total 75	120 369 771 000	114 046 042 936	6 323 728 064	4,29
Total 80	184 949 979	66 184 642	118 765 337	0,08
Total 81	169 447 000	79 809 702	89 637 298	0,06
Total 82	121 879 600	4 499 780	117 379 820	0,08
Total Action Culturelle et Sociale	382 983 976 793	358 823 801 476	24 160 175 317	16,38
Total Ministères	545 036 993 173	502 139 714 878	42 897 278 295	29,09
Total 60	251 952 405 131	199 645 123 678	52 307 281 453	35,47
Total Dépenses communes	251 952 405 131	199 645 123 678	52 307 281 453	35,47
Total général	1 247 735 490 754	1 100 268 599 045	147 466 891 709	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent la dette publique, les pouvoirs publics et les moyens de services.

– La dette publique

Comme pour la gestion précédente, l'exécution de la dette publique a dégagé en 2013 des crédits non consommés d'un montant de 50,14 milliards de FCFA, soit 34% du total.

La demande d'explication de la Cour sur l'importance du montant des crédits non consommés au niveau des dotations afférentes à la dette publique est restée sans réponse.

- Les pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 2,11 milliards de FCFA, soit 1,44% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les pouvoirs publics concernés sont la Présidence de la République pour 1,90 milliard de FCFA, la Cour des Comptes pour 0,12 milliard de FCFA et la Cour Suprême pour 0,09 milliard de FCFA, avec des parts respectives de 1,29%, 0,09% et de 0,07% du total des crédits non consommés en 2013.

- Les moyens des services

Les crédits non consommés des moyens des services s'élèvent à 95,20 milliards de FCFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 42,90 milliards de FCFA, soit 29,09% du total de ces crédits.

Selon l'action, les crédits non consommés des ministères en charge de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 24,16 milliards de FCFA, soit 16,38% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2013. Les ministères en charge de l'Administration générale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 12,73 milliards de FCFA, soit 8,63% du total. Les ministères de l'Action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 6 milliards de FCFA, soit 4,07% du total.

En analysant l'ensemble des crédits non consommés (147,46 milliards de FCFA) sans distinction d'action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sont les suivants :

- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour 6,32 milliards de FCFA, soit 4,29%.
- le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 4,75 milliards de FCFA, soit 3,22% ;
- le ministère du Plan pour 4,36 milliards de FCFA, soit 2,96% ;

S'agissant des dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 52,31 milliards de FCFA, soit 35,47% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°95 suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2013.

Tableau n°95 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En FCFA

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 : Dette publique	50 143 519 337	
Titre 2 : Personnel	43 729 141 145	- 27 565 951 176
Titre 3 : Fonctionnement	28 490 210 327	- 7 136 241 936
Titre 4 : Transferts courants	25 104 020 900	
Total	147 466 891 709	-34 702 193 112

2- Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et sur les fonds des investissements sur ressources externes.

2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes porte sur les modifications apportées aux crédits et l'utilisation de ces derniers.

2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

2.1.1.1- Modification du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2013 a été modifié par la LFR1, par la LFR2, par les ouvertures et annulations de crédits ainsi que par les reports de crédits disponibles en fin 2012.

- Modifications apportées par la LFR 1

Arrêtés initialement à 515,30 milliards de FCFA, les crédits de paiement ont été réévalués à

532,10 milliards de FCFA, soit une augmentation de 16,80 milliards de FCFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat sont passés de 183,98 à 164,91 milliards de FCFA, soit une baisse de 19,07 milliards de FCFA. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles ont augmenté de 35,87 milliards de FCFA, passant de 331,32 à 367,19 milliards de FCFA.

- **Modifications apportées par la LFR 2**

La LFR2 a porté les crédits de paiement à 556,80 milliards de FCFA, soit une hausse de 24,70 milliards de FCFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat sont passés de 164,91 à 170,64 milliards de FCFA, soit une hausse de 5,73 milliards de FCFA. Les prévisions de dépenses de transferts en capital enregistrent une hausse de 18,97 milliards de FCFA, passant de 367,19 à 386,16 milliards de FCFA.

- **Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits**

Pour la gestion 2013, des ouvertures de crédits ont été effectuées pour un montant global de 61 517 577 289 FCFA.

Les décrets figurant au tableau n°96 ci-dessous relatifs à des ouvertures de crédit sont ratifiés par les LFR 1 et 2 respectivement dans leurs articles 20 et 21.

Tableau n°96 : Ouvertures de crédits par décrets et arrêtés pour la gestion 2013

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
2013-314	06/03/2013	41.6	10 000 000 000
		43.5	575 307 525
		53.6	14 500 000 000
		59.6	500 000 000
Sous-total			25 575 307 525
2013-583	29/04/2013	21.5	164 760 000
		25.6	45 000 000
		32.5	430 000 000
		41.6	178 000 000
		42.6	100 000 000
		43.5	2 644 832 301
		43.6	1 367 795 728
		50.5	43 096 750
		52.5	100 000 000
		56.5	100 000 000
		63.6	655 957 000
		68.6	2 290 440 868
		80.5	250 000 000
		81.6	2 429 000 000
Sous-total			10 798 882 647
2013-1065	06/08/2013	21.6	5 000 000 000
		33.6	3 500 000 000
		43.5	3 000 000 000

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
		50.5	1 000 000 000
		54.6	1 000 000 000
		58.6	1 500 000 000
		59.6	2 500 000 000
		63.6	700 000 000
		75.6	6 500 000 000
Sous-total			24 700 000 000
000809	05/02/2013	33.6	56 016 252
000612	30/01/2013	33.6	33 008 095
005788	23/04/2013	33.6	131 117 077
6528	14/05/2013	33.6	210 398 906
18318	18/11/2013	33.6	12 846 787
Total Général			61 517 577 289

Outre les ouvertures de crédit, des actes portant annulation de crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont été pris au titre de la gestion 2013. Ces actes sont listés au tableau n°97 ci-dessous.

Tableau n°97 : Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2013

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
003422	06/03/2013	43.5	-25 000 000 000
		43.6	-575 307 525
Sous-total			-25 575 307 525
N° Actes	Dates	Sections et Titres	Montant
005561	17/04/2013	32.5	-430 000 000
		43.6	-10 368 882 647
Sous-total			-10 798 882 647
Total Général			-36 374 190 172

Sur la base des actes produits par le MEF, le montant total des annulations de crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la gestion 2013 est arrêté à 36 374 190 172 FCFA.

Entre 2011 et 2013, les ouvertures de crédits par voie réglementaire concernent aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses d'investissement. Le tableau n°98 ci-après présente leur évolution sur la période.

Tableau n°98 : Evolution des montants des ouvertures de crédits de 2011 à 2013

En FCFA

Libellés	2011	2012	2013
Décrets d'avances	191 326 925 815	141 764 599 009	85 211 670 965
Arrêtés d'ouverture	6 531 955 417	0	443 387 117
Total	197 858 881 232	141 764 599 009	85 655 058 082
Taux d'évolution (%)	Na	- 28,35	- 39,58

Les ouvertures de crédits enregistrent une baisse significative de 56,10 milliards de FCFA entre 2011 et 2012 représentant un taux d'évolution de - 28,35%. En 2013, elle s'élève à 85,65 milliards de FCFA, soit une baisse de 56,55 milliards de FCFA par rapport à la gestion de 2012.

- Modifications apportées par les reports de crédits

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2012 d'un montant de 54,25 milliards de FCFA, des reports ont été effectués pour un montant de 25,78 milliards de FCFA sur la gestion 2013, soit 47,52%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2013 sont autorisés par les arrêtés n° 0642/MEF/DCEF du 30/01/2013 et n°04630 /MEF/DCEF du 29/03/2013 pour des montants respectifs de 9 818 382210 FCFA et de 15 964 025 715 FCFA, soit un montant total de 25 782 407 925 FCFA.

Ce montant total est différent de celui annoncé à la page 9 du PLR qui est de 25 765 000 000 FCFA, soit un écart de 17 407 925 FCFA.

Cet écart résulte, selon le MEFP, du décalage entre le moment de la signature des actes de report et la disponibilité des montants définitifs de report. De plus, il soutient que le SIGFIP n'est pas en mesure de traiter automatiquement le montant des arrêtés de report.

Recommandation n°10 :

La Cour demande au MEFP de prendre les dispositions nécessaires pour harmoniser les données des reports de crédits entre les actes et le PLR

La Cour a examiné le rapport entre le montant des reports de crédits et le montant du budget 2013. A cet égard, l'article 6 du décret 2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du budget général dispose que les crédits disponibles peuvent être reportés par arrêté du MEF jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours.

Le tableau n°99 ci-dessous présente la comparaison des montants reportés avec la limite autorisée en 2013.

Tableau n°99 : Comparaison du montant des reports de crédits avec la limite de 5% des crédits de la nouvelle gestion en 2013

<i>En FCFA</i>				
Section	Crédits LFI 2013	5% Crédits LFI 2013	Montant reporté selon les actes	Ecart
Titre 5				
Total 30	853 000 000	42 650 000	76 346 127	- 33 696 127
Total 32	24 205 000 000	1 210 250 000	1 383 007 908	- 172 757 908
Total 33	11 784 000 000	589 200 000	3 435 690 474	- 2 846 490 474
Total 40	3 197 900 000	159 895 000	196 999 975	- 37 104 975
Total 43	53 822 299 000	2 691 114 950	3 144 009 240	- 452 894 290
Total 44	2 073 000 000	103 650 000	107 810 320	- 4 160 320
Total 49	494 000 000	24 700 000	29 736 953	- 5 036 953
Total 50	18 483 000 000	924 150 000	2 428 363 008	- 1 504 213 008
Total 53	672 000 000	33 600 000	151 166 090	- 117 566 090
Total 54	16 788 000 000	839 400 000	1 617 209 430	- 777 809 430

Section	Crédits LFI 2013	5% Crédits LFI 2013	Montant reporté selon les actes	Ecart
Total 56	4 128 000 000	206 400 000	307 606 937	- 101 206 937
Total 58	4 229 000 000	211 450 000	913 062 500	- 701 612 500
Total 59	3 672 000 000	183 600 000	645 000 000	- 461 400 000
Total 62	4 165 000 000	208 250 000	445 761 264	- 237 511 264
Total 68	7 047 000 000	352 350 000	1 152 055 075	- 799 705 075
Titre 6				
Total 43	38 116 701 000	1 905 835 050	8 130 259 352	- 6 224 424 302
Total 59	3 752 000 000	187 600 000	1 245 000 000	- 1 057 400 000

Le rapprochement entre le montant des crédits effectivement reportés et la limite de reports fixée par le décret cité ci-dessus a permis de constater que ses dispositions n'ont pas été respectées pour certaines sections.

Le dépassement de la limite de 5% dans le report des crédits est récurrent et résulte de l'interprétation par le MEFP de l'article 6 du décret 2009-192 du 27 février 2009 qui fonde selon lui un tel report au regard des crédits non consommés globalement ou par titre.

La Cour qui n'a pas reçu la note explicative de la méthode de calcul du report que le MEFP s'est engagé à produire considère que la limite doit être appliquée aux crédits disponibles par section.

2.1.1.2 Modification de la répartition des crédits

En 2013, des transferts et des virements de crédit opérés par arrêté ou par décret, ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau n°100 ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Tableau n°100 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2013

En FCFA

Section	Augmentations	Part en %	Diminutions	Part en %
Titre 5				
Total 21	19 972 070 000	24,88	- 19 972 070 000	24,88
Total 30	49 545 300	0,06	- 49 545 300	0,06
Total 31	3 774 375 000	4,70	- 3 774 375 000	4,70
Total 32	382 817 000	0,48	- 380 000 000	0,47
Total 33	1 290 689 000	1,61	- 1 290 689 000	1,61
Total 35	149 333 855	0,19	- 54 333 855	0,07
Total 42	324 000 000	0,40	- 324 000 000	0,40
Total 43	10 246 766 512	12,77	- 10 239 766 512	12,76
Total 44	377 033 115	0,47	- 377 033 115	0,47
Total 45	1 087 864 734	1,36	- 1 087 864 734	1,36
Total 46	964 297 500	1,20	- 964 297 500	1,20
Total 47	71 111 433	0,09	- 71 111 433	0,09
Total 49	55 000 000	0,07	- 55 000 000	0,07
Total 54	138 000 000	0,17	- 138 000 000	0,17
Total 55	2 239 000 000	2,79	- 2 239 000 000	2,79
Total 58	45 400 000	0,06	- 45 400 000	0,06
Total 59	2 000 000	0,00	- 2 000 000	0,00
Total 60	1 515 211 000	1,89	- 3 030 028 000	3,78

Section	Augmentations	Part en %	Diminutions	Part en %
Total 62	170 500 000	0,21	- 170 500 000	0,21
Total 63	25 000 000	0,03	- 25 000 000	0,03
Total 65	38 000 000	0,05	- 38 000 000	0,05
Total 68	1 204 939 000	1,50	- 1 204 939 000	1,50
Total 80	160 820 000	0,20	- 160 820 000	0,20
Total Titre 5	44 283 773 449	55,18	- 45 693 773 449	56,93
Titre 6				
Total 21	4 850 840 000	6,04	- 4 425 840 000	5,51
Total 30	285 000 000	0,36	-	0,00
Total 33	20 000 000	0,02	- 20 000 000	0,02
Total 42	5 200 000 000	6,48	-5 000 000 000	6,23
Total 43	174 837 319	0,22	- 174 837 319	0,22
Total 44	245 000 000	0,31	-45 000 000	0,06
Total 53	14 500 000 000	18,07	-14 500 000 000	18,07
Total 63	300 000 000	0,37	-	0,00
Total 68	10 401 000 000	12,96	- 10 401 000 000	12,96
Total Titre 6	35 976 677 319	44,82	- 34 566 677 319	43,07
Total général	80 260 450 768	100	- 80 260 450 768	100

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications des crédits effectuées par augmentations et diminutions s'équilibrent à **80 260 450 768 FCFA**.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses d'investissement ont bénéficié aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 44,28 milliards de FCFA, soit 55,18% et aux transferts en capital (titre 6) pour 35,98 milliards de FCFA, soit 44,82%.

Le principal bénéficiaire d'augmentations de crédits d'investissements exécutés par l'Etat est la Présidence pour 19,97 milliards de FCFA, soit une part de 24,88%. Suit le ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 10,25 milliards de FCFA représentant une part de 12,77%.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant de 35,98 milliards de FCFA concernent pour l'essentiel le ministère de la Culture et du Patrimoine et celui de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour respectivement 14,50 et 10,40 milliards de FCFA, soient 18,07% et 12,96%.

- Les diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) sont de 45,69 milliards de FCFA, soit 56,93% et les transferts en capital (titre 6) 34,57 milliards de FCFA représentant 43,07%.

Les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat les plus significatives concernent la Présidence pour 19,97 milliards de FCFA, soit 24,88% et le ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 10,24 milliards de FCFA représentant une part de 12,76%. Le ministère bénéficiaire de la part la plus faible dans les diminutions est celui de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour un montant de

2 000 000 de FCFA.

Les diminutions imputées aux transferts en capital pour un montant de 34,57 milliards de FCFA, soit 43,07% concernent pour l'essentiel les ministères de la Culture et du Patrimoine bâti et celui de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour respectivement 14,50 milliards de FCFA soit 18,07% et 10,40 milliards de FCFA soit 12,96%.

2.1.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

2.1.2.1 - Dépassements de crédits

L'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits pour un montant total de 322 FCFA.

Tableau n°101 : Situation des dépassements de crédits d'investissements en 2013

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en %
58.6	4 583 924 000	4 583 924 322	- 322	100
Total	4 583 924 000	4 583 924 322	- 322	100

Les dépassements sur crédits d'investissement concernent uniquement les transferts en capital pour 322 FCFA. Ils sont imputables au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance.

2.1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés s'élèvent à 105,43 milliards de FCFA, soit 19,26% des crédits de la gestion relatifs aux investissements sur ressources internes.

La situation détaillée des crédits d'investissements non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°102 ci-après.

Tableau n°102 : Situation des crédits non consommés en 2013

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts%
Titre 5				
21	1 069 761 000	594 897 079	474 863 921	0,45
28	125 000 000	51 095 000	73 905 000	0,07
30	929 346 127	726 535 819	202 810 308	0,19
31	5 680 000 000	1 043 748 534	4 636 251 466	4,40
32	31 384 027 908	27 301 124 438	4 082 903 470	3,87
33	16 729 690 474	9 230 177 124	7 499 513 350	7,11
34	4 320 000 000	3 284 248 812	1 035 751 188	0,98
35	945 223 000	830 238 103	114 984 897	0,11
40	3 394 899 975	2 375 765 366	1 019 134 609	0,97
41	480 000 000	477 700 362	2 299 638	0,00
42	4 469 135 200	1 701 707 751	2 767 427 449	2,62
43	35 581 155 895	24 084 405 938	11 496 749 957	10,90
44	1 897 269 050	1 723 904 441	173 364 609	0,16

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Parts%
45	1 132 143 187	594 461 896	537 681 291	0,51
46	1 905 426 000	1 363 109 061	542 316 939	0,51
47	721 398 083	438 954 272	282 443 811	0,27
49	523 736 953	408 721 587	115 015 366	0,11
50	21 939 460 008	4 982 294 789	16 957 165 219	16,08
52	2 410 000 000	1 829 735 476	580 264 524	0,55
53	823 166 090	32 056 978	791 109 112	0,75
54	18 505 209 430	10 302 431 951	8 202 777 479	7,78
55	823 000 000	584 604 520	238 395 480	0,23
56	4 535 606 937	3 465 268 021	1 070 338 916	1,02
58	5 142 062 500	2 286 622 883	2 855 439 617	2,71
59	4 317 000 000	1 992 377 690	2 324 622 310	2,20
60	394 000		394 000	0,00
61	564 211 000	455 009 513	109 201 487	0,10
62	4 860 761 264	4 150 371 601	710 389 663	0,67
63	576 000 000	417 098 832	158 901 168	0,15
65	990 000 000	648 964 753	341 035 247	0,32
68	8 337 054 495	4 780 048 777	3 557 005 718	3,37
75	915 530 072	386 939 050	528 591 022	0,50
80	542 004 000	454 071 739	87 932 261	0,08
82	263 393 000	131 385 091	132 007 909	0,13
Titre 5	186 833 065 648	113 130 077 247	73 702 988 401	69,91
Titre 6				
21	43 354 590 000	41 894 590 000	1 460 000 000	1,38
22	750 000 000	660 000 000	90 000 000	0,09
28	1 586 000 000	793 000 000	793 000 000	0,75
30	12 532 000 000	12 332 000 000	200 000 000	0,19
31	640 000 000	630 000 000	10 000 000	0,01
33	4 463 387 117	3 950 540 330	512 846 787	0,49
40	2 828 100 000	2 383 100 000	445 000 000	0,42
41	91 342 000 000	86 451 922 513	4 890 077 487	4,64
42	58 109 000 000	56 918 321 753	1 190 678 247	1,13
43	41 543 176 352	28 094 000 514	13 449 175 838	12,76
44	14 437 000 000	14 237 000 000	200 000 000	0,19
45	3 457 899 000	3 287 898 699	170 000 301	0,16
46	5 932 574 000	4 224 000 000	1 708 574 000	1,62
47	145 000 000	45 000 000	100 000 000	0,09
50	5 176 000 000	5 115 742 000	60 258 000	0,06
53	1 328 000 000	1 153 550 840	174 449 160	0,17
54	10 162 000 000	9 912 000 000	250 000 000	0,24
56	2 222 000 000	2 221 500 000	500 000	0,00
59	4 777 258 000	3 061 157 635	1 716 100 365	1,63
61	174 837 000	170 337 319	4 499 681	0,00
63	7 880 236 000	6 580 236 047	1 299 999 953	1,23
65	18 928 000 000	18 728 000 000	200 000 000	0,19
68	12 916 035 000	10 843 984 868	2 072 050 132	1,97
75	15 835 000 000	15 107 000 000	728 000 000	0,69
Titre 6	360 520 092 469	328 794 882 518	31 725 209 951	30,09
Total	547 353 158 117	441 924 959 765	105 428 198 352	100

Pour un total de crédits non consommés de 105,43 milliards de FCFA sur les dépenses d'investissements sur ressources internes, 73,70 milliards de FCFA concernent le titre 5 et 31,72 milliards de FCFA le titre 6, soit des parts respectives de 69,91% et 30,09%.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le ministère de l'Education nationale pour 16,96 milliards de FCFA, le ministère de l'Economie et des Finances pour 11,50 milliards de FCFA et le ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 8,20 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 16,08%, 10,90% et 7,78%. Certaines sections réalisent des montants de crédits non consommés très faibles. Il s'agit du ministère des Infrastructures, des transports terrestre et du désenclavement avec 2 299 638 FCFA, de la Cour des comptes avec 73 905 000 F CFA, du ministère de la Promotion de la Bonne gouvernance et des Relations avec les Institutions avec 87 932 261 FCFA.

S'agissant du titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le ministère de l'Economie et des Finances pour 13 449 175 838 FCFA et le ministère des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement pour 4 890 077 487 FCFA, soit respectivement 12,76% et 4,64% du total des crédits non consommés. Le ministère de l'Environnement et du Développement durable réalise la part la plus faible des crédits non consommés avec 500 000 FCFA.

En tenant compte du montant des crédits à reporter sur la gestion 2013 comme indiqué à la page 21 du PLR pour un montant total de 28 850 000 000 FCFA réparti entre le titre 5 pour 19 988 659 655 FCFA et le titre 6 pour 8 861 340 345 FCFA, le montant des crédits à annuler est présenté au tableau n°103 ci-après.

Tableau n°103 : Montant des crédits d'investissement à annuler

En FCFA

Titres	crédits non consommés	crédits à reporter	Crédits à annuler
Titre 5	73 702 988 401	19 988 659 655	53 714 328 746
Titre 6	31 725 209 951	8 861 340 345	22 863 869 606
Total	105 428 198 352	28 850 000 000	76 578 198 352

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des dépassements et des crédits non consommés qui nécessitent des ajustements par la loi de règlement. Il s'agit de procéder à des ouvertures de crédits complémentaires pour les dépassements et à des annulations des crédits non consommés et non reportés.

Tableau n°104 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En FCFA

Titres	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	53 714 328 746	0
Titre 6	22 863 869 606	322
Total	76 578 198 352	322

2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Prévues par les lois de finances, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont enregistrées au budget général pour une vue globale de l'exécution budgétaire, même si le

Trésor public n'en est pas le comptable assignataire.

Pour des prévisions de 337,10 milliards de FCFA, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 260,51 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 77,28%.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes portera sur leurs modifications et leur utilisation.

2.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes ont porté, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

2.2.1.1 - Modification des financements acquis

Les prévisions initiales relatives aux financements acquis d'un montant de 3 301,26 milliards de FCFA, ont été portées à la hausse à 4 155,76 milliards de FCFA par la LFR1. La LFR2 n'a pas modifié ce montant.

2.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage

Prévues par la LFI à 397,10 milliards de FCFA, les prévisions de tirage ont été rectifiées à la baisse par la LFR1 à 337,10 milliards de FCFA, soit une diminution de 60 milliards de FCFA. Cette baisse concerne uniquement les emprunts. La LFR2 n'a pas modifié ces prévisions.

2.2.2 - Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 168,20 milliards de FCFA en emprunts et 168,90 milliards de FCFA en subventions, les dépenses d'investissements sur ressources externes ont été ordonnancées respectivement à hauteur de 161,32 et 99,19 milliards de FCFA.

Ainsi, les fonds disponibles pour les investissements sur ressources externes ne sont pas intégralement absorbés.

Les ressources d'emprunt non tirées s'élèvent à 6,88 milliards de FCFA, ce qui représente 2,04% du total des prévisions de tirage.

Les ressources de subvention non tirées s'élèvent à 69,71 milliards de FCFA équivalant à 20,68% du total des prévisions de tirage.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor portera sur la modification des crédits affectés aux CST, sur l'utilisation des crédits ouverts à ces comptes et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

1 – Modification des crédits

En 2013, le montant des crédits des CST n'a pas été modifié en cours de gestion.

2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor est marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

2.1- Dépassements de crédits

Le dépassement sur les crédits des CST ne concerne que le FNR. Il est retracé dans le tableau n°105 qui suit :

Tableau n°105 : Répartition des dépassements sur CST

En FCFA

Comptes	Prévisions	Réalisations	Dépassement
Fonds National de retraite	62 000 000 000	68 842 887 137	6 842 887 137
Total	62 000 000 000	68 842 887 137	6 842 887 137

Le dépassement sur comptes spéciaux du Trésor s'élève à 6,84 milliards de FCFA, soit 8,50% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST.

Le MEFP relativise le dépassement par le fait que le compte n'a pas fonctionné à découvert au regard de son solde de sortie créditeur de 29,5 milliards au 31 décembre 2012.

2.2- Crédits non consommés

En 2013, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 1,62 milliard de FCFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°106 ci-après :

Tableau n°106 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2013

En FCFA

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions	Réalisation	Crédits non consommés	Part %
Frais de contrôle des entreprises pub	210 000 000	174 778 595	35 221 405	2,17
Caisse d'encouragement à la pêche	950 000 000	569 081 640	380 918 360	23,48
Fonds de lutte contre l'incendie	1 056 000 000	-	1 056 000 000	65,09
Total Comptes d'affectation spéciale	2 216 000 000	743 860 235	1 472 139 765	90,74
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	0	150 000 000	9,25
Total Comptes de commerce	150 000 000	0	150 000 000	9,25
prêts aux particuliers	14 500 000 000	14 499 836 737	163 263	0,01
Total Comptes de prêts	14 500 000 000	14 499 836 737	163 263	0,01
Total	16 866 000 000	15 243 696 972	1 622 303 028	100

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes d'affectation spéciale pour un montant de 1 472 139 765 FCFA, soit 90,74% des crédits non consommés des CST. Ils sont suivis des comptes de commerce pour 150 000 000 FCFA, soit 9,25% des crédits non consommés.

Les comptes de prêts réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 163 263 de FCFA équivalant à 0,01% du total des crédits non consommés.

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n°2012-18 du 17 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013, seul le solde créditeur du compte d'affectation spéciale du FNR doit être reporté.

3.1- Différence entre sortie CGAF 2012 et entrée CGAF 2013

La Cour a constaté des différences de montants entre la balance de sortie CGAF 2012 et celle d'entrée CGAF 2013.

La situation de ces différences est présentée au tableau n°107 qui suit

Tableau n°107 : différences entre Balance de sortie CGAF 2012 et Balance d'entrée CGAF 2013 des CST

En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Balance de sortie CGAF 2012 (1)	Balance d'entrée CGAF 2013 (2)	Ecart = (1) - (2)
Fonds national de retraite	44 620 544 692	29 497 199 160	15 123 345 532
Prêts aux particuliers	17 692 346 796	17 059 351 720	632 995 076
Avances aux collectivités locales	-1 867 527 155	-1 647 527 155	-220 000 000
Avances à 1 an à divers organismes	-1 001 436 771	-1 594 621 499	593 184 728
Avances à 1 an aux particuliers	-524 435 884	0	-524 435 884
Comptes de garanties et d'avaux	-1 686 625 220	0	-1 686 625 220

La Cour a constaté, comme l'illustre le tableau ci-dessus, des écarts concernant certaines CST entre les soldes de sortie et d'entrée dans les CGAF de 2012 et 2013.

S'agissant spécifiquement du compte « de garantie et d'aval », la Cour constate que le solde - 1 686 625 220 FCFA de la balance de sortie de 2012 n'a pas été reporté en balance d'entrée de la gestion 2013 alors qu'il n'est pas clôturé. Il en est de même pour le compte « avances à un 1 an aux particuliers ».

L'écart le plus important est constaté sur le FNR qui a enregistré une différence de 15 123 345 532 de francs.

Sur les six cas de discordances de soldes relevés au tableau 107, le MEFP n'a apporté d'explications que pour un seul cas, celui des "avances à un an aux particuliers". Pour ce dernier, suite à la requalification des opérations budgétaires en opérations de trésorerie, le montant a été repris sur un compte 409.9 intitulé « avances trésorerie /sal. et pensions ».

3.2- Report de soldes sur la gestion 2013

Le montant global des reports de la gestion 2012 sur la gestion 2013 s'élève à 41,29 milliards de FCFA.

La situation des reports de solde des CST figure au tableau n°108 suivant.

Tableau n°108 : Report des soldes des CST de 2013 sur 2014

En milliards de FCFA

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2013	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2013	Solde à reporter
Compte d'affectation spéciale (FNR)	29 497 199 160	64 504 328 117	68 842 887 137	-4 338 559 020	25 158 640 140	29 497 199 160
compte de commerce	34 054 689	20 632 500	0	20 632 500	54 687 189	54 687 189
compte de prêt	15 159 351 720	5 652 034 180	15 299 836 737	-9 647 802 557	5 511 549 163	5 511 549 163
compte d'avance	-3 392 148 654	0	800 000 000	-800 000 000	-4 192 148 654	-4 192 148 654
Total	41 298 456 915	70 176 994 797	84 942 723 874	-14 765 729 077	26 532 727 838	30 871 286 858

En 2013, les recettes effectives des CST s'élèvent à 71,32 milliards de FCFA et les dépenses à 85,69 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 14,37 milliards de FCFA.

Avec un report de solde de 41,29 milliards de FCFA de la gestion 2012, le solde au 31 décembre 2013 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 26,53 milliards de FCFA.

Compte tenu du non report des soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR et du solde débiteur du FNR comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter sur la gestion 2013 s'élève à 30,87 milliards de FCFA.

4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor

Les autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux du Trésor concernent toutes les catégories de comptes.

4.1- Régularisation de dépenses gagées sur des plus-values de recettes du FNR

La situation d'exécution du FNR montre que pour des prévisions de 62 milliards de FCFA le compte a réalisé des recettes de 64,50 milliards de FCFA, et exécuté des dépenses d'un montant de 68,80 milliards de FCFA. La plus value de recettes de 2,50 milliards de FCFA a donc été mobilisée.

Or, en vertu des dispositions de l'article 26 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finance, « si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des finances dans la limite de cet excédent de recettes ».

Le MEFP s'est engagé à l'avenir à prendre un arrêté de majoration pour l'utilisation du surplus de recettes recouvrées.

4.2- La non fixation du découvert des comptes de commerce

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, le découvert autorisé pour les comptes de commerce a un caractère limitatif et doit être fixé annuellement.

Cependant, la Cour constate que, comme pour les gestions précédentes, ce découvert n'est pas fixé en 2013 dans les lois de finances.

Le MEFP s'est engagé à fixer les découverts des comptes de commerce à partir de la gestion 2015.

CONCLUSION

Exécutées dans un contexte économique international, régional et national peu favorable, les lois de finances pour l'année 2013 font ressortir un solde de 70,75 milliards de FCFA contre un solde de 76,92 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une baisse de 6,17 milliards de FCFA.

Les réalisations de recettes s'élèvent à 2 372,90 milliards de FCFA sur des prévisions de 2 565,50 milliards de FCFA, soit une moins value de 192,60 milliards de FCFA.

Réalisées avec une moins value de 183,45 milliards de FCFA, les recettes du budget général s'élèvent à 2 301,58 milliards de FCFA sur des prévisions de 2 485,03 milliards de FCFA. Elles sont constituées de 2 041,07 milliards de FCFA de recettes internes et de 260,51 milliards de FCFA de recettes externes.

Les dépenses s'élèvent à 2 302,16 milliards de FCFA sur des prévisions de 2 565,5 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,73%.

Les dépenses du budget général sont prévues à 2 485,03 milliards de FCFA et réalisées à 2 216,46 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,19%. Elles comprennent les dépenses ordinaires pour 1 478,37 milliards de FCFA et les dépenses d'investissement financées sur ressources internes et externes pour 738,09 milliards de FCFA.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor s'établissent à 71,32 milliards de FCFA sur des prévisions de 80,47 milliards de FCFA, soit une moins value de 9,15 milliards de FCFA.

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor sont de 85,69 milliards de FCFA sur des prévisions de 80,47 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 106,49%.

En cours d'exécution budgétaire, plusieurs opérations de trésorerie ont été effectuées sans que les profits et pertes qu'elles ont générés ne soient retracés.

Les Comptes spéciaux du Trésor ont généré un profit de 394 985 599 FCFA et une perte de 4 338 559 020 FCFA dont le montant n'est pas pris en compte au projet de loi de règlement.

La gestion des autorisations budgétaires a donné lieu à :

- des décrets d'avances portant ouvertures de crédits supplémentaires d'un montant total de 85,66 milliards de FCFA dont 24,14 milliards de FCFA pour les dépenses ordinaires et 61,52 pour les dépenses d'investissement sur ressources internes ;
- des modifications de crédits par virements et transferts pour un total équilibré à 128,98 milliards de FCFA dont 48,72 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 80,26 milliards de FCFA pour les dépenses d'investissement sur ressources internes ;
- des dépassements sur crédits limitatifs s'élevant à 7,14 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 322 francs CFA pour les crédits alloués aux investissements sur

ressources internes, outre les dépassements sur crédits évaluatifs en baisse notable par rapport aux gestions précédentes;

- des crédits non consommés d'un montant total de 252,90 milliards de FCFA dont 147,47 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 105,43 milliards de FCFA pour l'investissement.

La Cour a fait plusieurs constatations relatives aux résultats d'exécution et à la gestion des autorisations budgétaires. Elle a formulé, à cet effet, des recommandations qui concernent principalement :

- l'intégration du déficit budgétaire dans le tableau d'équilibre des lois de finances ;
- le parachèvement de la réforme sur le transfert du recouvrement des impôts directs d'Etat ;
- la production de toutes annexes explicatives nécessaires à une bonne reddition ;
- une meilleure maîtrise des prévisions de recettes fiscales ;
- une présentation plus lisible des modifications de crédits ;
- le respect des plafonds de modification du budget par voie réglementaire et de l'obligation de l'exécution en équilibre des comptes d'affectation spéciale.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION N°1	8
RECOMMANDATION N°2 :	19
RECOMMANDATION N°3 :	22
RECOMMANDATION N°4 :	24
RECOMMANDATION N°5 :	27
RECOMMANDATION N°6 :	27
RECOMMANDATION N°7 :	81
RECOMMANDATION N°8 :	86
RECOMMANDATION N°9 :	90
RECOMMANDATION N°10 :	97

LISTE DES TABLEAUX

n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances 2013	7
n°2 : Prévisions et réalisations des lois de finances 2013	10
n°3: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2009 à 2013	11
n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2013	15
n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2009 à 2013.....	16
n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2013.....	16
n°7 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2013	18
n°8 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2009 à 2013.....	20
n°9 : Ecarts constatés dans le report en 2013 des restes à recouvrer (cgaf)	21
n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2013.....	22
n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2009 à 2013	23
n°12 : Recouvrement d'arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle en 2013	24
n°13: Prévisions et réalisations des recettes non fiscales en 2013	25
n°14 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2009-2013	25
n°15 : Prévisions et réalisations des autres recettes en 2013.....	26
n°16 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2009-2013.....	27
n°17 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2009 à 2013	28
n°18 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général	29
n°19 : Ecarts entre les montants des crédits de la lfi (jo) et ceux inscrits au plr / cgaf	31
n°20 : Ecarts entre les montants des crédits de la lfi (jo) et ceux inscrits au plr / cgaf	31
n°21 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2013	32
n°22 : Ecarts entre les montants des crédits de la lfr2 (jo) et ceux inscrits au plr et cgaf.....	33
n°23 : Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2013	34
n°24 : Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général.....	34
n°25 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2009 à 2013	35
n°26 : Evolution du service de la dette publique de 2009 à 2013	36
n°27 : Exécution de la dette intérieure	37
n°28 : Situation du capital restant du au 31/12/2013.....	38
n°29 : Répartition du service de la dette publique intérieure	38
n°30 : Encours de la dette publique intérieure en 2013	38
n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2013	39
n°32 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2010 à 2013	40
n°33 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2010 à 2013	40
n°34 : Evolution de l'endettement public de 2009 à 2013	41
n°35 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2009 à 2013.....	42
n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2009 à 2013	43
n°37 : Evolution des principales dépenses de transfert courant de 2009 à 2013	45
n°38 : Récapitulation des dépenses ordinaires	46
n°39 : Prévisions et réalisations de dépenses effectives en capital sur ressources internes.....	47
n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2009 à 2013	47
n°41 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2009 à 2013.....	48
n°42 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes / recettes fiscales	49
n°43 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2013	49
n°44 : Evolution des dépenses courantes des pouvoirs publics de 2011 à 2013	51
n°45 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2011 à 2013	51
n°46 : Dépenses courantes des moyens des services de 2011 à 2013	52
n°47 : Dépenses courantes de l'action administrative générale de 2011 à 2013	53
n°48 : Dépenses courantes de l'action économique de 2011 à 2013.....	54
n°49 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2011 à 2013	55
n°50 : Dépenses communes de 2011 à 2013	56
n°51 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2013	57
n°51 : Dépenses d'investissement des moyens des services en 2013	57
n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action administrative générale de 2011 à 2013.....	57
n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action économique de 2011 à 2013	58
n°54 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action c.s. de 2011 à 2013	59
n°55 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2013	60
n°56 : Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2013.....	61
n°57 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2013	62

n°58 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2013.....	62
n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire.....	63
n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire.....	63
n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire.....	64
n°62 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire.....	64
n°63 : Dépenses d'investissement par bailleurs en 2013.....	65
n°64 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2013.....	66
n°65 : Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2011 à 2013.....	66
n°66 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du trésor en 2013.....	69
n°67 : Répartition des plus-values de recettes des cst en 2013.....	69
n°68 : Répartition des moins-values de recettes sur cst en 2013.....	70
n°69 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2013.....	70
n°70 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2013.....	71
n°71 : Evolution des soldes des CST de 2009 à 2013.....	71
n°72 : Exécution des comptes d'affectation entre 2012 et 2013.....	72
n°73 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2010 à 2013.....	73
n°74 : Evolution du solde du fnr de 2010 à 2013.....	73
n°75 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2013.....	75
n°76 : Opérations des comptes de prêts de 2009 à 2013.....	75
n°77 : Opérations des comptes d'avances de 2009 à 2013.....	76
n°78 : Compte de résultats de l'année 2013.....	77
n°79 : Ouvertures de crédits par décrets pour la gestion 2013.....	79
n°80 : Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2013.....	80
n°81 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2013.....	80
n°82 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2013.....	82
n°83 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2013.....	83
n°84 : Virement de crédits au-delà de la limite autorisée.....	85
n°85 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2013.....	86
n°86 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2013.....	86
n°87 : Dépassements selon la catégorie des crédits.....	87
n°88 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2013.....	87
n°89 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2010 et 2013.....	88
n°90 : Dépassements sur crédits limitatifs.....	89
n°91 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2010 à 2013.....	89
n°92 : Dépassements de crédits selon la destination (évaluatifs et limitatifs).....	90
n°93 : Crédits non consommés par titre en 2013.....	91
n°94 : Crédits non consommés par section en 2013.....	92
n°95 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires.....	94
n°96 : Ouvertures de crédits par décrets et arrêtés pour la gestion 2013.....	95
n°97 : Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2013.....	96
n°98 : Evolution des montants des ouvertures de crédits de 2011 à 2013.....	96
n°99 : Comparaison du montant des reports de crédits avec la limite de 5% des crédits de la nouvelle gestion en 2013.....	97
n°100 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2013.....	98
n°101 : Situation des dépassements de crédits d'investissements en 2013.....	100
n°102 : Situation des crédits non consommés en 2013.....	100
n°103 : Montant des crédits à annuler.....	102
n°104 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires.....	102
n°105 : Répartition des dépassements sur CST.....	104
n°106 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2013.....	104
n°107 : Différences entre balance de sortie CGAF 2012 et balance d'entrée CGAF 2013 des CST.....	105
n°108 : Report des soldes des CST de 2013 sur 2014.....	106

LISTE DES GRAPHIQUES

n°1 : Evolution du taux de croissance du pib réel de 2000 à 2013	6
n°2 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé.....	7
n°3 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2009 à 2013	12
n°4 : Répartition des recettes internes en 2013	17
n°5 : Répartition des recettes fiscales en 2013	19
n°6 : Evolution comparée des recettes fiscales et du pib nominal de 2009 à 2013	21
n°7 : Evolution des restes à recouvrer de 2009 à 2013.....	23
n°8 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2009 à 2013	26
n°9 : Evolution des autres recettes de 2009 à 2013	28
n°10: Répartition des dépenses du budget général	30
n°11 : Evolution du service de la dette publique de 2009 à 2013	36
n°12 : Evolution de l'endettement public de 2009 à 2013	41
n°13 : Evolution des dépenses de personnel de 2009 à 2013	43
n°14 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2009 à 2013.....	44
n°15 : Evolution des autres transferts courants de 2009 à 2013	46
n°16 : Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2009 à 2013	48
n°17 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2009 à 2013	48
n°18 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2013.....	50
n°19 : Répartition des dépenses sur ressources internes selon la destination.....	50
n°20 : Répartition des dépenses sur ressources internes des moyens des services selon la destination	52
n°21 : Répartition des dépenses communes hors dotation	56
n°22 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2013	61
n°23 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2013	62
n°24 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2011 à 2013	66
n°25 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2013.....	68
n°26 : Structure des charges effectives des CST en 2013	71
n°27 : Evolution des soldes des comptes spéciaux du Trésor de 2009 à 2013	72
n°28 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2010 à 2013	73
n°29 : Evolution du solde du FNR de 2010 à 2013.....	74
n°30 : Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre en 2013	81
n°31 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2010 et 2013.....	90

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACBF : African Capacity Building Foundation	FKDEA : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
ACDI : Agence Canadienne de Développement International	FMI : Fonds Monétaire International
AID : Agence Internationale pour le Développement	FND : Fonds Nordique de Développement
AP : Autorisation de programme	FNR : Fonds National de Retraite
BAD : Banque Africaine de Développement	FOPEP : Fonds international de l'OPEP pour le développement
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
BCI : Budget Consolidé d'Investissement	FSAU : Foods Security Analysis Unit
BEI : Banque Européenne d'Investissement	GTZ : Organisme de la Coopération Allemande
BID : Banque Islamique de Développement	IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	IDA : Association International pour le Développement
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	KFW : Organisme de la Coopération Allemande
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement	LFI : Loi de Finances Initiale
CDC : Caisse de Dépôts et de Consignation	LFR1 : Première Loi de Finances Rectificative
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances	LFR2 : Deuxième Loi de Finances Rectificative
CHINE : Chine	LUX : Luxembourg
COREE : Corée	MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
CST : Comptes Spéciaux du Trésor	OPEP : Organisation des Pays Pétroliers
CP : Crédits de paiement	PGT : Payeur général du Trésor
DGC : Déclaration générale de conformité	PLR : Projet de loi de règlement
DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté	PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
DTS : Droits de Tirage Spéciaux	PPTTE : Pays Pauvres Très Endettés
ESPA : Espagne	PT : Prévisions de tirage
FA : Financement acquis	REL : Rapport d'exécution des lois de Finances
FAD : Fonds Africain de développement	RGT : Receveur général du Trésor
FED : Fonds Européen de Développement	TPR : Trésorier payeur régional
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole	UEMOA : Union Economique et monétaire Ouest Africaine
	USAID : Agence Américaine pour le Développement